
d'/of OTTAWA
39003001 43737




LE TEMPS RETROUV
17. RUE DES SABLONS
TEL. 11. 02. 12
LOCATION
ACHA
Alice au pays des merveilles
RELIURE
LA MAISON N'A PAS
DE SUCCURSALE

Il a été tiré de cet ouvrage
25 exemplaires sur papier pur fil des papeteries Lafuma,
à Voiron, numérotés de 1 à 25.

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE :

Histoire politique. *Chroniques de quinzaine.* I. (15 mars-1er septembre 1920). Un volume in-16.

Les Origines de la guerre. *Conférences prononcées à la « Société des Conférences » en 1921.* Un volume in-16 sur vélin pur fil.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 26052.

RAYMOND POINCARÉ

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

II

(15 SEPTEMBRE 1920 - 1er MARS 1921)



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e



HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUES DE QUINZAINE

I

15 septembre 1920.

La mort du cardinal Amette. — Le cardinal Mercier. — L'amitié franco-belge. — La Petite Entente. — L'attentat de Breslau. — L'Allemagne et le traité de Versailles.

La mort de S. Ém. le cardinal Amette est un deuil pour la France. Comme l'a dit avec raison M. Maurice Barrès, le vénérable archevêque de Paris fut, en 1914, l'un des plus actifs promoteurs de l'union sacrée et, pendant toute la guerre, il en demeura le gardien vigilant. Pas une minute, il ne lui vint à l'esprit de demander ou d'attendre, en retour de la collaboration qu'il offrait à l'État, des avantages pour un parti politique, ni même des satisfactions quelconques

dans le domaine de la religion. Ce qu'il donnait à la patrie, il le lui apportait gratuitement, sans arrière-pensée, sans calcul, sans condition. Ce grand prélat était un grand Français.

Dans les œuvres, telles que le Secours national, où il se rencontrait avec les représentants des autres cultes et avec des hommes de toutes opinions, il faisait preuve du libéralisme le plus éclairé. Notre peuple a eu cette heureuse fortune que, le jour où sa vie fut en danger, un cardinal, un grand rabbin, un pasteur, un secrétaire de la Confédération générale du travail, des sénateurs, des députés, des savants, des ingénieurs, des financiers, des ouvriers, ont pu se réunir et associer leurs efforts, sans qu'aucun souvenir des luttes passées, aucune différence de sentiments, aucune opposition d'intérêts, vinssent refroidir leur zèle et troubler l'harmonie de leur action. Heure tragique, où personne ne savait ce qu'allait devenir la France. Heure bénie, où tous les Français se sont retrouvés, reconnus et aimés.

J'ai eu plusieurs fois, pendant le cours des hostilités, l'occasion de voir le cardinal Amette. Je n'ai jamais entendu parler de la France en termes plus élevés. Il était impossible de ne pas être immédiatement en pleine communion d'esprit avec lui. En toute circonstance, il songeait,

d'abord, à l'intérêt national et lorsque, par hasard, il pouvait sembler nécessaire de faire disparaître d'apparentes contradictions entre le devoir patriotique et le devoir religieux, le cardinal avait des ressources infinies de bonne grâce et de tact pour résoudre, au profit simultané de la religion et de la France, les questions les plus embarrassantes et les problèmes les plus délicats. La discrétion seule m'empêche de citer des exemples significatifs des services éminents qu'il a ainsi rendus au pays. Il suffisait que le gouvernement de la République fît appel à son concours pour que, sans ménager ni son temps ni sa peine, il prît sa large part de la tâche commune. Quelques jours avant de quitter le pouvoir, M. Clemenceau a désiré l'entretenir des inconvénients que présentait, dans la forme où elle était annoncée, une quête en faveur d'enfants étrangers, et il m'a demandé si je pourrais prier le cardinal de venir causer avec lui, dans mon cabinet. A peine informé de ce désir, Mgr Amette accourait à l'Élysée et, dès les premiers mots de la conversation, l'incident était réglé.

Dans les phases les plus terribles de la guerre, le cardinal avait conservé toute sa confiance et sa sérénité. Le défaitisme n'avait pas d'ennemi plus résolu que lui. Son cœur de chrétien souffrait cependant beaucoup des douleurs et des deuils

qu'imposait à la France et à l'humanité l'effroyable prolongation des hostilités. Il m'est souvent arrivé de le rencontrer au chevet des blessés, dans les hôpitaux de Paris; je l'ai vu notamment à l'Hôtel-Dieu, le Vendredi-Saint de 1918, après l'horrible massacre de l'église Saint-Gervais; j'ai été témoin de sa délicatesse et de sa bonté. Mais, même en ces moments où la charité de son ministère aurait pu l'absorber tout entier, il restait l'apôtre d'une nation en armes, qui combattait pour la liberté et qui ne voulait pas fléchir.

M. Denys Cochin a rapproché un jour, dans un joli tableau mystique qu'il a peint avec une admiration respectueuse, le cardinal Amette et le cardinal Mercier, qui arrivaient ensemble à Paris, pendant la bataille de la Marne, après le Conclave où venait d'être élu le pape Benoît XV; et il les comparait tous deux à saint Loup et à saint Aignan, tels que les a représentés Puvis de Chavannes, bénissant la fillette qui devait être sainte Geneviève. Autant, en effet, la figure mortelle du cardinal Amette constrastait avec celle du cardinal Mercier, autant semblaient sœurs les âmes des deux prélats. L'un et l'autre sincèrement et profondément catholiques, docilement soumis aux lois de l'Église, étroitement attachés à tous les devoirs de leur charge. L'un et l'autre, non moins jaloux de leur indépendance nationale,

intransigeants dans leur conscience de patriotes, n'acceptant, comme Belge et comme Français, de direction que d'eux-mêmes, convaincus que la plus noble mission du christianisme est de venir au secours de la justice et que la force se sanctifie, dès qu'elle est mise au service du droit.

Il y a aujourd'hui un an que j'épinglais la croix de guerre française à la pourpre du cardinal Mercier, dans la cathédrale mutilée de Malines, au milieu d'une population enthousiaste, comme j'avais remis la Légion d'honneur au cardinal Luçon, devant les ruines de la cathédrale de Reims, dans une ville déserte et désolée. Le cardinal Amette aurait cent fois mérité le même hommage des pouvoirs publics. Mais plus il était empressé à les seconder dans tout ce qui intéressait la patrie, plus il avait de scrupules à accepter les récompenses dont ils sont les dispensateurs. Il a tenu à garder la même réserve vis-à-vis de l'Académie. S'il n'avait pas écarté, d'un geste doux et ferme, les propositions qui lui ont été faites, il aurait été élu, après la victoire, avec les autres grands serviteurs de la France. Mais toute distinction temporelle semblait gêner sa modestie et intimider sa piété.

Je viens d'évoquer le souvenir de Malines et voici qu'à un an de distance, au moment où va être enfin signée la convention militaire franco-

belge, je vois repasser devant mes yeux tant d'éclatantes démonstrations d'amitié pour la France, dont j'ai été témoin à Bruxelles, à Gand, à Anvers, à Liége, à Namur, à Charleroi, et jusque dans les moindres villages de Flandre et de Wallonie. Les quelques activistes qui ont essayé naguère de reprendre leurs manœuvres dissolvantes se terraient alors prudemment. Déjà avant l'armistice, lorsque S. M. le roi Albert m'avait gracieusement invité à visiter avec lui Bruges libérée, j'avais remarqué avec quelle reconnaissance et quelle chaleur était acclamé, dans la vieille ville flamande, le nom de la France. Le bourgmestre m'avait entretenu des maladresses et des brutalités qu'avaient commises les Allemands pendant leur longue occupation ; il m'avait remis un exemplaire d'une affiche qu'ils avaient fait apposer sur les maisons de Bruges pour interdire aux habitants de parler français dans les rues ; et il avait ajouté en souriant : « Jusque-là, nous avions l'habitude de parler flamand ; depuis le jour où l'affiche a été placardée, le français nous est devenu plus cher et plus familier. » Mais c'est surtout après la paix que j'ai pu mesurer la force des sentiments que la guerre avait développés chez les populations flamandes et qui les rapprochaient, dans une intimité plus étroite que jamais, de celles de Wallonie. L'unité

de la Belgique sortait consolidée de la terrible épreuve qui avait menacé l'existence du pays. Il était avéré qu'une nation bilingue pouvait avoir une seule conscience, une seule âme, une seule volonté. Certes, les événements qui ont bouleversé la constitution de l'Europe et de l'Asie ouvrent, tous les jours, des horizons nouveaux aux philosophes et aux hommes politiques qui veulent discuter après Renan sur les éléments qui composent une nation. Tchéco-Slovaquie, Yougo-Slavie, Pologne, Finlande, Lithuanie, Lettonie, Ukraine, Ruthénie, Irlande, Arménie, Liban, États nouveaux, anciens États restaurés, États en formation, États en puissance, États avortés, nous avons devant nous les exemples les plus variés de créations ou de résurrections nationales ; et à l'appui de la plupart de ces fondations réalisées ou projetées, heureuses ou incertaines, ce sont les considérations historiques, ethnographiques et linguistiques qui ont été invoquées. Or, dans la mesure où le mot race peut avoir une signification scientifique, on a le droit de dire que la Belgique est un amalgame de races très diverses. Elle parle un dialecte germanique et un dialecte latin ; et, pour fondre des populations de langues différentes, elle n'a pas, comme la Suisse, une histoire unitaire déjà longue. Elle est cependant une nation, parce qu'elle a su se faire, dans

l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, des intérêts communs, parce qu'elle a à défendre un patrimoine d'idées et de sentiments collectifs, et, plus simplement encore, parce qu'elle a la volonté d'être une nation.

Avant la guerre, les traités l'avaient faite neutre et cette neutralité lui était garantie par plusieurs puissances. Elle a appris à ses dépens ce que valait un régime qui portait atteinte à sa souveraineté, sans être réellement favorable au maintien de la paix. C'est d'une de ses garantes, c'est d'une de ses grandes voisines, c'est de l'Allemagne, qu'elle a reçu, par traîtrise, un coup dont elle aurait pu mourir ; et le respect des engagements pris a empêché ses autres garantes de lui porter secours en temps utile. Lorsque le roi Albert et son gouvernement ont, en 1914, répondu par un noble refus aux insolentes exigences de l'Allemagne, il a fallu que, pour passer la frontière, nos troupes attendissent la violation par l'ennemi du territoire belge; et, quand la marche brusquée des armées allemandes vers Liége nous permit de chercher enfin à remplir notre devoir vis-à-vis de la Belgique, nous nous sentîmes malheureusement paralysés par notre plan de concentration. La neutralité nous avait naturellement empêchés de préparer avec le gouvernement de Bruxelles une coopération militaire

éventuelle. Une conversation officieuse avait eu lieu, quelques années avant la guerre, sous la forme la plus hypothétique, entre des officiers anglais et belges, et lorsque les Allemands ont trouvé, pendant l'occupation, la trace de ces stériles précautions, ils ont immédiatement essayé d'en dénaturer le caractère et de leur donner, contre toute justice, une portée agressive. Mais la France avait poussé le respect de ses obligations jusqu'à s'abstenir même d'entretiens de ce genre; et, le jour du péril, elle se trouva dans l'impossibilité de porter, aussi rapidement qu'il l'eût fallu, quelques-unes de ses forces en Belgique. Je me rappelle qu'à ce moment, une partie de l'opinion belge nous reprochait, non sans apparence de raison, notre lenteur et notre inertie et, si le roi Albert n'était intervenu lui-même pour calmer des impatiences trop excusables, nos retards auraient risqué d'être fort mal interprétés. Il ne faut pas qu'en cas d'agression nouvelle, d'aussi fâcheux flottements se puissent reproduire. Les deux nations ont un égal intérêt à ce que leur défense soit concertée d'avance et à ce que rien ne soit laissé au hasard.

Pour réduire à cinq, dix ou quinze ans l'occupation interalliée de la Rhénanie, MM. Lloyd George et Wilson nous avaient fait espérer l'assistance immédiate de l'Angleterre et de l'Amérique en cas

d'attaque de l'Allemagne. Mais le billet que nous avait remis M. Lloyd George devait, pour être payable à l'échéance, être endossé par les États-Unis, et les démêlés du Sénat avec M. Wilson ont retardé jusqu'ici la signature américaine. Le drapeau étoilé et le pavillon britannique continuent, sans doute, à flotter sur le Rhin. Mais c'est là, pour la Belgique et pour nous, une caution morale plutôt qu'un véritable soutien militaire. Nous avons donc besoin de nous tenir coude à coude et d'être prêts à tout événement. Personne ne croira qu'une telle entente ait une pointe dirigée contre l'Allemagne; elle est purement défensive; et pas plus en Belgique qu'en France, elle ne saurait alarmer aucun partisan de la paix. Si l'échange définitif des lettres gouvernementales a plus tardé qu'on ne le pouvait prévoir et a exigé de nouvelles conversations entre M. Millerand et M. Delacroix, la discussion n'a jamais porté sur le principe, mais seulement sur des points secondaires qu'il convenait de régler avec soin. L'essentiel est qu'à l'avenir la Belgique et la France demeurent intimement unies. Comme le remarquait, ces jours-ci, avec un sens très juste des réalités, un écrivain belge fort distingué, M. Dumont-Wilden, cette union est la loi même de l'histoire et de la géographie, Les fleuves belges sont franco-belges; la culture belge est

franco-belge : tout commande et tout facilite l'amitié des deux pays. Aussi m'associé-je, quant à moi, de grand cœur, au vœu qu'inspire à M. Dumont-Wilden la signature de la convention militaire. Je souhaite, comme lui et, je n'en doute pas, comme les gouvernements belge et français, qu'un jour vienne prochainement où, en dépit des divergences d'écoles et d'intérêts particuliers qui divisent encore la France protectionniste et la Belgique libre-échangiste, des accords économiques compléteront l'entente actuelle et achèveront de garantir, dans la paix, la féconde collaboration des deux peuples voisins.

La loyale attitude que M. Millerand a eue envers la Pologne, à une heure où l'Europe semblait abandonner une nation qu'on pouvait croire vaincue, aura certainement eu pour résultat de conserver à la France, de l'autre côté de l'Allemagne, des sympathies qui nous sont précieuses. Les ovations dont le général Weygand a été l'objet, tant à Varsovie qu'à Paris, ont prouvé que, dans les deux capitales, l'instinct populaire était en harmonie parfaite avec la raison politique. S'il est vrai, comme on le dit, que c'est sous l'influence de lord Curzon, de M. Balfour et de M. Bonar Law, qu'après avoir incliné à adopter l'opinion de M. Millerand, M. Lloyd George a fait, auprès du gouvernement polonais, la fâ-

cheuse démarche du 15 août dernier, il doit bien regretter aujourd'hui de n'avoir pas suivi son premier mouvement, auquel, du reste, il est revenu après sa conversation avec M. Giolitti et après les premiers succès polonais. La France, elle, n'a pas eu de ces hésitations. Elle n'a pas subtilisé sur ses devoirs. Elle s'est dit, tout simplement, que, s'il lui était impossible d'offrir à la Pologne un concours militaire, elle ne devait pas, du moins, lui marchander l'assistance qu'elle était capable de lui donner ; elle lui a envoyé des chefs de premier ordre et des conseillers éminents ; elle lui a expédié du matériel et des munitions ; elle lui a montré que nous n'étions pas de ceux dont l'amitié s'échauffe au soleil des victoires et se gèle à l'ombre des défaites. Elle s'emploiera maintenant à favoriser de son mieux, en Pologne, le retour de la paix et de la prospérité. C'est au cabinet de Varsovie à conduire les pourparlers de Riga et le prince Sapieha a pris soin d'annoncer que le gouvernement du maréchal Pilsudski les poursuivrait dans un grand esprit de conciliation. Si, par impossible, il en était autrement, et si la France était obligée de donner à ses amis des conseils de modération, elle serait d'autant plus écoutée qu'il n'est pas aujourd'hui un seul Polonais pour mettre en doute son désintéressement et sa fidélité. J'ai dit précédemment

que le traité de Versailles n'avait pas déterminé la frontière orientale du nouvel État qu'il créait. Il s'ensuit qu'une partie de la presse polonaise revendique non seulement tous les territoires englobés dans les limites de 1772, même lorsque les Polonais n'y sont pas en majorité, mais des districts situés encore plus à l'est. Une ligne théorique a bien été tracée l'année dernière par lord Curzon et elle a même reçu, depuis lors, dans les chancelleries, le nom de l'homme d'État britannique; le 8 décembre 1919, le Conseil suprême avait pris le parti d'adopter cette ligne comme frontière orientale provisoire; mais aucun accord définitif ne s'est établi sur ce point avec la Pologne. Les bolchevistes eux-mêmes, au moment où ils s'imaginaient entrer à Varsovie, se déclaraient disposés à se montrer moins parcimonieux que le Conseil suprême et reconnaissaient à la Pologne une plus large bande de territoire à l'est de Bialystok. Tout est donc encore en suspens. Il y aura une moyenne équitable à établir entre les intérêts opposés et nous avons le ferme espoir que la Pologne sera aussi sage à Riga qu'elle a été vaillante sur les champs de bataille.

Il est à souhaiter qu'aussitôt sortie de la terrible crise qu'elle vient de traverser, elle se rapproche le plus étroitement possible de la Tchéco-Slovaquie et de la Roumanie. Les relations entre

Tchèques et Polonais ont souvent été un peu tendues en ces derniers mois. A la fin de mai, on était même allé jusqu'à lancer la nouvelle, heureusement fausse, d'une rupture diplomatique. C'était, on se le rappelle, à propos du sort de Teschen. Les Alliés, qui avaient laissé mûrir cette pomme de discorde entre les deux pays, ont-ils tout fait pour les réconcilier? D'une manière générale, ils ont créé des États, comme des dieux qui lanceraient des mondes dans l'infini, sans leur tracer des orbites et sans fixer les lois de leur gravitation. On ne peut cependant laisser au hasard le soin de former les constellations politiques et les Alliés sont directement intéressés à ce que les nations qu'ils ont aidées à se constituer ne se groupent pas demain suivant des affinités contraires. Le distingué ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie, qui est, depuis longtemps, un ami de la France et qui n'a pas attendu la signature de la paix pour nous donner la preuve éclatante de ses sentiments, vient de prendre une initiative qui doit nous faire réfléchir sur les inconvénients de notre abstention. Il est entré en rapports avec le royaume serbe, croate et slovène et avec la Roumanie pour fonder ce qu'il a appelé la Petite Entente. Cette association de nos amis n'est assurément pas pour nous déplaire. Mais mieux

vaudrait encore qu'au lieu d'une grande et d'une petite Entente, il subsistât, après la victoire commune, une Entente unique, comprenant tous les Alliés d'hier. Si le traité de Versailles n'avait pas arbitrairement distingué les « Principales puissances » et les autres, si le Conseil suprême n'avait pas artificiellement rétréci sa composition, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui en face de groupements séparés, qui seront forcément exposés, avec le temps, à s'éloigner un peu les uns des autres. Tâchons, du moins, de ne pas semer entre eux des germes de malentendus et efforçons-nous aussi d'éviter les faux pas dans ce dédale de nationalités qu'est devenue l'Europe nouvelle.

J'ai fait allusion, l'autre jour, à une démarche inconsidérée qu'on avait eu l'idée d'entreprendre à Bucarest, à Prague et à Belgrade pour obtenir que la Roumanie, la Tchéco-Slovaquie et la Serbie consentissent à une action commune avec la Hongrie en faveur de la Pologne. Cette tentative, si discrète qu'elle fût, a surpris et inquiété les gouvernements serbe, tchèque et roumain, qui l'ont naturellement écartée. Sans doute, M. Take Jonesco, qui est un homme d'État sagace et prévoyant, a cru utile pour son pays d'entrer en rapports avec l'amiral Horthy, afin de chercher à résoudre quelques-unes des

questions pendantes entre la Hongrie et la Roumanie. Sans doute, le cabinet de Bucarest a envisagé l'envoi d'un représentant à Budapest, sans attendre la ratification du traité de Trianon. Mais n'allons pas conclure de là que nous puissions, dès aujourd'hui, conseiller à la Roumanie d'entamer avec les Magyars une collaboration politique ni surtout une coopération militaire. Gardons-nous également de laisser croire que, sous prétexte d'établir des relations amicales entre la Roumanie et la Hongrie, nous puissions engager celle-là à sacrifier ses droits sur le Banat de Temesvar. La légation de Roumanie a été amenée, ces jours-ci, à déclarer que son gouvernement n'était prêt à aucune concession sur ce point et il est regrettable que cette note ait pu paraître nécessaire. Si nous voulons que nos Alliés nous appuient dans l'exécution des traités de paix, nous devons leur donner la garantie de la réciprocité. La perspective d'une entente avec les Magyars n'a pas été mieux accueillie à Prague. M. Benès a expliqué, devant la commission du Parlement tchèque, que le groupement dont il avait été le promoteur, était dirigé, tout à la fois, contre le projet d'une reconstitution de l'ancienne monarchie autrichienne et contre les velléités d'établissement d'une fédération danubienne ; et il a indiqué que les accords militaires, de caractère

défensif, qui accompagnaient la Petite Entente, étaient surtout inspirés par la crainte d'une agression de la Hongrie. M. Benès s'était, d'ailleurs, empressé de proclamer la neutralité de la Tchéco-Slovaquie dans la guerre russo-polonaise et la *Narodni Politika,* commentant les déclarations du ministre, précisait que le principal objet des négociations engagées entre Prague, Bucarest et Belgrade était d'opposer une barrière à la poussée germano-magyare. Mais c'est peut-être en Yougo-Slavie que l'émotion a été le plus vive, lorsqu'on a supposé que la France voulait pousser les Serbes, les Croates et les Slovènes à attaquer, d'accord avec la Hongrie, leurs « frères de Russie ». Les « frères de Russie », c'est l'expression même dont s'est servi l'honorable M. Vesnitch, président du Conseil, pour justifier, à son tour, la neutralité de son pays entre les Soviets et les « frères polonais ». Pas plus, du reste, que M. Benès, M. Vesnitch n'a caché que la Petite Entente était essentiellement une précaution prise pour assurer l'exécution intégrale du traité de Trianon et pour étouffer les désirs de revanche des Magyars.

La France ne peut pas demeurer indifférente à des sentiments qui se manifestent, avec une telle unanimité, chez des peuples amis. J'entends bien que, depuis quelque temps, la Hongrie

a montré envers nous des dispositions assez favorables. Elle a offert à notre industrie des avantages que notre ministère des Affaires étrangères, protecteur officiel des intérêts français, ne pouvait dédaigner; elle nous a proposé le contrôle de ses chemins de fer, celui de sa banque de crédit, celui de son régime fluvial. Nous avons accepté de causer, et nous avons bien fait, dans notre intérêt, d'abord, et aussi dans l'intérêt de nos amis slaves et roumains. Mais lorsque la Hongrie s'est, en outre, engagée à nous prêter, au besoin, ses forces militaires pour combattre l'armée rouge et lorsque certains d'entre nous se sont imaginé qu'ils pourraient unir sous les mêmes drapeaux les Tchèques, les Yougo-Slaves, les Roumains et les Magyars, ils ont, comme il arrive trop souvent aux Français, pris leurs désirs pour des réalités. Pour combattre les bolchevistes, par où les Hongrois auraient-ils passé? Ils auraient traversé des provinces qui leur appartenaient hier et qui font aujourd'hui partie de la Tchéco-Slovaquie. De quel œil le gouvernement de Prague pouvait-il voir une telle invasion? Et comment ne pas comprendre, d'autre part, ce que me disait récemment un membre du cabinet roumain : « Ce qu'on nous demande est impossible. Oublie-t-on que la Transylvanie est pour nous ce qu'est pour vous l'Alsace-Lor-

raine? Les Hongrois continuent à intriguer dans les territoires qu'ils ont été forcés de libérer, tout comme les Allemands intriguent encore aujourd'hui à Metz et à Strasbourg. Le moyen, pour nous, d'accepter, au même moment, comme compagnons d'armes, ces ennemis qui n'ont rien appris? » M. Take Jonesco, M. Vesnitch, M. Benès, sont tous trois des amis de la Grande Entente et on peut être sûr qu'entre leurs mains, la Petite Entente sera pour nous une précieuse auxiliaire. Mais ne fermons pas les yeux à l'évidence et ne cherchons pas à marier l'eau et le feu. Faisons ce qui dépend de nous pour calmer les animosités et les rancunes; soyons des conseillers de prudence et des ouvriers de paix; mais restons, d'abord, avec nos Alliés et ne sautons pas trop lestement d'un côté à l'autre de la barricade.

Pendant la guerre, les Roumains sont venus à nous; ils sont entrés en lice à nos côtés; et si, écrasés par le nombre, abandonnés par la Russie, ils ont été obligés de subir momentanément une paix rigoureuse, ils se sont arrachés, aussi rapidement qu'il leur a été possible, à la servitude que les Empires du centre voulaient leur imposer. Il serait aussi absurde qu'injuste de leur reprocher comme une défaillance une nécessité passagère, mais inéluctable, et de douter des

sympathies d'un peuple qui est, dans la vallée du Danube, le défenseur historique de la civilisation latine. Les Slovènes et les Croates n'ont eu, depuis longtemps, d'autre pensée que de secouer le joug de la monarchie austro-hongroise et, pendant le cours des hostilités, ils ont travaillé, comme les Tchèques, à la décomposition de nos ennemis et sont venus, en masse, combattre sous les drapeaux italiens et sous les nôtres. Les Hongrois ont été, au contraire, parmi nos ennemis les plus ardents et les plus obstinés et il faut malheureusement ajouter que leur influence dans la politique de l'Empire dualiste avait trop souvent été néfaste. Ce sont leurs prétentions à l'hégémonie, leur esprit de domination, leurs excès d'autorité qui avaient le plus indisposé les Slaves de la monarchie et qui avaient poussé une si grande partie des populations du sud à tourner leurs yeux vers Belgrade; et c'est ce mécontentement chronique des Slaves, provoqué par les Magyars eux-mêmes, qui a fait perdre ensuite toute mesure au gouvernement austro-hongrois et a servi de prétexte aux menaces contre la Serbie. Nous n'avons pas le droit de faire bon marché de ces souvenirs. Il est bon de nous montrer généreux vis-à-vis de nos anciens adversaires, mais à la condition que cette générosité ne s'exerce pas aux dépens de

nos amis. Arrangeons-nous pour entretenir désormais avec la Hongrie des relations courtoises et même peu à peu cordiales. Mais, pas plus sur le Danube qu'ailleurs, ne cherchons à nous procurer des amitiés de rechange ni même à doubler nos amitiés anciennes d'amitiés supplémentaires. Ceux qui ont été avec nous dans la conclusion de la paix doivent rester près de notre cœur, et ceux qui sont encore contre eux ne peuvent pas être entièrement avec nous.

Si la loyauté nous impose cette unité de conduite, notre intérêt nous la commande également. Ce ne sont pas seulement nos amis qui ont à défendre leur paix; nous avons nous-mêmes à défendre la nôtre et l'attitude de l'Allemagne n'est toujours pas faite pour dissiper nos défiances. Il faut bien répéter constamment la même chose, puisque le temps passe sans apporter à la situation générale aucune amélioration. Que le gouvernement du Reich ait à peu près accordé à la France les satisfactions qui lui avaient été demandées après l'attentat dirigé à Breslau contre notre consulat et contre notre pavillon, c'est bien; mais ce témoignage apparent de bonne volonté ne doit pas nous aveugler. Les demandes formulées par la France étaient d'une extrême modération. La préméditation et la gravité de l'insulte auraient amplement justifié

des réparations plus sérieuses. Si les Allemands avaient été vainqueurs et s'il nous était arrivé, après la paix signée, de mettre à sac un de leurs consulats, nous n'en aurions pas été quittes à si bon compte ; ils auraient su nous rappeler le mot de leur Bernhardi : « Il ne faut laisser aux vaincus que leurs deux yeux pour pleurer. » Mais enfin, c'est entendu : la France a des manières plus chevaleresques ; elle s'est donc contentée d'un minimum d'excuses, ce qui n'a pas empêché la presse allemande, hormis de rares journaux comme le *Tageblatt* et le *Vorwaerts*, de qualifier nos réclamations de déraisonnables et d'insolentes. Comment osions-nous demander une peine disciplinaire contre le capitaine d'Arnim ? Comment avions-nous l'effronterie d'exiger que le chancelier du Reich vînt exprimer lui-même à l'ambassadeur de France les regrets du gouvernement allemand ? L'état d'esprit dont cette campagne attestait la permanence aurait dû nous engager, tout au moins, à ne rien céder de nos demandes. Nous avons cependant fait à l'Allemagne deux concessions dont elle a immédiatement abusé. Concessions de forme, dit-on. Non pas. Nous pouvons être sûrs que, si l'Allemagne a cherché à obtenir des changements de forme, c'est qu'ils réagissaient sur le fond. Nous avons accepté que ce ne fût pas le

chancelier du Reich, mais le ministre des Affaires étrangères, qui présentât des excuses à notre ambassadeur et la démarche a par là beaucoup perdu en solennité. Nous avons, en outre, consenti à ce que M. Simons insérât dans sa déclaration une phrase déplacée et dangereuse ; nous l'avons autorisé à dire, contre toute vérité, que certains événements, s'ils ne justifiaient pas ceux de Breslau, pouvaient jusqu'à un certain point les expliquer. Nous avons ainsi favorisé nous-mêmes indirectement les manœuvres de l'Allemagne dans les territoires plébiscitaires. Aussi bien, devant la commission du Reichstag, M. Simons n'a-t-il pas craint d'indiquer que, si l'Allemagne reconnaissait jamais à la Haute-Silésie une autonomie relative, ce ne serait, en toute hypothèse, qu'à l'intérieur du Reich et de la Prusse. Il n'est pas possible de dire plus nettement que le traité de Versailles est un nouveau chiffon de papier. Dans le même discours, M. Simons nous a, d'ailleurs, spontanément montré que nous l'avions, en dormant, échappé belle et que, sans la Marne polonaise, l'Allemagne aurait vraisemblablement mis sa main dans celle du bolchevisme. Il a parlé de la Pologne en termes très aigres et très menaçants ; et il a avoué qu'il avait longtemps pesé le pour et le contre avant de conserver la neutralité

entre les Polonais et les Soviets. Dans la balance dont il a ainsi surveillé les oscillations, c'est la fortune des armes qui a seule jeté le poids décisif. L'Allemagne jusqu'ici reste donc l'Allemagne. C'est le général de Seeckt qui le proclame lui-même dans l'ordre du jour qu'il a adressé le 2 septembre à la Reichswehr : « Nous voulons tous maintenir dans la Reichswehr et dans le peuple l'esprit qui, jadis, à travers cent champs de bataille, nous a conduits à Sedan. » La France est avertie : ni demain, ni plus tard, elle ne se laissera ramener à Sedan.

II

1er octobre 1920.

La conférence d'Aix-les-Bains. — La France et l'Italie. — Fiume et l'Adriatique. — Gabriele d'Annunzio. — La démission de M. Paul Deschanel. — M. Millerand, président de la République.

Il était temps qu'une occasion s'offrît à la France de serrer affectueusement les mains à l'Italie et de mettre fin, par un geste de franchise et de cordialité, à une de ces querelles familiales dont les causes sont souvent imperceptibles et les conséquences toujours déplorables. MM. Millerand et Giolitti se sont donné rendez-vous sur les bords du lac du Bourget; et, près de cette abbaye de Haute-Combe qui abrite les tombeaux de la maison de Savoie, les deux nations ont reconnu, une fois de plus, qu'elles étaient sœurs et ont répudié des discussions sacrilèges. Depuis quelques semaines, les vrais amis de l'Italie ne pouvaient plus lire cer-

tains journaux de la péninsule sans un douloureux serrement de cœur et ils se demandaient avec anxiété d'où venait ce vent de colère qui soufflait au delà des monts. Ils avaient beau s'interroger ; ils ne trouvaient rien qui justifiât tant d'attaques contre la France. Certes l'Italie a été financièrement et économiquement très éprouvée par la guerre et elle est agitée aujourd'hui par des troubles sociaux, que nous voulons croire momentanés et qui alarment chez elle beaucoup d'intérêts. Mais de ces divers mécomptes la France n'est pas responsable. Elle est même prête à faire tout ce qui peut dépendre d'elle pour les atténuer. Elle n'est pas, du reste, elle non plus, à l'abri des difficultés et elle s'en aperçoit bien tous les jours. Cherchons à nous entr'aider dans nos embarras, au lieu de nous attarder à de vaines récriminations. Chacun des deux peuples y gagnera.

Les conversations d'Aix ont préparé les voies au rétablissement de la confiance et de l'amitié. Pour achever cette œuvre nécessaire, faisons loyalement, de chaque côté des Alpes, notre examen de conscience et demandons au passé des leçons pour l'avenir. Sans doute n'est-il pas impossible de remonter à l'origine des diverses questions qu'ont étudiées ensemble MM. Millerand et Giolitti et de les résumer d'une manière assez

objective et assez impartiale pour n'éveiller aucune susceptibilité. Ce coup d'œil rétrospectif nous permettra de mieux apprécier les conclusions, forcément encore incomplètes, auxquelles ont abouti les deux gouvernements.

Lorsque l'Allemagne nous a déclaré la guerre, l'Italie était engagée dans les liens de la Triple Alliance ; mais des lettres échangées, en 1902, entre notre éminent ambassadeur, M. Barrère, et le gouvernement royal, nous donnaient expressément l'assurance qu'en cas d'un conflit entre l'Allemagne et nous, nos frères latins ne prêteraient pas leur concours militaire à nos ennemis, si nous n'étions pas les agresseurs. L'Italie n'était, du reste, l'alliée de l'Autriche que pour se défendre contre l'Autriche et elle n'avait aucun désir de la fortifier aux dépens de la Serbie. Elle a donc mis, en 1914, beaucoup d'empressement à nous promettre sa neutralité et elle nous a rendu ainsi deux grands services, l'un d'ordre matériel, parce que cette neutralité nous a immédiatement permis de dégarnir la frontière des Alpes ; l'autre, d'ordre moral, parce que l'Italie, en refusant de seconder l'Allemagne, à par là même proclamé que la France n'avait aucune responsabilité dans la guerre.

Mais il n'y a point à nous dissimuler qu'en se déclarant neutre, l'Italie avait, avant tout,

comme il était naturel, consulté son propre intérêt. Dès le 18 octobre 1914, M. Salandra, alors président du Conseil, précisait avec une éblouissante clarté le point de vue permanent de son pays : « Ce qu'il faut, disait-il sans ambages, c'est nous affranchir de toute préférence, de tout préjugé, bref de tout autre sentiment que celui d'un égoïsme sacré au profit de l'Italie. » Cet intelligent réalisme s'est aussitôt manifesté dans les moindres gestes de notre grande voisine et amie. Elle s'est hâtée d'entamer avec l'Autriche, sous les auspices du prince de Bülow, des négociations où elle a déployé toutes les ressources de son admirable diplomatie. « Si vous voulez, déclarait-elle à son ancienne alliée, que je ne sorte pas de ma neutralité, pour me joindre à la Russie contre vous, donnez-moi, au moins, quelque dédommagement. L'article 7 de la Triple Alliance ne prévoit-il pas que, si le *statu quo* est modifié à votre avantage dans les Balkans, j'aurai droit à compensation? » L'Autriche comprit à demi-mot et fit cette offre que M. Giolitti était si fermement d'avis d'accepter et qui aurait permis à l'Italie de recevoir le Trentin sans tirer l'épée. Mais le gouvernement italien, trouvant le *parecchio* insuffisant, amorça, en même temps, avec la Russie, l'Angleterre et la France, d'autres pourparlers, qui furent suivis à Londres, auprès

de sir Edward Grey, aujourd'hui lord Grey, par le marquis Imperiali. L'Italie se déclarait prête à entrer en guerre à côté des Alliés, mais elle entendait naturellement poser ses conditions. La discussion fut longue et délicate. Parmi les bénéfices variés que réclamait le marquis Imperiali, ceux qu'il mettait le plus d'insistance à obtenir touchaient aux côtes de l'Adriatique. Ils étaient, par conséquent, pour une grande partie, inconciliables avec les espérances de la Serbie. Dès le 7 décembre 1914, le gouvernement royal serbe avait solennellement annoncé, aux applaudissements unanimes de la Skoupchtina nationale, que l'agression autrichienne imposait au pays le devoir de soutenir la lutte, non seulement pour son indépendance, mais pour sa délivrance et pour l'union des Serbes, des Croates et des Slovènes. La Serbie n'avait pas été admise aux conversations de Londres; l'Italie tenait essentiellement à ce qu'un secret sévère fût gardé sur ses intentions. Mais la Russie, qui se considérait comme la tutrice des nationalités slaves, prenait ardemment leur intérêt à Londres, et il fallut que la France elle-même intervînt auprès de l'empereur pour que fussent accueillies certaines des demandes italiennes. Enfin le 26 avril, l'accord se fit et le marquis Imperiali remit à sir Edouard Grey, à M. Paul Cambon et au comte de Benc-

kendorff, ambassadeur de Russie, un memorandum auquel adhérèrent les Alliés et qui devint le traité de Londres. Il était entendu que des conventions militaires et navales allaient être établies sur-le-champ (art. 1 et 3). L'Italie s'engageait « à employer la totalité de ses ressources à poursuivre la guerre en communauté avec la France, la Grande-Bretagne et la Russie contre tous leurs ennemis » (art. 2). En retour, elle devait obtenir dans le traité de paix le Trentin, le Tyrol cisalpin avec le Brenner, Trieste, les comtés de Gorizia et Gradisca, toute l'Istrie jusqu'au Quarnaro avec Volosca et les îles istriennes de Cherso et Lussin, ainsi que les petites îles de Plavnik, Unie, Couedolo, Palazzuoli, San Pietro de Nembi, Asinelo, Cruica et les îlots voisins. Comme on le voit, l'Italie ne revendiquait ni Abbazia ni Fiume. Dans le golfe même, elle ne s'attribuait ni l'île de Veglia ni celle d'Arbe, et, pour se rattacher celle de Cherso, elle la qualifiait d'Istrienne. Il semblait, en un mot, que, de ce côté de l'Adriatique, elle voulût s'en tenir à la doctrine dantesque :

Si com'a Pola presso del Quarnero
Che Italia chiude e suoi termini bagna.

Mais, plus au sud, l'Italie se faisait promettre d'autres rivages, ceux-là mêmes que connaît si

bien M. Charles Diehl et qu'il a pittoresquement décrits dans la *Revue* du 15 septembre 1916. Elle recevait en espérance, sauf les exceptions que je vais indiquer, toute la province de Dalmatie et les îles situées au nord et à l'ouest. Il était seulement convenu que certains territoires déterminés seraient réservés à la Serbie, au Monténégro et à la Croatie. Dès cette époque, et bien que la Croatie appartînt encore à l'empire austro-hongrois, les Alliés et l'Italie ne la considéraient donc pas comme ennemie. Dans la Haute-Adriatique, ils lui destinaient toute la côte, depuis la baie de Volosca, sur les confins de l'Istrie, jusqu'à la frontière septentrionale de Dalmatie, avec les ports de Fiume, de Novi, de Carlopago, ainsi que les îles de Veglia, Pervichio, Gregorio, Goli et Arbe. D'autre part, dans la Basse-Adriatique, la Serbie et le Monténégro obtenaient toute la côte du cap Planka jusqu'à la rivière Drin, avec les ports de Spalato, Raguse, Cattaro, Antivari, Dulcigno, Saint-Jean-de-Medua et quelques îles. Durazzo devait demeurer à l'État indépendant musulman d'Albanie, à moins que cet État ne fût morcelé entre le Monténégro, la Serbie et la Grèce. Enfin, l'Albanie elle-même, si elle survivait, s'effaçait devant l'Italie à Valona et à l'île de Sasseno. Ce laborieux partage n'était assurément pas irréprochable; et par-dessus

tout, il avait le grave inconvénient d'être fait sans qu'eussent pu être consultées les populations intéressées. Il mettait dans le lot italien, tant en Istrie qu'en Dalmatie, des centaines de milliers de Slaves; il laissait dans le domaine slave de fortes agglomérations italiennes, comme la vilie proprement dite de Fiume, et il était à craindre que, le moment venu, il ne soulevât de nombreuses protestations. L'Italie, d'ailleurs, stipulait quelques autres profits. On reconnaissait sa souveraineté sur les îles du Dodécanèse, qu'elle vient de rétrocéder à la Grèce, et elle estime aujourd'hui que ce sacrifice est pour elle un titre à compensation. On prévoyait un partage total ou partiel de la Turquie d'Asie; et, dans cette hypothèse, on garantissait à l'Italie, aux environs d'Adalia, « une part juste », ménageant « les intérêts existants de la France et de la Grande-Bretagne ». On lui transférait tous les droits et privilèges que le traité de Lausanne avait maintenus au Sultan. On s'engageait à lui donner, dans les indemnités de guerre, une fraction « correspondant à ses efforts et à ses sacrifices » ; et enfin, il était dit que, si la France et la Grande-Bretagne agrandissaient leurs territoires coloniaux en Afrique aux dépens de l'Allemagne, l'Italie pourrait réclamer « une compensation équitable », notamment dans la détermination

des frontières des colonies italiennes, l'Érythrée, le Somaliland et la Lybie. Je n'ai pas besoin de rappeler que, pour tout ce qui dépendait directement de la France, les clauses du pacte de Londres ont été interprétées et appliquées dans l'esprit le plus amical. Soit en Asie Mineure, soit dans la démarcation des frontières coloniales, soit dans la répartition de la créance alliée, le gouvernement de la République s'est efforcé de faire à l'Italie une situation aussi avantageuse que possible. Il n'a malheureusement pas été maître de régler, à la satisfaction complète de son alliée, toutes les questions que posaient les seize articles du pacte de Londres.

Ce pacte signé, l'Italie dénonça le traité qui la liait à la monarchie dualiste. Ce jour-là même, 4 mai 1915, Gabriele d'Annunzio rentrait dans sa patrie et y prononçait une série de harangues enflammées. Quelque jugement que l'on porte aujourd'hui sur l'expédition de Fiume, on ne peut oublier qu'après le roi Victor-Emmanuel, Gabriele d'Annunzio a été, à la première heure, un des hommes qui ont le plus efficacement contribué à faire accepter par l'Italie l'idée de la guerre.

Mais de quelle guerre? De la guerre contre l'Autriche, d'abord. Le pacte de Londres était resté secret; l'article 2, qui faisait à l'Italie une

obligation de poursuivre la guerre c ntre tous nos ennemis avec toutes ses ressources, ne pouvait, pensait le gouvernement de Rome, s'exécuter avant que l'opinion publique y fût suffisamment préparée. L'Angleterre et la France supportèrent donc seules encore, pendant plusieurs mois, le principal effort de la lutte. Le jour vint cependant où tous nos ennemis furent définitivement ceux de l'Italie, où nous nous battîmes ensemble, côte à côte et cœur à cœur, pour la même cause, et où la vaillances des armées alliées nous assura la même victoire.

C'est lorsqu'il s'est agi de faire la paix que les difficultés ont commencé. Venaient-elles de la France, comme le disaient, ces temps derniers, tant de journaux italiens? Nullement. Mais, d'une part, les Serbes, les Croates et les Slovènes s'étaient réunis en un État unique, sous la dynastie des Karageorgevitch, et ils étaient d'autant moins disposés à accepter, les yeux fermés, le pacte de Londres que, pendant la guerre, au mois de mars 1918, le docteur Trumbitch, président du Comité yougo-slave, avait, avec l'approbation de M. Orlando, alors président du Conseil des ministres, arrêté, à Rome, entre toutes les nationalités d'Autriche-Hongrie, y compris les Italiens, les termes d'un accord plus avantageux pour les Slaves que le traité du 26 avril 1915; et, d'autre

part, depuis 1917, l'Amérique était, à son tour, entrée dans la guerre, et le président Wilson, auquel le pacte de Londres n'avait été communiqué qu'à la Conférence de la paix, refusait de le reconnaître et le déclarait contraire à ses principes.

Aussi bien, le 11 février 1919, le docteur Trumbitch, devenu ministre des Affaires étrangères du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, et délégué à la Conférence de la paix avec M. Pachitch, qui était alors président du Conseil, et avec M. Vesnitch, qui l'est aujourd'hui, proposait-il de soumettre le problème adriatique à l'arbitrage du président Wilson. En sa qualité de président de la Conférence de la paix, M. Clemenceau communiqua cette demande à la réunion qu'on appelait déjà le « Conseil suprême des Alliés ». La délégation italienne déclara qu'elle ne pouvait l'accepter. Informée de ce refus, la délégation serbe-croate-slovène suggéra, le 19 avril, au « Conseil suprême » l'idée de trancher le différend par la consultation directe des populations intéressées. Cette combinaison, qui eût retiré à l'Italie la plus grande partie des territoires riverains de l'Adriatique, fut naturellement repoussée par elle. Le Conseil l'écarta.

De son côté, la délégation italienne essayait de convaincre le président Wilson. Ce n'était pas

une entreprise facile. Le président Wilson avait gardé un reconnaissant souvenir de l'accueil triomphal qui lui avait été fait à Rome; mais il tenait beaucoup plus à ses quatorze points qu'à sa popularité européenne.

Le 14 avril 1919, dans un remarquable rapport adressé aux représentants italiens, il résumait les hautes doctrines pour lesquelles, disait-il, l'Amérique avait combattu et qu'elle ne pouvait trahir dans la victoire. Il acceptait de laisser à l'Italie Trieste et Pola, avec une partie, mais une partie seulement, de l'Istrie; il déclarait que Fiume n'était pas un port italien, mais un port international, qui devait être incorporé dans le nouvel État yougo-slave et y jouir d'une autonomie réelle. Il consentait à ce que l'Italie gardât Valona et obtînt l'île de Lissa; il envisageait la possibilité de démanteler certaines fortifications, et c'était tout. Ce tout était peu, par rapport aux revendications de l'Italie. Quelques jours plus tard, le 23, le président des États-Unis répétait avec insistance qu'il entendait ignorer le pacte de Londres, mais que, d'un autre côté, il ne pouvait attribuer Fiume à l'Italie et que les frontières naturelles de celle-ci étaient entièrement reconstituées, du moment où elles s'étendaient jusqu'à l'extrémité de la péninsule de l'Istrie. Comme Dante, il arrêtait donc l'Italie aux rives du Quar-

nero. Les dernières chances d'entente semblaient s'évanouir. Le colonel House, toujours prêt à chercher les solutions conciliantes, prit cependant sur lui, en l'absence de M. Wilson, de communiquer à l'Italie et aux royaumes des Serbes, Croates et Slovènes, un nouveau projet transactionnel qu'avait élaboré M. André Tardieu et qui consistait dans la création d'une sorte d'État tampon, formé par la ville de Fiume et par son hinterland. Le sort définitif de cet État devait être réglé plus tard par un plébiscite. Sur ces entrefaites, éclataient à Fiume les incidents les plus regrettables. Notre armée des Balkans y avait conservé l'une de ses bases. Les 29 et 30 juin, plusieurs de nos soldats étaient tués ou blessés par des Italiens; le 9 juillet, ces rixes sanglantes se renouvelaient et s'aggravaient. Dans sa séance du 8 juillet, le « Conseil suprême », voulant, tout à la fois, fixer les responsabilités et pacifier les esprits, décidait d'envoyer à Fiume une Commission d'enquête, composée de quatre généraux, représentants de l'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie.

Le délégué de l'Italie était le général de Robilant, dont la valeur morale et la valeur militaire sont également au-dessus de toute discussion. L'enquête ne laissa aucun doute sur la culpabilité du commandant italien. Les quatre généraux

furent unanimes à demander la dissolution du Conseil national et l'élection d'une municipalité sous le contrôle d'une commission interalliée, la dissolution de la Ligue des volontaires de Fiume, la réduction du contingent italien à une brigade d'infanterie et à un escadron de cavalerie, la nomination d'une commission interalliée qui aurait le contrôle de l'administration communale, et des instructions judiciaires contre divers Italiens. En même temps, dans l'intérêt d'un plus rapide apaisement, elle proposait, non pas la suppression ni la réduction de la base navale française, mais seulement le changement de personnel; et elle exprimait le vœu que le maintien de l'ordre public fût confié aux polices anglaise et américaine.

Le jour où la police anglo-américaine devait prendre son service à Fiume, le 12 septembre 1919, le major Reina y faisait son entrée, au nom de Gabriele d'Annunzio, et y préparait celle du poète soldat. Aujourd'hui désabusé, le major Reina écrit à d'Annunzio des lettres amères et avoue que l'un et l'autre ne sont allés à Fiume que pour y paralyser l'œuvre de la Commission d'enquête; et, en effet, la police anglo-américaine ne s'est pas installée dans la ville, les troupes alliées s'en sont éloignées et ce sont les *arditi* qui les ont remplacées.

En France et peut-être en Italie, beaucoup de personnes ont cru que d'Annunzio venait simplement d'ajouter à la liste de ses œuvres littéraires un nouveau poème ou un nouveau roman. Elles n'ont pas voulu comprendre que ce somptueux écrivain était tout à la fois travaillé par la curiosité de la vie, dévoré par la soif de l'action et fasciné par un idéal très ancien. Lorsqu'il a occupé Fiume, il a réalisé un plan depuis longtemps arrêté dans son esprit. Dès le printemps de 1915, il portait les regards bien au delà du Quarnaro; et lorsqu'après son expédition aérienne de Pola, il allait survoler Cattaro, lorsqu'après Cattaro, il partait, lui trentième, avec des marins italiens et avec la mort comme « trente et unième », pour essayer de torpiller, au fond du golfe de Fiume, dans la rade de Buccari, un navire de guerre autrichien, qui, d'ailleurs, n'était plus là, il préparait déjà, n'en doutez point, cette régence italienne du Carnaro, dont il vient, il y a quelques jours, d'annoncer éloquemment la naissance au monde trop inattentif. L'orthographe du mot n'est plus tout à fait la même. Ce n'est plus le Quarnero de Dante; ce n'est plus le Quarnaro de ce « Diario » qui relate l'émouvante équipée du 10 février 1918; mais c'est toujours cette « Canzone del Quarnaro »

que d'Annunzio avait composée, en même temps qu'il imaginait « la beffa di Buccari » :

Eia, carne del Carnaro!

Il est vrai qu'à cette époque, lorsqu'il adressait son petit livre à des amis français, d'Annunzio y joignait cette dédicace admirative : « Une poignée de marins italiens éblouis par la splendeur du sang de France. » Les messages que, deux ans après, il a envoyés par avion au peuple français, au groupe Clarté et à la Société des nations, ne sont plus tout à fait de la même encre. La France cependant n'a point changé.

La question du Carnaro ne s'est malheureusement pas simplifiée à la Conférence de la paix, comme s'est simplifiée l'orthographe du nom. Toute l'année 1919 s'est écoulée sans qu'on parvînt à se mettre d'accord et c'est à la France surtout que s'en est prise la chatouilleuse amitié de l'Italie. Si la France a eu des torts, elle est toute prête à les confesser et les réparer; mais à la vérité, M. Clemenceau, que les journaux italiens ont, à la suite de Gabriele d'Annunzio, abondamment injurié, porte surtout, dans l'esprit de nos voisins, la peine des décisions qu'a prises ou que n'a pas prises le « Conseil suprême » et qui étaient, en général, notifiées, au nom de tous les membres, par le président. Qu'on relise le memo-

randum du 9 décembre 1919, signé de MM. Clemenceau, Frank Polk et Eyre A. Crowe, ou le memorandum présenté en commun, le 9 janvier 1920, par M. Clemenceau et par M. Lloyd George, ou les propositions remises à M. Pachitch et à M. Trumbitch par M. Clemenceau à une réunion tenue au quai d'Orsay le 13 janvier 1920, on verra que le gouvernement français, où, du reste, l'Italie comptait un ami des plus sûrs dans la personne de M. Pichon, s'est épuisé en efforts continuels pour tenter de donner satisfaction aux réclamations italiennes, particulièrement dans la détermination d'un statut spécial pour la ville de Fiume. Dans les propositions du 13 janvier, il était même indiqué que le *corpus separatum* de Fiume serait soumis à la souveraineté italienne, ce qui allait au delà des demandes de M. Tittoni et ce qui souleva immédiatement les protestations des délégués yougo-slaves. Ils ne furent pas seuls à protester. Le 20 janvier, M. Lansing télégraphiait à M. l'ambassadeur Wallace pour le prier, au nom du président Wilson, de rappeler à M. Clemenceau et à M. Lloyd George qne le gouvernement des États-Unis entendait être consulté, comme c'était effectivement son droit, sur les questions italiennes et qu'il ne pouvait adhérer au régime proposé pour Fiume. MM. Lloyd George et Clemenceau s'excusaient

de leur mieux dans une note remise le 22 janvier à l'ambassadeur des États-Unis; mais leurs explications ne désarmaient pas M. Wilson, qui, le 10 février 1920, répliquait sur le ton le plus vif, écartait de nouveau toute souveraineté de l'Italie sur Fiume, et nous menaçait expressément de retirer du Sénat le traité de paix et la lettre qui assurait à la France l'assistance militaire américaine, s'il ne nous paraissait pas possible d'amener l'Italie à accepter le memorandum du 9 décembre 1919. Une note de MM. Lloyd George et Millerand, en date du 17 février, nous valut une réponse plus modérée du président Wilson ; mais, sur le fond des choses, son opinion était immuable. Il repoussait même la nouvelle demande, qu'avait formulée l'Italie, d'une bande de terre qui aurait réuni Fiume indépendante à l'Istrie annexée et il s'opposait à toute division de l'Albanie, même faite d'accord entre les Yougo-Slaves et les Italiens. Dans son lit de malade, il demeurait obstinément fidèle à ses idées et il faut convenir que cette opiniâtreté, même lorsqu'elle prenait des formes désagréables pour nous, n'était pas sans grandeur. Le 26 février 1920, nouveau memorandum adressé à M. Wilson par MM. Lloyd George et Millerand. Le 26 mars, nouvelle réponse du Président. De part et d'autre, on reconnaît que le mieux serait de

laisser la Yougo-Slavie et l'Italie négocier elles-mêmes directement un accord sur la question de Fiume; mais M. Wilson tient à déclarer qu'il n'en maintient pas moins le memorandum commun du 9 décembre et qu'en particulier, il ne souscrirait pas à un accord, même direct, qui assignerait à la Yougo-Slavie une compensation territoriale dans le nord de l'Albanie. En même temps que s'échangeaient ces télégrammes, des pourparlers avaient effectivement commencé entre M. Trumbitch, M. Nitti et M. Scialoja; ils s'étaient poursuivis à Londres, à Paris, à Pallanza; ils étaient en pleine activité, dans cette dernière résidence, le 11 mai 1920, lorsque le ministère Nitti fut mis en minorité à Montecitorio. La déclaration d'Aix n'innove donc pas sur ce point important. Elle innove d'autant moins que, dès le 29 août, M. Giolitti s'était décidé à reprendre la procédure qu'avait adoptée M. Nitti. Il retourne à Pallanza, et il a raison. Quant à nous, nous ne pouvons que considérer avec sympathie les efforts que feront, pour arriver enfin à une entente, les gouvernements de Rome et de Belgrade. Assez longtemps, nous nous sommes essayés dans le métier difficile et ingrat d'arbitre et de courtier. Toutes nos tentatives de conciliation ne nous ont procuré que des déboires. Laissons les intéressés, qui sont

majeurs, régler leurs affaires entre eux. Restera, il est vrai, la réserve que M. Wilson avait mise à son assentiment. Mais peut-être les événements la rendront-ils sans objet. Les Albanais se sont déjà chargés d'y satisfaire en partie et l'Italie a évacué tout leur pays. Espérons qu'au nord, ce n'est pas dans le sang de nouvelles batailles que Yougo-Slaves et Albanais chercheront à tracer leur frontière. Je sais que d'Annunzio a dit un jour que dorénavant l'Adriatique tout entière devait être le golfe de Venise; mais, tout de même, l'Adriatique est assez vaste pour que des peuples libres puissent s'y baigner à l'aise.

Après de si longues négociations et de si pénibles malentendus, l'entrevue d'Aix a donc été un vrai soulagement. Elle a permis à la fraternité latine, que M. Gustave Rivet célébrait le 20 septembre au Capitole, de se ressaisir et de se réchauffer. C'est beaucoup. Mais elle n'a point accordé la politique des deux nations vis-à-vis de la Russie. Il a été heureusement reconnu que l'exécution du traité de Versailles était une nécessité vitale pour la France, mais on a cru devoir promettre aux vaincus « une modération bienveillante » qu'il eût été plus prudent de ne leur témoigner qu'après avoir reçu d'eux une preuve de bonne volonté. On a expédié à M. Lloyd George un télégramme cordial; mais M. Lloyd

George, qui avait conféré avec M. Giolitti à Lucerne, n'était pas à Aix avec M. Giolitti et Millerand. Ne nous faisons pas trop d'illusions; nos alliances ne sont pas entièrement guéries de la fièvre qui les a minées ; grâce à la fermeté et à l'obstination de M. Millerand, le malaise a diminué, mais il subsiste, et, demain autant qu'hier, nous aurons besoin de patience, de tact et d'esprit de suite.

Il est très regrettable qu'en ces heures d'incertitude, la santé de M. Paul Deschanel l'ait obligé à quitter la première magistrature du pays. Il avait été, à la Chambre des députés, un président incomparable. Sans l'effroyable fatalité qui s'est abattue sur lui, au moment même où il venait, aux acclamations unanimes du Congrès, de réaliser une généreuse et très légitime ambition, il eût été, pendant sept ans, à la présidence de la République, la parure et la gloire de la France. Sa culture, riche et variée, sa connaissance approfondie de l'histoire européenne, son talent d'orateur et de lettré, lui permettaient, non seulement de représenter le pays avec éclat, mais de donner aux ministres, dans toutes les grandes questions qui restent à régler, des conseils précieux. Il était l'élu de tous les partis et il pouvait, mieux que personne, se tenir en dehors et au-dessus

d'eux, au niveau des intérêts permanents de la nation. Il a craint que la maladie ne le laissât quelque temps inférieur à sa tâche et il a obéi, en se retirant, au scrupule le plus honorable. Comme l'ont dit MM. Léon Bourgeois et Raoul Péret, tous les Français souhaitent qu'il puisse, dans le repos, se rétablir complètement pour reprendre un jour dans les assemblées parlementaires la place magnifique qu'il y a occupée.

L'élection de son successeur ne pouvait faire aucun doute. Elle est sortie des événements avec une force irrésistible. Depuis plusieurs mois, M. Millerand est aux prises avec les plus graves difficultés. Qu'il n'ait pas pu les résoudre toutes comme nous l'eussions souhaité et comme lui-même certainement l'aurait voulu, c'est un fait dont la France n'a pas songé à le rendre responsable, parce qu'elle l'a toujours vu attaché à une politique passionnément nationale et parce que, sans même connaître les obstacles qu'il avait à surmonter, elle les a devinés et mesurés. Elle lui a été reconnaissante du courage dont il a constamment fait preuve, aussi bien dans la politique intérieure que dans la conduite des affaires étrangères. Son énergie a contribué à sauver la Pologne et à rendre effectif notre mandat en Syrie. Ni les révolutionnaires du dedans, ni ceux du dehors, n'ont troublé son bel et solide équilibre. Le carac-

tère et la volonté sont chez lui à la hauteur de l'intelligence. Loin de fuir les responsabilités, il se plaît à les rechercher. Lorsqu'il accepte une charge, modeste ou élevée, on peut être assuré que rien ne l'empêchera d'accomplir son devoir jusqu'au bout. Il a commencé par écarter les offres qui lui ont été faites ces jours-ci; mais il ne dépendait ni de lui ni de personne de détourner le courant de l'opinion publique. Je ne sais si le pays veut un président à l'américaine, un président qui ne se borne pas à présider, et qui gouverne; mais il veut incontestablement un président qui se soit montré capable de gouverner, qui ait de l'expérience et de l'autorité et qui puisse exercer de haut une sorte de contrôle national sur la direction de la politique. M. Millerand est remarquablemeut préparé à cette grande mission. Une loyale déclaration qu'il a faite, avant le scrutin, sur la manière dont il entendait l'exercice des fonctions présidentielles, et la perspective, qu'il a ouverte, d'une revision plus ou moins prochaine de la Constitution, ont causé, dans plusieurs groupes des Chambres, une émotion passagère, qui s'est traduite, dans la réunion préparatoire du Luxembourg, par un certain nombre de suffrages dissidents. Mais la majorité qui a élu le nouveau président de la République s'est accrue dès le lendemain et,

pour être très légèrement inférieure à celle qu'avait obtenue M. Paul Deschanel, elle n'en est pas moins fort imposante. Elle donne au chef de l'État une autorité qui, s'ajoutant à celle que lui confèrent son titre et ses grands mérites personnels, rendra plus aisée la lourde tâche qui l'attend. Cette majorité, du reste, fût-elle moins belle, il n'importerait. Une fois nommé, le président de la République représente toute la France; il a droit au respect de toute la France. L'union civique, dont M. Paul Deschanel a proclamé, dans son noble message d'adieu, la nécessité permanente, est aujourd'hui aussi indispensable qu'hier. Le traité de Versailles sera-t-il, oui ou non, exécuté? La paix deviendra-t-elle, oui ou non, une réalité? Nos alliances résisteront-elles, oui ou non, à la crise qu'elles traversent? Oui, si nous sommes unis et forts; non, si nous nous déchirons nous-mêmes de nos propres mains.

III

15 octobre 1920.

Le cabinet Georges Leygues. — M. Clemenceau et M. Leygues. — Le budget. — Intrigues allemandes en Haute-Silésie. — Intrigues allemandes en Autriche. — Les réparations.

La promptitude et l'esprit de décision qu'a mis le président de la République à former le premier cabinet de son septennat n'ont pas été, paraît-il, du goût de tout le monde. Des ambitions impatientes avaient compté sur une de ces bonnes crises ministérielles qui se prolongent huit ou dix jours et réveillent toutes les espérances mal endormies. La clientèle ordinaire des grands candidats était manifestement reprise de cette fièvre pernicieuse dont les accès périodiques se traduisent par des symptômes bien connus. Les personnages consulaires se laissaient, une fois de plus, annoncer comme indispensables au salut du pays. On nous offrait des barons Louis pour les

Finances, un Fouché pour la police, et Aimée de Coigny revoyait déjà Talleyrand au ministère des Affaires étrangères. A n'en pas douter, M. Millerand s'attendait à toutes ces manœuvres, et il les a lestement déjouées. Le *Berliner Tageblatt,* qui croyait avoir à dire son mot sur la constitution d'un nouveau ministère français et qui n'avait pas fait mystère de ses préférences, n'a pas caché sa déception. C'est peut-être une raison pour que nous soyons d'autant plus reconnaissants au président de la République de la détermination à laquelle il s'est si rapidement arrêté. Notons, d'abord, que, du point de vue constitutionnel, elle apparaît comme irréprochable. M. Millerand était président du Conseil, au moment où il a été élu par l'Assemblée nationale. Ses collaborateurs et lui n'avaient pas cessé d'avoir la majorité dans chacune des deux Chambres. Par quel singulier caprice aurait-il demandé la démission de ceux qui, la veille, avaient, à la fois, sa confiance et celle des Assemblées parlementaires? Si vous lisez les trois lois de 1875 qui fixent les attributions et les rapports des pouvoirs publics, vous remarquerez qu'il n'y est pas fait la moindre allusion au président du Conseil des ministres. Le président du Conseil n'a pas été créé par la Constitution; il est né de l'usage; et un président de la République qui voudrait se contenter de nommer

des ministres respecterait la lettre constitutionnelle. Je ne lui conseillerais pas cette singularité, car il s'exposerait vite à être personnellement mis en cause dans tous les débats parlementaires. Mais enfin le droit strict autoriserait la suppression du premier ministre. Le jour où le premier ministre devient président de la République, il n'y a donc aucun motif pour que ses collègues disparaissent. Il y a, au contraire, un motif nouveau pour qu'ils restent. Un cabinet est solidairement responsable de sa politique générale devant les Chambres. Le témoignage de confiance que le président du Conseil reçoit de l'Assemblée nationale s'adresse, qu'on le veuille ou non, aux autres ministres en même temps qu'à lui et il serait paradoxal qu'il désavouât lui-même cette solidarité en les congédiant. Déjà, en janvier 1913, un président du Conseil des ministres a été élu président de la République. M. Fallières, qui était encore à l'Élysée pour un mois, a conservé le cabinet en fonctions et, après la transmission des pouvoirs présidentiels, un cabinet nouveau n'a pas été formé. M. Millerand avait donc pour lui, tout à la fois, le bon sens et les précédents.

Il n'avait qu'à choisir un ministre des Affaires étrangères et, pour se conformer à l'usage, un président du Conseil. Il a confié les deux emplois

à M. Georges Leygues, dont il avait pu apprécier, il y a vingt ans, dans le ministère que présidait Waldeck-Rousseau, les qualités de finesse et de courage. M. Georges Leygues a détenu avec succès, dans plusieurs cabinets, des portefeuilles variés ; il a été, pendant les premières années de la guerre, président de la Commission des Affaires extérieures de la Chambre et, en 1917, il a été appelé par M. Clemenceau au ministère de la Marine. On peut donc dire qu'il a gagné ses grades un à un avant d'être élevé à la présidence du Conseil. Mais il faut ajouter que, pendant les deux longues années qu'il a passées à la rue Royale, M. Leygues a fait preuve, en toute circonstance, de ce sens national que l'Assemblée de Versailles a voulu, le mois dernier, honorer en M. Millerand.

Lorsque M. Clemenceau lui a offert la direction d'un ministère militaire, une épouvantable angoisse oppressait, depuis plusieurs mois, l'âme de la France. La trahison rôdait autour de nous. Le président de la République avait dû lui-même demander au gouvernement l'ouverture d'une instruction contre Bolo, et les haines que lui avait attirées cette initiative s'accompagnaient, jusqu'à la tribune, de menaces et de calomnies. La défection russe, la lenteur avec laquelle arrivaient les premières troupes américaines, l'échec

de notre offensive de l'Aisne, la douloureuse surprise qu'avaient causée les mutineries militaires, avaient préparé une partie de l'opinion à accueillir les suggestions du défaitisme. L'Allemagne avait cherché, par tous les moyens, à développer cet état d'esprit et à en profiter; et, en Belgique comme en France, elle avait eu recours aux intrigues les plus audacieuses pour que s'accréditât, dans le cœur des hommes faibles, le bruit d'une paix possible. On a aujourd'hui la preuve des pièges qui furent alors tendus à notre bonne foi par quelques-uns de ses agents les plus effrontés et peut-être faudra-t-il un jour donner, à cet égard, quelques précisions supplémentaires avec pièces à l'appui; car il y a de vieilles légendes noctambules qui parfois se promènent encore çà et là dans l'ombre et qu'il peut devenir nécessaire de déshabiller en plein jour. A toutes les tentatives que l'Allemagne renouvelait ainsi pour nous démoraliser, nous décourager et nous abattre, M. Clemenceau, et ce sera son éternel titre d'honneur, a répondu par un mot, dont l'écho a retenti dans le pays tout entier : « Je fais la guerre ! » Il a mis la main au collet de la trahison, et il a marché sur l'ennemi. Qui pourrait oublier le service qu'il a alors rendu à la France? Nul sans doute, plus que moi, n'a différé d'opinion avec lui sur maints problèmes qui

se sont présentés à notre examen; mais, s'il m'arrivait, d'aventure, aujourd'hui d'écouter avec trop de complaisance les critiques dirigées contre lui, deux images se dresseraient aussitôt devant moi : le souvenir d'une visite qu'il m'a faite au mois d'août 1914 et celui de la première séance du ministère qu'il a formé en 1917. Les deux fois, lorsqu'il a parlé de l'Alsace et de la Lorraine, son émotion était si profonde que sa voix tremblait et même, en 1914, comme nous étions seuls dans mon cabinet, il ne s'est pas contenu et des larmes ont coulé de ses yeux. Ce jour-là je lui avait dit : « Nous pouvons rester séparés par bien des choses; mais voici une minute qui aura créé entre nous des liens plus forts que toutes les divergences. » Et, lorsqu'en 1917, j'ai retrouvé M. Clemenceau dévoré de la même ardeur patriotique, je me suis senti, à ce moment, beaucoup plus près de cet impitoyable adversaire que de quelques-uns de ceux qui passaient pour mes amis. M. Clemenceau peut répondre à certains de ses détracteurs du même ton que Scipion l'Africain aux tribuns dépêchés par ce vieil hypocrite de Caton. Sans lui, la France ne serait plus la France.

Or, dans cette œuvre de salut public qu'en 1917 il était peut-être seul à même d'accomplir, il a eu besoin de collaborateurs sûrs et dévoués.

M. Georges Leygues a été l'un des plus précieux, parce que, dans toutes les circonstances graves, soit pendant la guerre, soit au moment de l'armistice, soit pendant les négociations de paix, il s'est prononcé, sans hésitation, pour la solution française. Je lui dois ce témoignage, à l'heure où il reçoit, des mains du président de la République, un mandat redoutable.

Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la tâche qu'il a assumée est une des plus lourdes qui puissent incomber à un chef de gouvernement. Sans doute, la défaite que les extrémistes viennent d'essuyer au Congrès d'Orléans, les vigoureux réquisitoires qu'ont prononcés M. Merrheim et M. Jouhaux contre le régime bolcheviste, le désaveu infligé à la III[e] internationale, écartent de nous la menace brutale et immédiate d'une révolution à la russe; mais la nécessité de veiller au respect des lois n'en reste pas moins impérieuse pour les hommes qui ont la responsabilité de l'ordre public, et les majoritaires eux-mêmes ont laissé échapper à Orléans des paroles qui ne sont pas faites pour rassurer entièrement ceux qui ne voient pas dans la haine de classes et dans la force aveugle les instruments providentiels du progrès. Puis, le nouveau gouvernement va se trouver, comme le précédent, en face de difficultés financières dont la solution n'a été que trop longtemps

ajournée et qu'il y a urgence à régler. Dans la discussion du budget de 1920, le ministre avait déclaré qu'il comptait déposer avant les vacances parlementaires le projet de budget de 1921, de façon que la commission de la Chambre se mît au travail pendant l'intersession et que les débats pussent commencer dès la rentrée. M. F. Marsal a tenu cette promesse autant qu'il dépendait de lui ; c'est-à-dire qu'avant la première séparation, il a déposé sur le bureau de la Chambre une belle feuille blanche de grand format. Après quoi, il a profité des loisirs que lui laissait l'éloignement des sénateurs et des députés pour demander à ses collègues du cabinet leurs propositions de dépenses. Elles ont été, comme toujours, formidables et, comme toujours, le ministre responsable des finances publiques a insisté pour que les chiffres fussent revisés et réduits. Les mois d'août et de septembre n'ont pas suffi à apaiser cette querelle classique et la Commission des finances de la Chambre, inquiète de ces lenteurs, a réclamé, comme c'était son droit, qu'on se décidât enfin à mettre un peu d'encre sur la feuille blanche. Elle ne peut commencer sa besogne, sans être saisie d'un projet gouvernemental, et les retards auxquels elle a été condamnée l'empêcheront, sans doute, de préparer ses rapports pour la rentrée. Il est à souhaiter

qu'elle aille au plus pressé, qu'elle s'abstienne de toute littérature financière et qu'elle obtienne des orateurs de la Chambre le même renoncement. Mais elle a un devoir de contrôle qu'elle ne peut abandonner et que le Sénat, à son tour, sera obligé de remplir. Nous devons donc nous attendre, dès maintenant, à ce que le budget de l'an prochain ne soit pas voté en temps utile. L'habitude des douzièmes provisoires est malheureusement devenue une seconde nature parlementaire, et il semble que nous trouvions dans cette longue accoutumance au désordre et au laisser-aller, une sorte de charme pervers, qui nous rend incapables de réagir.

En même temps qu'il va avoir à aider le ministre des Finances dans la restauration des saines méthodes, M. Leygues n'aura qu'à jeter les regards sur le monde pour découvrir encore, de toutes parts, des flammes qui jaillissent de foyers mal éteints.

L'heureuse conclusion des pourparlers de Riga, la signature de l'armistice russo-japonais, l'accord intervenu sur les préliminaires de paix nous enlèvent sans doute pour un temps de graves sujets d'inquiétude et apportent à la politique qu'a suivie M. Millerand vis-à-vis de la Pologne une éclatante consécration. Mais à la satisfaction momentanée de ce succès se mêlent encore de

trop nombreuses préoccupations, et c'est toujours l'Allemagne qui nous force à nous tenir sur le qui-vive. Les pangermanistes continuent systématiquement en Haute-Silésie le travail souterrain que j'ai plusieurs fois dénoncé. Ils ne reculent devant rien pour tâcher de fausser le futur plébiscite. Ils ont imaginé toute une combinaison pour associer à la consultation projetée près de trois cent mille Allemands qui sont domiciliés en dehors des territoires plébiscitaires. Ils essaient également de troubler l'esprit des électeurs en posant, à côté de la seule question qu'autorise le traité de Versailles, rattachement à l'Allemagne ou à la Pologne, celle d'une autonomie que rien ne saurait justifier, puisqu'il n'y a dans le pays que des Polonais et des Allemands. Enfin, comme je l'ai montré par quelques exemples, ils préparent, pour le lendemain d'un vote contraire à leurs ambitions, des émeutes et des coups de force. La haute commission interalliée a été entièrement d'accord avec son président, le général Le Rond, dans toutes les mesures prises pour assurer la loyauté du vote. Mais, par malheur, des agents du nouvel attaché militaire anglais à Berlin, le général Malcolm, se sont laissé circonvenir par la cautèle allemande et M. Leygues aura un gros effort à faire, là comme ailleurs, pour mettre au même pas l'attelage des Alliés.

A Vienne, voici qu'avant de se séparer en vue des très prochaines élections générales, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité une résolution qui émanait naturellement, elle aussi, des pangermanistes et qui enjoint au gouvernement autrichien de faire procéder, dans un délai de cinq mois, à un plébiscite sur le rattachement du pays à l'Allemagne. On sait qu'aux termes du traité de Saint-Germain, l'indépendance de l'Autriche a été proclamée inaliénable et que l'Autriche s'est formellement engagée à s'abstenir, à moins d'y être autorisée par le Conseil de la Société des nations, de tout acte qui fût de nature à compromettre, directement ou indirectement, cette indépendance. Sous l'influence des pangermanistes, l'Autriche se conduit donc à peu près vis-à-vis du traité de Saint-Germain comme l'Allemagne vis-à-vis du traité de Versailles. Le « Conseil suprême » avait cependant déjà pris soin, le 16 décembre 1919, de lui rappeler les obligations qu'elle avait contractées. C'était à propos du Tyrol et du Vorarlberg. Un avertissement solennel, signé de M. Clemenceau, avait été envoyé à l'Autriche et elle avait été prévenue que les puissances alliées s'opposeraient à toutes tentatives capables de porter atteinte à l'intégrité du territoire autrichien. Il est vrai qu'à en croire les déclarations faites à Innsbrück par le docteur

Renner, M. Nitti n'en aurait pas moins laissé espérer à l'Autriche l'abolition de l'article 88. Mais, depuis lors, M. Giolitti a succédé à M. Nitti et, lorsqu'il a rencontré M. Millerand à Aix-les-Bains, tous deux sont tombés d'accord pour reconnaître publiquement, dans le traité de Saint-Germain comme dans le traité de Versailles, la « pierre angulaire » du monument de la paix. Nous avons donc le droit de penser que les Alliés seront désormais unanimes dans l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Autriche.

A la vérité, il ne suffira pas de lui interdire de se réunir à l'Allemagne pour que le traité de Saint-Germain devienne une réalité durable. J'ai précédemment indiqué toutes les objections qu'il soulève et qui ont été exposées devant les deux Chambres, lorsqu'il y a été discuté. L'Autriche ne possède plus qu'un territoire d'environ quatre-vingt-trois mille mètres carrés; elle ne compte guère plus de six millions d'habitants, dont deux millions dans la capitale. C'est donc un corps ethnique assez mal constitué, avec une très grosse tête et un très petit corps. D'autre part, cette région a particulièrement souffert du blocus ; et, comme elle n'a que peu de terres propres à la culture des céréales, la situation alimentaire y a été, au lendemain de l'armistice, exceptionnellement grave. L'état des finances publiques n'y

était pas moins déplorable, puisque la valeur de la couronne était tombée à huit centimes et que la circulation fiduciaire avait atteint des chiffres effrayants. Cependant, dès le 20 avril 1920, le chancelier Renner faisait entendre à l'Assemblée nationale des paroles rassurantes et déclarait le pays sauvé de la guerre civile et de la ruine économique. Depuis lors, la section d'Autriche de la Commission des réparations a étudié, avec beaucoup de bienveillance, les moyens d'aider l'Autriche à se relever et le gouvernement de Vienne ne peut que se féliciter du concours qu'il a trouvé chez les Alliés. Ce n'est ni le mécontentement contre nous, ni le désespoir, ni l'impossibilité de vivre, qui ont provoqué l'intempestive manifestation de l'Assemblée nationale. Il y a en Europe beaucoup d'États plus petits et moins peuplés que l'Autriche, et qui prospèrent. L'Autriche est géographiquement placée dans une position très avantageuse pour le développement de son commerce international. Elle est sur le chemin de l'Allemagne et de la Tchéco-Slovaquie à la Méditerranée et l'Adriatique, comme elle est sur le chemin de l'Europe occidentale à Constantinople et à l'Asie Mineure. Elle peut aisément redevenir un des grands marchés du monde.

Elle a, d'ailleurs, à sa disposition des richesses importantes. Les Alpes autrichiennes sont beau-

coup plus boisées que les Alpes centrales ou occidentales. Les forêts couvrent quarante pour cent de la superficie totale de la nouvelle Autriche. Une partie des bois exploités alimente les industries locales; une autre partie sert pour le chauffage; mais il reste, au moins, deux millions de mètres cubes à exporter par an. Les chutes d'eau sont très nombreuses et comme un député, M. Goldemung, le disait le 30 avril à l'Assemblée nationale, l'utilisation des forces hydrauliques est pour le pays une grande ressource d'avenir. Aussi bien l'Assemblée vient-elle de voter l'électrification de plusieurs lignes ferrées représentant, au total, plus de six cent cinquante kilomètres. L'industrie métallurgique est très florissante. Il y a du minerai de fer en abondance à l'Erzberg, à Graz, à Eisenerz, des salines à Salzbourg, à Salzkammergut et dans le Tyrol. Ajoutez à cela des filatures, des verreries, des tanneries, des pelleteries, des usines de produits chimiques, des minoteries, des brasseries, des fabriques de meubles, des industries de luxe dont plusieurs rivalisent avec celles de Paris. Vous conclurez que l'Autriche n'est pas encore morte, si elle veut se donner la peine de vivre. Aujourd'hui assurément elle souffre, comme beaucoup d'autres pays, et dans des proportions plus fortes que la plupart d'entre eux, du

manque de charbon, de l'insuffisance des matières premières et de la raréfaction de la main-d'œuvre. Il conviendrait donc d'établir, avec le concours de l'Amérique et de l'Angleterre, des accords internationaux qui pussent lui assurer un meilleur ravitaillement en charbon. Il conviendrait également de favoriser entre l'Autriche et les nouveaux États héritiers de l'Empire des ententes purement économiques, pour permettre à celle-là de recevoir de ceux-ci les matières premières qui lui font défaut. Il conviendrait enfin de hâter l'assainissement monétaire et la liquidation de la Banque austro-hongroise. C'est à la Commission des réparations qu'il appartient de nommer les liquidateurs. Il est souhaitable que cette nomination ne se fasse pas attendre. Mais c'est l'Autriche elle-même qui doit améliorer sa situation budgétaire, au lieu d'aller joindre ses lamentations à celles de l'Allemagne devant la conférence financière de Bruxelles. Le déficit avoué est de cinq milliards et le docteur Reisch a eu la candeur de déclarer qu'il laissait aux Alliés le soin de le combler. Le gouvernement autrichien a fait voter quelques impôts sur le capital et sur le revenu, mais il n'a pas songé à réaliser la moindre économie. La Commission des réparations l'a prié de diminuer le nombre des fonctionnaires, qui est déraison-

nable et entraîne une dépense annuelle de cinq milliards et demi. Comme ces fonctionnaires sont des agents électoraux, le ministère a répondu : « Tout ce que je puis faire, c'est de réduire au minimum les nouveaux engagements. » Et il conserve ses parasites, dans l'espoir que les Alliés les paieront. A Vienne comme à Berlin, c'est donc la même pensée : laisser aux vainqueurs les charges de la guerre et présenter les vaincus, qui ont été les agresseurs, comme les victimes les plus dignes de compassion. Le 19 juillet dernier, le président du Conseil, M. Mayr, ne disait-il pas très simplement à Innsbrück : « Nous attendrons que ces messieurs de la Commission des réparations nous aident enfin avec les crédits qu'ils nous ont promis. » Ainsi, on attend que la manne tombe du ciel de la Commission et on se croise les bras.

On les décroise seulement pour faire, de temps en temps, quelques gestes de menace, comme celui que les pangermanistes viennent d'obtenir de l'Assemblée nationale. Déjà, le 22 avril, le chancelier Renner avait annoncé qu'après la ratification du traité de Saint-Germain, l'Autriche demanderait à entrer dans la Société des nations pour être ensuite rattachée à l'Allemagne. Déjà, le 20 juin, le président Seitz avait formé publiquement, dans une fête

d'instituteurs, le vœu que les aspirations allemandes fussent bientôt satisfaites. Déjà, toute la presse autrichienne, sauf de très rares journaux, tels que la *Reichspost,* la *Wiener Morgenzeitung* et la *Wiener Allgemeine Zeitung,* avait fait campagne pour le rattachement. Déjà une association, la *Deutscharbeitsgemeinschaft,* s'était constituée à Vienne en faveur de l'unité allemande. Déjà enfin, le 22 juillet, le député Schurff avait déposé à l'Assemblée nationale la motion qui vient d'être adoptée avec un léger amendement. Il demandait que le referendum fût joint aux élections du 17 octobre. L'Assemblée n'a pas prononcé la jonction; elle a procédé par voie d'invitation au gouvernement; mais il est évident qu'en fait, après le vote unanime des députés sortants, les électi ns d'après-demain porteront sur la question du rattachement.

Quelles mesures les Alliés ont-ils prises depuis six mois pour enrayer ce mouvement et pour rappeler le gouvernement autrichien au respect du traité de Saint-Germain? Lui ont-ils clairement montré qu'en se fondant au sein de l'Empire d'Allemagne, l'Autriche n'échapperait pas, comme elle le suppose, aux charges que lui impose ce traité? Ont-ils suffisamment expliqué à la Tchéco-Slovaquie et au royaume des Serbes, Croates et Slovènes la menace que serait pour

eux une Allemagne agrandie? Et surtout, vis-à-vis de l'Allemagne elle-même, ont-ils agi avec assez de fermeté, pour lui faire nettement comprendre que toute entreprise germanique, condamnée par l'article 88 du traité de Saint-Germain, serait, en même temps, une violation flagrante du traité de Versailles?

Par les articles 80 et 118 de ce dernier acte, l'Allemagne a pris, sur se point, des engagements précis. L'article 80, notamment, porte : « L'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche, dans les frontières qui seront fixées par traité passé entre cet État et les principales puissances alliées et associées. Elle reconnaît que cette indépendance sera inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la Société des nations. » D'autre part, aux termes de l'article 5 du covenant, ce consentement ne peut être donné qu'à l'unanimité. Il suffit donc que la France refuse son adhésion pour que l'Allemagne n'ait pas le droit d'accepter le rattachement de l'Autriche, ni, à plus forte raison, de le provoquer, et pour qu'en y prêtant les mains, elle viole les stipulations qu'elle a signées. Cette infraction, si elle se produit, doit avoir une sanction. L'article 429 prévoit que l'occupation de la rive gauche du Rhin ne doit cesser que si les conditions du

traité sont fidèlement observées. Du jour où l'Autriche s'unirait à l'Allemagne, nous serions donc autorisés à rester sur le Rhin. Telle est, sans nul doute, la pensée du gouvernement français. Mais nous sommes-nous concertés, à cet égard, avec nos Alliés? Partagent-ils notre opinion? Et s'ils la partagent, l'Allemagne en est-elle avertie?

Il est visible qu'elle continue à spéculer sur les divisions des Alliés, et cela non seulement dans les graves questions territoriales de Haute-Silésie et d'Autriche, mais dans tous les incidents que soulèvent les essais d'application du traité de Versailles. La presse allemande a vanté, ces jours-ci, très bruyamment, la bonne foi que le Reich aurait mise à observer, pour la date du 1er octobre, les accords passés à Spa au sujet du désarmement et de la livraison du charbon. Certains journaux français ont, à leur tour, enregistré comme un succès national ce commencement d'exécution. Mais n'oublions pas que les accords de Spa ont marqué un recul sensible par rapport au traité. Pour le désarmement, ils ont accordé à l'Allemagne des délais supplémentaires, et rien ne nous prouve encore, d'ailleurs, que les licenciements soient effectifs et que nous ne soyons pas joués une fois de plus. Pour le charbon, nous avons réduit les quantités aux-

quelles nous avons droit, nous avons augmenté les prix et nous avons consenti des avances à l'Allemagne. Le Reich aurait été assurément bien mal inspiré de compromettre les avantages qu'il tire d'une telle opération. Mais ce qu'on s'est gardé jusqu'ici de nous dire, c'est qu'il ne nous livre pas les qualités de charbon promises; et, quant au tonnage, le gouvernement avait déclaré au Sénat que la différence entre les quantités prévues au traité et les livraisons résultant du protocole de Spa demeurerait due par l'Allemagne : avons-nous obtenu, à cet endroit, une garantie quelconque? Pas la moindre; et, pour nous enlever toute illusion, le commissaire allemand du charbon, M. Stutz, communiquait, il y a quelques jours, à la presse une note significative, où il prétendait que la convention de Spa suscitait à l'Empire les plus sérieuses difficultés et où il donnait à entendre qu'elle devait être bientôt revisée au bénéfice de l'Allemagne.

Sans doute, le docteur Mayer, qui était chargé d'affaires du Reich à Paris et qui vient d'être nommé ambassadeur d'Allemagne, a tenu, en remettant ses lettres de créance, un langage parfaitement correct, qui concordait, du reste, avec son attitude personnelle; et M. Millerand, dans sa réponse, a clairement indiqué que la loyale exécution du traité de Versailles était

la condition essentielle des futures relations entre les deux pays. Mais, au même moment, l'Allemagne essayait de renouveler, auprès de la France, les propositions que M. Simons et M. Stinnes avaient déjà faites à Spa et qui, sous couleur de collaboration économique, tendaient à une véritable colonisation germanique de nos régions dévastées ; et, pendant que des démonstrations d'hostilité contre la France étaient organisées dans toutes les grandes villes impériales, pendant qu'à Berlin et à Hambourg, l'anniversaire du maréchal Hindenburg servait de prétexte à des discours haineux, où la revision du traité était violemment réclamée, les délégués officiels et officieux de l'Allemagne, se glissant, à Bruxelles, dans les couloirs de la conférence financière internationale, tentaient d'y circonvenir les neutres et d'y apitoyer nos alliés. Ils tâchaient même de démontrer à quelques-uns de nos compatriotes que le Reich était en état de faillite, que les impôts n'y rentraient point, qu'il était impossible d'émettre des emprunts pour consolider une dette flottante qui dépassait, le 31 août, 186 milliards de francs et s'augmentait de jour en jour, que la circulation de marks en papier atteignait, à la même date, 90 milliards et croissait continuellement, bref, que le Reich était incapable de nous verser un centime sur le

montant de nos réparations. C'est toujours, comme on le voit, le même système. L'Allemagne veut, contrairement au traité, faire évaluer sa capacité de paiement avant que soit fixée notre créance, parce qu'elle espère bien, en intervertissant ainsi les termes du problème, obtenir, d'avance, une importante réduction sur le chiffre de sa dette.

Cette tactique n'a pas réussi à Bruxelles, parce que la Société des nations, prévenue par le représentant français, M. Léon Bourgeois, avait écarté du programme tout ce qui touchait aux divers traités de paix; et, par suite, la Conférence n'a été, comme l'écrivait très exactement M. Louis H. Aubert, qu'une grande Cour des Miracles, où les nations sont venues, tour à tour, étaler leurs infirmités et leurs misères, et elle n'a point tourné, comme l'Allemagne l'espérait, à la confusion de la France. Mais que va-t-il se passer demain? Après les débats qui avaient eu lieu, dans les deux Chambres, à propos des acc rds de Spa, le gouvernement avait donné à entendre qu'il renonçait à rencontrer, de nouveau, les Allemands, que la Conférence de Genève n'aurait pas lieu, qu'on allait revenir enfin à la voie tracée par le traité et que la Commission des réparations serait chargée d'évaluer la créance des Alliés; et le premier ministre belge,

l'honorable M. Delacroix, avait proposé un expédient ingénieux pour favoriser cette évolution. Aussitôt, une revue diplomatique, généralement fort bien renseignée sur les choses anglaises, *l'Europe nouvelle,* a annoncé, en termes catégoriques, que M. Lloyd George, considérant que la France avait promis d'aller à Genève, nous abandonnerait à nos propres forces si nous ne tenions pas la parole donnée et, quelques jours plus tard, un télégramme de Bruxelles, tout en laissant pressentir une prochaine entrevue de M. Lloyd George et de M. Delacroix, confirmait que le premier ministre britannique restait inébranlable dans ses intentions. C'est ce que lord Curzon a officiellement signifié au gouvernement français dans une note récente.

Fâcheuse aventure qui nous montre une fois de plus qu'il eût mieux valu ne pas commencer par lâcher la corde, dans le candide espoir de la reprendre ensuite. Il est toujours plus difficile de se dégager que de ne se pas engager. Si la première fois que nos alliés ont voulu nous entraîner à violer le traité et à dessaisir la Commission des réparations, nous leur avions amicalement et fermement rappelé leur signature, et si nous n'avions accepté aucune convention dérogatoire, ils ne nous reprocheraient pas aujourd'hui d'avoir changé d'avis. La Commission

des réparations aurait su ce qu'elle avait à faire et elle aurait eu la liberté de se mettre tout de suite au travail. Contrairement à ce que disent certains journaux, elle aurait été en droit de fixer le montant de la créance, à la simple majorité (§ 13 de l'annexe II) ; et si l'Allemagne ne s'était pas exécutée, elle aurait pu également, comme elle l'a fait l'autre jour pour le charbon, inviter les gouvernements à prendre des sanctions et, au besoin, des gages territoriaux. On serait resté dans un domaine connu, celui du traité. On est aujourd'hui en plein maquis. Il ne faudra rien de moins que toute l'autorité de M. Millerand et toute l'habileté de M. Leygues pour nous tirer de ces broussailles.

IV

1er novembre 1920.

La campagne de M. Nitti. — L'alliance franco-italienne et l'alliance franco-britannique. — L'Allemagne contre le traité de Versailles. — Assez et trop de concessions. — Les droits de la France.

Que diraient nos amis d'Italie si un ancien président du Conseil français entamait une campagne pour ébranler le traité de Saint-Germain et en obtenir la revision au profit de l'Autriche? Ils se plaindraient, sans doute, amèrement d'une aussi étrange attitude et ils n'auraient pas tout à fait tort. Ils ne sauraient donc s'étonner que nous trouvions aujourd'hui fort regrettables les tentatives que fait M. Nitti pour déchirer au profit de l'Allemagne le traité de Versailles. Que des journaux germanophiles comme le *Mattino* calomnient la France, nous accusent de rechercher l'hégémonie en Europe et prétendent que c'est une politique impérialiste qui a été « con-

signée sur les tables de la loi à Versailles », il n'y a pas là de quoi nous surprendre. Mais qu'un homme politique qui a eu récemment, dans son pays, la responsabilité du pouvoir, écrive que l'Allemagne subit tous les jours des humiliations, qu'il se fasse publiquement l'avocat de nos ennemis d'hier et en appelle, — bien vainement, d'ailleurs, — aux États-Unis pour mettre à la raison la France qui a le grand tort de croire à la valeur des traités et de vouloir l'exécution des engagements pris, c'est vraiment là un symptôme qui ne laisse pas d'être inquiétant. J'ai eu l'occasion de connaître M. Nitti, lorsqu'il était, soit ministre, soit président du Conseil. Il tenait alors un tout autre langage qu'aujourd'hui. Il a commencé à évoluer dans les derniers mois de son cabinet et notamment à San Remo. Ce n'est pas à nous de juger les raisons de politique intérieure auxquelles il peut obéir. Mais nous avons le droit d'espérer que, dans les affaires extérieures, l'Italie n'écoutera pas les mauvais conseillers et restera fidèle, comme nous-mêmes, aux signatures données.

Il y a malheureusement au delà des monts un certain nombre de personnages pro-allemands qui essayent constamment de semer la discorde entre les deux grandes nations latines et de les détourner de leurs destinées naturelles. Ils

affectent de dire que l'avenir de l'Italie serait beaucoup mieux sauvegardé, s'il ne restait, dans l'Europe centrale, aucune République autrichienne et si Vienne était décidément rattachée à l'Allemagne. Ils insinuent qu'aussi longtemps que subsistera l'Autriche, durera la menace d'un rapprochement entre les États héritiers de la monarchie dualiste ; et ils dénoncent la possibilité de cette reconstitution comme un danger permanent pour l'unité italienne. Comment ne pas voir, au contraire, qu'en inspirant à l'Italie la crainte d'un péril chimérique, ces fâcheux donneurs d'avis risquent de la précipiter dans des réalités redoutables? Si la France est intéressée à ce que l'Allemagne, dont les Alliés ont cru devoir ne pas diviser les forces disparates, ne s'agrandisse pas, du moins, de nouveaux territoires, l'Italie elle-même trouve un avantage à l'interdiction qui a été stipulée dans les traités de Versailles et de Saint-Germain. Une Autriche réduite, comme elle l'est aujourd'hui, à sa plus simple expression, est pour elle une voisine bien inoffensive. Une Autriche fondue dans le Reich ne se contenterait certainement pas d'apporter à l'Allemagne sa faiblesse et sa pauvreté ; elle lui apporterait ses regrets et ses revendications ; et, avant qu'il se fût écoulé un grand nombre d'années, l'Allemagne tout entière ferait siens

les griefs de l'Autriche contre l'Italie. Elle ne tarderait pas à convoiter Trente et Trieste et à soutenir que les frontières déterminées par l'article 27 du traité de Saint-Germain englobent dans le royaume d'Italie des populations de nationalités diverses et, en particulier, des Allemands. Elle rouvrirait peu à peu le conflit séculaire entre les habitants de la péninsule et ces « Tedeschi des Alpes », dont Gabriele d'Annunzio disait, le 5 mai 1915, à Gênes : « Ils n'arrêteront pas le rythme fatal de l'achèvement national; ils n'arrêteront pas le beau rythme romain! » L'Italie a donc, comme la France, les meilleures raisons de ne pas accroître la puissance de l'Allemagne et de rester à nos côtés après la victoire comme elle s'est mise à nos côtés dans la guerre. Ce serait un grand malheur pour nos deux peuples s'ils se laissaient égarer, l'un ou l'autre, par d'imprudentes combinaisons diplomatiques et s'ils ne veillaient pas, avec un soin jaloux, au maintien de leur amitié.

Ce qui est vrai de l'alliance franco-italienne ne l'est pas moins de l'alliance franco-britannique. Il n'y a pas de divergences momentanées qui puissent rompre ou relâcher les liens qu'ont noués entre nos trois nations tant d'années de souffrances communes, de batailles livrées pour la même cause et de noble émulation dans

l'héroïsme. Il faudrait désespérer de l'humanité si les idées de justice et de liberté n'avaient de prise sur elle qu'aux heures des grandes secousses et des rencontres sanglantes, et si elles perdaient tout crédit dans le train ordinaire de la vie publique. A l'appel du droit, l'Angleterre, l'Italie et la France se sont levées pour combattre; elles ont voulu créer ensemble une Europe meilleure; elles ont eu toutes trois, et leurs alliés avec elles, la généreuse ambition d'établir dans le monde une paix durable; vont-elles se séparer au moment où leur œuvre est à peine esquissée et réclame plus que jamais l'unité et la persévérance de leurs efforts? Une politique à si courte vue nous conduirait tous au bord de l'abîme; les hommes d'État de nos trois pays ne peuvent fermer les yeux à l'évidence; ils savent que nous continuerons, dans le futur comme dans le passé, à avoir besoin les uns des autres; qu'il y a entre nous une solidarité d'intérêts plus forte que les désaccords d'un matin, les fantaisies individuelles et les piques d'amour-propre; et que chacun de nous commettrait, à son propre foyer national, un crime de lèse-patrie s'il perdait jamais de vue les raisons supérieures qui nous commandent de rester unis.

Puisque nous sommes tous également pénétrés de cette conviction, tâchons, avant tout, de

nous mieux comprendre, de ne pas juger nos alliés d'après nous-mêmes, d'avoir l'imagination assez libre et assez objective pour savoir nous placer, un instant, à leur point de vue, et de commencer par nous rendre compte de leur état d'esprit chaque fois que nous avons à discuter avec eux. La plupart des malentendus qui se sont produits, depuis quelques mois, entre nous, proviennent de ce que nous nous sommes mépris sur les mobiles auxquels obéissaient nos interlocuteurs. Ajoutez à cela un trop grand nombre de petites rivalités personnelles qui n'ont pas été sans envenimer les dissentiments. On a opposé tel premier ministre à tel autre; on a parlé de la victoire de ceux-ci et de la défaite de ceux-là; on a successivement exalté ou dénigré les chefs des gouvernements; et dans chaque pays allié, la presse s'est crue autorisée parfois à juger les représentants de l'État voisin avec la même liberté de langage que s'ils étaient des compatriotes. Quelques déceptions que nous laissent nos derniers entretiens avec Londres, pensez-vous qu'il soit convenable et habile de nous complaire à malmener M. Lloyd George? Ce n'est point à nous de nous associer à ses adversaires d'outre-Manche ni d'accroître, ne fût-ce que par des paroles imprudentes, les difficultés incessantes qu'il rencontre un peu partout, aux

Indes, en Asie Mineure, en Égypte, en Irlande, et chez les ouvriers d'Angleterre. Tant qu'il est au pouvoir, il est pour nous l'interprète de l'Empire britannique et ce serait, à la fois, maladresse et inconvenance que de mêler à la légitime défense des réclamations françaises des appréciations irritées et des personnalités désobligeantes. Bridons nos nerfs et restons de sang-froid.

Nous n'aurons pas trop de toute notre « self-possession » pour retrouver, nous et nos alliés, les grandes routes dont les divers traités de paix avaient, tant bien que mal, établi les chaussées et dont nous nous sommes si imprudemment écartés. Empressons-nous, du moins, les uns et les autres, de saisir les occasions de réparer nos fautes. Les élections autrichiennes nous en fournissent une qui peut être assez favorable à l'exécution du traité de Saint-Germain. Le scrutin du 18 octobre ne constitue pas seulement, dans l'ensemble, une victoire des éléments modérés sur les extrémistes. Il est, en même temps, pour le pangermanisme, un échec très significatif. L'Allemagne s'était, à la veille des élections, livrée à une ardente propagande dans toute l'Autriche. Elle avait eu recours aux moyens les plus variés pour faire nommer en masse des partisans du rattachement et le vote qu'avait émis

l'Assemblée sortante avait naturellement été très exploité dans la campagne électorale. Les pangermanistes allaient répétant qu'aussitôt incorporée à l'Allemagne, l'Autriche échapperait à la misère présente; ils montraient du pain aux affamés et cherchaient à les attirer. Il est remarquable que l'Autriche ait su résister à ces manœuvres et à ces tentations. Si elle est maintenant assez raisonnable pour ne pas persévérer dans la voie où s'était témérairement engagée l'Assemblée précédente et pour réaliser les économies qui s'imposent dans le budget de l'État, les Alliés devront se mettre d'accord pour essayer de la tirer d'embarras. Elle demande à vivre. Comme je l'ai indiqué l'autre jour, elle a, dans son territoire restreint, des richesses qui la peuvent rassurer sur son avenir. Mais, pour le moment, elle est malheureuse et naturellement disposée à se tourner vers ceux qui l'aideront. Prenons donc le traité de Saint-Germain tel qu'il est; efforçons-nous de le mettre en vigueur. La section d'Autriche de la Commission des réparations n'est pas restée inactive. Elle a dressé tout un plan destiné à préparer la renaissance industrielle et financière de l'Autriche. Ce programme répond aux vœux qui avaient été exprimés dans les deux Chambres françaises par les rapporteurs du traité, M. Margaine et le regretté M. Imbart

de La Tour. C'est aux gouvernements alliés qu'il appartient maintenant de prendre les mesures nécessaires pour que ce travail aboutisse à des résultats positifs. Il n'y a pas une minute à perdre. « Dans les grandes affaires, dit La Rochefoucauld, on doit moins s'appliquer à faire naître des occasions qu'à profiter de celles qui se présentent. »

Le traité de Versailles, plus encore, s'il est possible, que le traité de Saint-Germain, exige et suppose la permanence de l'intimité des Alliés. « Il est plus lourd de promesses que de réalités », a déclaré M. Millerand, lorsqu'il était encore président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Observation très juste, si juste même qu'elle peut s'appliquer à tous les traités. Il n'y en a pas un seul qui ne soit une plante délicate, exposée à se flétrir avant de porter des fruits, si elle n'est pas soigneusement cultivée par ceux qui l'ont semée. Sans songer à me donner pour prophète, j'avais moi-même annoncé, l'an dernier, que la paix serait « une création continue ». Je n'ai jamais passé pour un admirateur aveugle du traité de Versailles ; j'en ai plus que personne regretté les insuffisances. Mais, s'il n'a pas rempli les espérances de tous les Français, il nous a, du moins, garanti un minimum de satisfactions dont nous avions le

droit incontestable de ne rien céder. Le traité est signé depuis le 28 juin 1919; il est ratifié; il est théoriquement mis en vigueur depuis le 10 janvier 1920; les clauses essentielles en demeurent cependant inappliquées; et l'Allemagne crie de plus en plus haut qu'elle ne les appliquera pas.

« Dans les demandes de l'Entente, écrit la *Deutsche Tageszeitung,* il ne s'agit nullement de réparations, mais de chantage pur et simple. Tout ce que l'Entente a pris à l'Allemagne : colonies, Alsace et Lorraine, bassin de la Sarre, flotte de guerre et de commerce, tout cela compense amplement les dommages qu'elle a subis, parce que les Poincaré ont voulu la guerre. » Voilà une perle qu'on me permettra d'enchâsser. Lorsque Guillaume II a fait, en 1917, une dernière et mélancolique visite au Haut Kœnigsbourg, il a eu l'idée singulière et maladive d'y laisser un devant de feu portant, en grands caractères métalliques, la phrase que ses remords lui ont si souvent arrachée : « Je n'ai pas voulu cela. » N'en déplaise à la *Deutsche Tageszeitung,* aucun Français n'a besoin de déclarer devant le monde qu' « il n'a pas voulu cela » ; tous attendent le front haut et la conscience tranquille le jugement de l'histoire. Mais que dire des Allemands qui ont reconnu à Versailles,

en termes solennels, la responsabilité de leur pays dans la guerre et qui, au lendemain du jour où cet aveu a été consigné dans un acte diplomatique, s'empressent de le rétracter? Et que penser de la sincérité de leur repentir, lorsqu'ils nous imputent leurs crimes et lorsqu'ils nous accusent de leur avoir « pris » l'Alsace-Lorraine? Le *Times* a montré, dans plusieurs de ses derniers numéros, la persistance de cette propagande effrontée, qui tend à falsifier la vérité, tantôt aux dépens de la France, tantôt aux dépens de l'Angleterre, et qui prend les formes les plus variées pour arriver à semer la méfiance entre les Alliés. Il a notamment cité un tract qui circule en Allemagne et aux États-Unis et dont l'auteur prétendu serait un Américain d'origine germanique, appelé Hansen, et revenu aujourd'hui dans le pays de ses pères. Ce Hansen raisonne, bien entendu, comme la *Deutsche Tageszeitung* : il s'en prend à l'Angleterre, au roi Édouard VII, et à la France, dont la vanité, dit-il, est si enfantine que si, avant la guerre, l'Allemagne lui avait gracieusement offert sur un plat d'argent l'Alsace-Lorraine et les cinq milliards de l'indemnité de 1871, elle aurait dédaigneusement rejeté ce cadeau. Voilà de quelles sottises on nourrit encore l'esprit des populations allemandes.

Pour que les choses en soient arrivées à ce point, il faut que, depuis le commencement de l'année, les Alliés se soient étrangement trompés sur la psychologie de nos anciens ennemis; et si nous jetons en effet un coup d'œil en arrière, nous serons e frayés de ne voir, sur le chemin que nous avons parcouru, que des débris du traité. Quelques publicistes français, le jugeant médiocre, auraient désiré qu'on se hâtât de le reviser. C'était, à mon avis, méconnaître les difficultés à peu près insurmontables d'une reprise des négociations. L'Amérique, absorbée tout entière par la prochaine élection présidentielle, avait, pour quelques mois, pris congé de l'Europe; l'Angleterre, qui avait obtenu, à Versailles, la destruction de la puissance maritime et coloniale de l'Allemagne, n'avait plus aucune raison de nous faire des concessions supplémentaires. Dans ces conditions, il était fort à craindre que toute revision n'eût lieu contre nous. Plutôt que de courir les hasards de conventions nouvelles, nous devions donc tirer le meilleur parti du traité et nous entendre avec nos alliés pour contraindre l'Allemagne à remplir ses obligations. Est-ce bien ainsi que nous avons procédé? Sous prétexte que le traité posait des principes dénués de sanctions, nous avons abandonné les principes et nous n'avons pas les

sanctions. Nous les avons sur le papier pour le charbon et pour le désarmement. Mais, pour les réparations, nous n'avons rien de positif et quant au papier, le traité de Versailles nous le donnait déjà.

Il nous permettait, d'une part, de prolonger indéfiniment l'occupation de la rive gauche et des têtes de ponts, si l'Allemagne ne s'exécutait pas (article 430) ; il nous autorisait, d'autre part, à exercer contre l'Allemagne toutes représailles économiques et financières et à prendre, en général, toutes mesures que nous pouvions juger nécessaires, c'est-à-dire à occuper, au besoin, de nouveaux territoires. (Partie VIII, paragraphe 18 de l'annexe II.) Mais, d'après le traité, pour qu'il fût possible de recourir à ces sanctions exceptionnelles, il fallait, d'abord, que la Commission des réparations eût officiellement constaté que l'Allemagne avait manqué à l'une ou à l'autre de ses obligations. Les gouvernements devaient donc prier leurs délégués à la Commission de procéder rapidement à ces constatations, comme on a fini par se décider à le faire pour les livraisons de charbon ; et aussitôt qu'en vertu du paragraphe 17 de l'annexe II, la Commission des réparations aurait eu signalé aux gouvernements l'inexécution du traité par l'Allemagne, chaque puissance intéressée aurait été libre de s'assurer des gages,

avec ou sans le consentement des Alliés. Si, par exemple, nous n'avions occupé Francfort qu'après avoir provoqué une déclaration de cette sorte, l'Angleterre n'aurait pu se plaindre de notre initiative; et si, après que la Commission a eu fait connaître aux gouvernements les déficits dans les envois de charbon et conclu à des sanctions, nous avions agi immédiatement, plutôt que de rédiger de nouveaux protocoles, nous aurions simplement usé de nos droits au lieu de les laisser bafouer. Il n'est pas surprenant que nous payions aujourd'hui chèrement, dans l'éternelle question des réparations, les trop nombreuses infidélités que nous avons faites nous-mêmes au traité de Versailles, tout en jurant de ne le pas trahir.

Vainement, certains journaux allemands essayent-ils aujourd'hui de dénaturer le sens des articles 231 et suivants. Ces textes sont d'une limpidité parfaite. Pour respecter la lettre et l'esprit du traité, nous n'avions qu'à mettre le plus promptement possible la Commission des réparations en mesure de déterminer la créance, c'est-à-dire à hâter les travaux des commissions cantonales, à tirer des affaires jugées des inductions raisonnables, à constituer dans les administrations compétentes des dossiers d'évaluation, à communiquer tous ces documents à l'honorable M. Dubois et à le prier de s'entendre avec les

autres délégués afin d'accélérer la solution du problème qui leur était soumis. Loin de s'en tenir à cette procédure régulière, les Alliés n'ont su qu'imaginer pour s'en éloigner. Dès le mois de mars, la publication de leur memorandum économique et les pourparlers de Londres ont donné à l'Allemagne l'espoir que le traité serait revisé. A la fin d'avril, a lieu la conférence de San-Remo ; et, bien que M. Millerand obtienne que le gouvernement du Reich n'y soit pas convoqué, la presse allemande exulte à la lecture du protocole final. La *Frankfurter Zeitung* se déclare satisfaite et le *Vorwärts* triomphe. Les Alliés ont, en effet, constaté que « l'Allemagne n'a rempli ses engagements ni pour la destruction du matériel de guerre, ni pour la réduction des effectifs, ni pour la fourniture du charbon, ni pour les réparations, ni pour les frais des armées d'occupation. » Mais la seule pénalité que nous jugions à propos d'infliger aux auteurs de ces infractions réitérées, c'est de les inviter à une réunion prochaine, qui se tiendra à Spa, et nous leur promettons que, s'ils y apportent des explications satisfaisantes et des propositions précises, nous serons prêts à « discuter avec eux toutes questions affectant l'ordre intérieur et le bien-être économique de l'Allemagne ». En même temps se poursuivait, sous l'inspiration de M. Keynes et de quelques

financiers internationaux, qui avaient accès dans les milieux les plus divers, une vigoureuse propagande en faveur de ce qu'on appelait, d'un nom très équivoque, le forfait. Qui dit forfait, dit, en général, fixation d'un prix irrévocable, en bloc et sans estimation préalable. Mais en France on mettait sous ce mot des idées contradictoires, tandis qu'en Allemagne on y mettait simplement celle d'un rabais. Les prétentions du Reich sont, d'ailleurs, à cet égard, devenues de plus en plus audacieuses et peu à peu s'est fait jour cette thèse que la dette allemande ne devait plus aucunement dépendre du montant de nos dommages, mais seulement de l'état économique de l'Allemagne, présenté, bien entendu, sous les couleurs les plus sombres. Tel est, entre San Remo et Spa, le *leitmotiv* de toute la presse d'outre-Rhin.

Au commencement de mai, réunion à Hythe des premiers ministres, en dehors de la Commission des réparations. Déclaration commune extrêmement fâcheuse. On y proclame, contrairement aux stipulations du traité, qu'il y a urgence à mettre l'Allemagne à même de recouvrer son autonomie financière ; on y ajoute qu'il convient de fixer, pour le règlement de la dette allemande, une somme forfaitaire, compatible avec la capacité de paiement de l'Allemagne, c'est-à-dire qu'on ne songe plus à évaluer les dommages et

qu'on veut décider, dès aujourd'hui, ce que l'Allemagne sera en mesure de payer dans dix ou vingt ans. Comme le remarque très justement, dès le lendemain, dans le *Journal des Débats,* M. Auguste Gauvain, on dessaisit la Commission des réparations et « on tombe en pleine fantaisie » . Cette décision est accueillie avec enthousiasme par tous les journaux allemands et considérée, tout à la fois, comme un démenti au traité de Versailles, comme un désaveu de la Commission des réparations et de son président d'alors, voire comme une défaite de la France.

Les 15 et 16 mai, nouvelle réunion à Lympne. On y reconnaît la nécessité de liquider parallèlement et au plus tôt les dettes interalliées et la dette allemande. Rien dè mieux, pourvu qu'on demeure dans la ligne dessinée par le traité et qu'on ne sacrifie rien des intérêts de la France. Mais, à Lympne, des chiffres ont été prononcés par des experts qui ne sont pas ceux de la Commission des réparations et ces chiffres, colportés dans la presse, provoquent une grande émotion dans le Parlement. Le 28 mai, à la Chambre des députés, MM. Paul Aubriot, Baudry d'Asson, Loucheur, Louis Barthou, Tardieu, d'autres encore, se font les interprètes de l'inquiétude générale. Le président du Conseil rassure la Chambre, en déclarant qu'aucun engagement n'a

été pris à Lympne et qu'on n'ira à Spa que pour faire exécuter le traité.

Le 20 juin, les premiers ministres se retrouvent à Hythe, puis, le 21 et le 22, à Boulogne. Le communiqué officiel annonce que la question de l'indemnité allemande et de la répartition de la créance entre les Alliés a été examinée de nouveau. « Il a été décidé que les experts anglais, italiens, belges et serbes se réuniraient à Paris pour y faire des propositions communes sur des bases déterminées. » Pour ne pas renseigner les Allemands, on ne précise pas quelles sont ces bases ; mais les agences, moins discrètes, indiquent, avec des chiffres, un système d'annuités extensibles. De la Commission des réparations, pas un mot. Les experts choisis paraissent devoir être ceux qui, à la suite de M. Keynes, se sont le plus remués pour la dessaisir. Il est, du reste, entendu et annoncé que « les Alliés se retrouveront le 2 juillet à Bruxelles pour fixer définitivement leur accord avant la réunion de Spa ». « Définitivement », cet adverbe, gros d'espérance, revient, avec l'accent de la certitude, dans chaque déclaration commune.

La conférence de Bruxelles a lieu à la date prévue. Elle règle les proportions dans lesquelles l'indemnité allemande devra être répartie entre les Alliés, mais elle ne fixe pas l'indemnité. Du

5 au 16 juillet, les Alliés causent à Spa et y entendent les Allemands. Les conditions relatives au désarmement sont arrêtées le 9 et l'on passe à la question du charbon, qui est résolue, le 16, par une promesse d'avances à l'Allemagne. On se sépare sans avoir eu le temps de parler des réparations ; mais les Allemands ont remis aux Alliés trois notes où ils n'offrent aucun chiffre et où ils posent en principe que, contrairement au traité, le montant de leur dette devra être déterminé d'après leurs capacités économiques et financières d'aujourd'hui. La conférence se termine par un discours de M. Delacroix, que les *Hamburger Nachrichten* ont récemment résumé en ces termes : « M. Delacroix, président de la Conférence, a, dans son discours de clôture, proposé au nom de l'entente pillarde (Raubverband) la réunion à Genève d'une commission interalliée qui procéderait à un échange d'observations avec les représentants allemands. La France n'a pas protesté ; par conséquent, elle a accepté. » De retour à Londres, M. Lloyd George lui-même s'expliquait devant la Chambre des Communes, rendait à la bonne volonté allemande un hommage indulgent, et ajoutait : « Il a été décidé de nommer une petite Commission spéciale d'experts *(a small special committe of experts)* pour discuter le document avec les Allemands, en élu-

cider les propositions, en examiner les détails et en préciser la portée réelle. Cela sera fait dans le cours des deux ou trois semaines prochaines. » Ainsi, avant le 15 août, dans la pensée du premier ministre anglais, la Commission des réparations devait être dessaisie et, toujours contrairement au traité, la discussion devait s'engager avec les Allemands.

Lorsque M. Lloyd George annonçait cette nouvelle aux Communes, il était certainement de bonne foi et considérait évidemment que l'entente s'était établie sur tous ces points entre les Alliés. Le communiqué officiel du 16 n'allait pas, il est vrai, tout à fait aussi loin. Il portait seulement : « M. Delacroix a terminé en proposant que l'on renvoyât l'examen des mémoires allemands sur les réparations à une Commission de deux délégués de chaque Puissance, qui se réunirait à Genève dans quelques semaines. » Il n'était pas formellement dit que cette proposition de M. Delacroix eût été adoptée et, lorsque la discussion s'est engagée dans les Chambres françaises sur les accords de Spa, elles ont pu croire et elles ont cru que la conférence de Genève était un simple projet et que le gouvernement ne se trouvait pas lié. Les réponses faites par les ministres aux divers orateurs, et notamment à M. Barthou et à M. Ribot, n'ont pu que confirmer

sénateurs et députés dans cette croyance et, comme, d'ailleurs, les « quelques semaines » du communiqué, et les « two or three weeks » de M. Lloyd George s'étaient écoulées sans que fût nommé le comité d'experts, nous commencions tous à nous bercer de l'espoir que nous n'irions pas à Genève pour « discuter » avec les Allemands sur les droits que nous accorde le traité et que la Commission des réparations est chargée de mettre en pratique.

Nous étions malheureusement dans une impasse. Les journaux allemands, affirmant qu'à Spa nous nous étions engagés envers le Reich, nous reprochaient amèrement notre manque de parole. Le gouvernement anglais nous rappelait ce qu'il regardait comme une décision commune; mais la France, qui avait été entraînée sur les marges du traité et qui commençait, un peu tardivement, à comprendre le danger de ces détours, essayait de se reprendre et de revenir au réduit qu'elle n'aurait jamais dû quitter. C'est alors que M. Delacroix s'est obligeamment entremis pour chercher une conciliation. Il a pensé qu'on pourrait demander à la Commission des réparations de désigner elle-même les experts du *small special Committee* et il a proposé que la réunion n'eût pas lieu d'abord à Genève, mais à Bruxelles. Mais, de quelque façon qu'il fût composé, le

small special Committee discuterait-il avec les Allemands ou se contenterait-il de les entendre? Déciderait-il en dehors d'eux ou y auraient-ils voix délibérative? Évaluerait-il les dommages ou s'arrogerait-il le don de prophétie, en appréciant, dès aujourd'hui, la future capacité de paiement de l'Allemagne? C'était là les graves questions sur lesquelles portait réellement le débat et, si le dessaisissement de la Commission des réparations constituait un danger pour la France, c'est qu'il permettait précisément de trancher toutes ces questions contre le traité, contre les droits de la France, dans le sens des prétentions allemandes. M. Georges Leygues a fait les plus louables efforts pour sortir du cul-de-sac où, bien malgré lui, il s'est trouvé. Il était trop tard pour revenir en arrière. Renverser les murs ou creuser des galeries souterraines, c'était nous exposer aux reproches des Alliés. Nous n'avions guère d'autre ressource que de nous accommoder de la position, en l'aménageant le moins mal possible. Parce que nous avions abandonné le traité, nous nous étions désarmés nous-mêmes; car, à des gens qui nous disent : « Tenez votre promesse du 16 juillet 1920, » comment répondre : « Nous ne voulons pas la tenir, mais nous voulons que vous teniez, vous, votre promesse du 28 juin 1919 » ? Nous ne pouvons donc nous en

prendre qu'à nous-mêmes si tout finit par une cote mal taillée. Tâchons du moins de ne pas glisser plus bas encore sur la redoutable pente où, depuis si longtemps, je nous ai vus descendre.

M. Leygues et M. François-Marsal ont, tous deux, protesté très haut de leur intention d'exécuter intégralement le traité de Versailles et de faire payer l'Allemagne. C'est ce que veulent tous les Français qui apportent, en ce moment, leurs économies à l'État pour assurer le succès de l'Emprunt. Ils ont confiance dans le crédit de la France, parce qu'ils ont confiance dans son énergie. Aucun d'eux n'accepterait qu'elle renonçât aux fruits de la victoire. Aucun d'eux n'accepterait que, par notre faiblesse, l'Allemagne s'enrichît à nos dépens. Consultez la balance commerciale du Reich en 1919 et en 1920 ; lisez les intéressants commentaires qu'en a donnés M. Charles Brouilhet, professeur d'économie politique à l'Université de Strasbourg. Vous verrez comment l'Allemagne, après avoir importé les produits alimentaires et les matières premières dont elle avait besoin pour se relever, et après s'être d'abord théoriquement endettée d'une moyenne de trois milliards par mois, a peu à peu accru ses exportations, fait disparaître, aux approches du printemps, le déficit mensuel et obtenu, dès les mois d'avril et de mai, des excé-

dents considérables. En même temps, le *Worwärts* nous annonce que cent mille vaches laitières, offertes par la générosité américaine, sont en route à destination de la Saxe, tandis que l'Allemagne nous menace de suspendre la restitution du cheptel dans les régions dévastées. Toutes les vaches grasses pour les agresseurs vaincus; quelques vaches maigres pour le peuple de la Marne et de Verdun, est-ce une justice dont se puisse satisfaire l'humanité?

V

15 novembre 1920.

Anniversaire de l'armistice et cinquantenaire de la République. — La cérémonie du Panthéon. — Coup d'œil rétrospectif. — La France pacifique. — L'alliance russe. — L'entente cordiale. — La guerre pour le droit.

Il est bon que, de temps en temps, un grand peuple puisse s'arrêter une minute sur son chemin pour se recueillir et mesurer du regard les distances parcourues. Le 11 novembre, la France a célébré, tout à la fois, le deuxième anniversaire de l'armistice et le cinquantenaire de la République. Dans la belle cérémonie du Panthéon, M. Millerand a précisé, avec une grave éloquence, la haute signification de ces fêtes commémoratives. Elles n'ont pas seulement pour objet de glorifier nos soldats et de marquer le sens de notre victoire; elles nous ont permis de méditer sur l'œuvre accomplie, en un demi-siècle, par notre pays et de tirer du passé quel-

ques leçons pour l'avenir. Si les pouvoirs publics ont voulu associer intimement à cette solennité le souvenir de Gambetta, c'est pour personnifier en un citoyen qui, aux jours sombres de la défaite, n'a point désespéré de la patrie, l'âme d'une nation qui défend sa liberté et n'entend point subir le joug de l'étranger.

La guerre de 1870 avait laissé la France épuisée, mutilée et dangereusement isolée en Europe. La République, acceptée, à sa naissance, plutôt comme le gouvernement qui nous divisait le moins que comme la forme constitutionnelle réclamée par l'opinion, avait tout à faire pour gagner les esprits et pour établir définitivement son autorité. Ceux des Français qui aujourd'hui, au lendemain d'événements qui compteront parmi les plus grands de notre histoire, hésitent devant l'énormité de la tâche qui sollicite encore leur activité, ne se représentent, sans doute, que fort imparfaitement l'effroyable désarroi dans lequel se sont trouvées, après le traité de Francfort, les consciences de leurs aînés. Les partis se disputaient, avec une passion mal contenue, la direction du pays déchiré ; la suite presque ininterrompue de nos revers, le désastre de Sedan, la livraison de Metz, la capitulation de Paris, apparaissaient comme les signes funestes d'une invincible fatalité ; la perte de deux de nos plus belles

provinces altérait profondément la physionomie de la France, appauvrissait le génie de notre race et détruisait notre équilibre national. Jamais plus dure besogne de relèvement et de reconstruction ne s'était imposée à un peuple aussi dénué de ressources et aussi démuni de concours. Peu à peu cependant le travail a commencé. Autour de la République de plus en plus incontestée, se sont groupés des hommes venus de toutes les classes sociales et de tous les points de l'horizon politique. Une constitution, péniblement édifiée comme demeure provisoire, est devenue, pour de longues années, un abri ouvert à tous les Français qui voulaient se consacrer à la restauration du pays. Sous l'égide d'institutions libres, les luttes d'idées, conditions nécessaires de la vie publique, ont pris un caractère plus paisible et un rythme plus régulier. La souveraineté populaire s'est exprimée dans des assemblées qui n'en ont peut-être pas été toujours les interprètes très fidèles, mais qu'à intervalles périodiques, le suffrage universel a été maître de désavouer et de remplacer. Si éloigné de la perfection que pût être ce mécanisme, il a donné ou, tout au moins, laissé à la France les moyens de réparer ses brèches et de reprendre sa place au premier rang des nations.

A l'intérieur, elle a, en cinquante ans, réalisé

de plus importantes réformes qu'elle n'en avait souvent réclamé en un siècle ou deux. Elle a renouvelé sa législation, accru sa puissance économique, fortifié sa renommée artistique et littéraire, et réussi à maintenir, dans son évolution politique, l'accord permanent de l'ordre et du progrès. Elle a commencé par panser les plaies d'une guerre malheureuse, par reconstituer son outillage industriel, par développer son réseau de chemins de fer et de canaux, par reviser son régime douanier, par apurer sa situation financière. Puis, elle s'est résolument attaquée au grand problème de l'enseignement public; elle a, tout en respectant la liberté des parents pour le choix des écoles et la pratique des cultes, décrété l'instruction primaire obligatoire et proclamé la gratuité de celle que donnait l'État; elle a multiplié les bourses dans l'enseignement secondaire pour le rendre plus accessible aux enfants des familles pauvres; elle a stimulé l'enseignement supérieur par la création d'instituts scientifiques, par l'augmentation, parfois un peu trop lente, des dotations et par la fondation d'universités qui, en mettant fin à la dispersion des Facultés, sont devenues de grands foyers de lumière et d'activité intellectuelle. Dans l'ordre social, elle a cherché à résoudre, dans un esprit de justice et de philanthropie, les questions qui touchent à

l'hygiène publique, à l'organisation du travail, aux assurances contre les accidents et la maladie, aux mutualités, aux retraites de la vieillesse; elle a donné aux ouvriers la liberté de se syndiquer pour la défense de leurs intérêts corporatifs; elle a multiplié les établissements d'instruction technique, les écoles d'apprentissage, les écoles d'agriculture; elle s'est efforcée d'accroître les énergies du pays, d'augmenter la production, de procurer à la population la plus grande somme possible de bien-être, de donner à tous les Français la sécurité du jour et du lendemain. Je ne dis point certes que, dans une entreprise aussi vaste et aussi complexe, des fautes n'aient pas été commises. Quelques-unes ont pu être inspirées par cet esprit de parti qui, dans l'apparente tranquillité de l'Europe, a eu parfois en France des réveils un peu turbulents. D'autres sont venues d'expériences maladroites ou de timidités excessives. Ce n'est ni le moment ni le lieu de dresser le bilan de ces erreurs. Il suffit que, dans l'ensemble, et déduction faite d'un passif dû surtout à la faiblesse humaine, il reste, après cinquante ans, à l'actif de la France, un total d'améliorations intérieures dont, à l'étranger, nos plus violents détracteurs n'osent plus nier l'importance.

En même temps que se poursuivait cette réor-

ganisation nationale, la République, dont, il convient de le proclamer, la politique extérieure a été constamment aidée par le patriotisme de tous les partis, jugea qu'après les cruelles épreuves de l'invasion et du démembrement, notre pays avait un impérieux besoin de calme, de réserve et de recueillement. Elle veilla, dès le début, à le garder de toute aventure, à lui interdire toute imprudence, à convaincre le monde entier de la sincérité de nos intentions pacifiques. Mais elle comprit, en même temps, que pour maintenir la paix, il ne lui suffisait pas de la vouloir. Dès 1875, l'Allemagne, que sa victoire avait exaltée, mais non assouvie, nous avait brusquement provoqués. Stupéfaite et irritée de la fidélité que l'Alsace et la Lorraine gardaient à la France, elle ne se bornait pas à molester les habitants des provinces annexées; elle nous accusait de préparer une revanche et de ne pas accepter avec assez de résignation le fait accompli. Elle imaginait prétextes sur prétextes pour nous chercher querelle et affectait même de prendre ombrage des précautions militaires que nous imposait son attitude toujours menaçante. Dans la seule pensée de protéger notre indépendance, nous avions reconstitué notre armée et notre flotte. Bien que nos forces maritimes et terrestres fussent toujours sensiblement infé-

rieures à celles de l'Allemagne, nous ne pouvions jamais les accroître sans que l'Empire criât au scandale et dénonçât nos desseins belliqueux. C'eût été cependant pour la France un péril mortel que de rester désarmée en face d'un empire dont croissaient, tous les jours, l'orgueil et l'ambition. Au risque de se voir bientôt à la merci de ses voisins, elle était bien forcée de prendre elle-même, malgré l'infériorité du chiffre de sa population, quelques mesures militaires. Il n'est aujourd'hui que trop démontré qu'elle n'est point allée, dans cet ordre d'idées, au delà du nécessaire. Peut-être même est-il permis de penser qu'elle est resté en deçà. Mais quelle que fût la succession des incidents provoqués par l'Allemagne, de l'affaire Schnæbelé aux échauffourées de Nancy, la France, au fond d'elle-même, ne croyait pas à la guerre. Elle faisait instinctivement confiance à la raison des hommes; étant de bonne foi, elle comptait sur la bonne foi d'autrui.

Peu à peu, la surabondance d'activité que lui laissait sa résurrection économique et qu'elle ne voulait pas utiliser dans une guerre de revanche, se trouva, en grande partie, sans emploi. C'était l'époque où, en Asie et en Afrique, d'immenses régions, jusqu'alors inexplorées, s'ouvraient aux entreprises européennes. De l'ancien Empire

colonial de la France, il ne subsistait que des débris, auxquels ne s'étaient guère ajoutés, en dehors de l'Algérie, que des morceaux épars de terres nouvelles. Mais notre grande possession africaine, devenue de plus en plus florissante, nous avait naturellement créé, dans le continent noir, des intérêts multiples et nous devions la garantir, à l'est, au sud et à l'ouest, contre les attaques des indigènes et les convoitises des Européens. C'est ainsi que nous fûmes amenés successivement à occuper la Tunisie, à étendre vers le Soudan notre petite colonie du Sénégal, à remonter de la côte du Dahomey vers le Niger, à pénétrer dans le bassin du Congo et de l'Oubanghi et enfin à établir notre autorité sur le Maroc. En même temps, pour épargner à la Réunion un voisinage étranger, nous nous installions à Madagascar et, pour protéger l'arrière-pays de Saïgon, nous nous emparions de l'Annam et du Tonkin. L'annexion de ces vastes territoires n'alla pas toujours sans efforts militaires et sans pénibles sacrifices. Mais la prudence avec laquelle furent conduites les expéditions réduisit, en général, les pertes à des chiffres très faibles et les officiers qui commandèrent les colonnes et qui assurèrent ensuite la première administration des pays conquis firent ainsi, dans leur jeunesse, un apprentissage de la guerre qui

ne leur fut pas inutile, plus tard, aux jours des grands devoirs. Les Joffre, les Galliéni, les Lyautey, les Mangin, les Gouraud, les Franchet d'Esperey, et tant d'autres, se sont formés à cette école; et en outre, ils ont commencé à former eux-mêmes des troupes indigènes qui sont venues, sur les champs de bataille de l'Europe, suppléer à l'insuffisance de nos contingents.

Les autres grandes puissances européennes avaient naturellement été entraînées, comme la France, dans ce mouvement d'expansion. Bien que l'Angleterre eût hérité de la plus grande partie de notre vieil Empire, et qu'elle l'eût accrue de possessions magnifiques, bien que les Indes, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, lui eussent déjà composé un incomparable domaine colonial, elle avait projeté de se réserver une portion de l'Afrique, de relier le Cap à la vallée du Nil et l'est africain à l'ouest. Il était inévitable que ces tentatives de pénétration simultanées et contradictoires eussent, à certaines heures, pour conséquences des rivalités et des dissentiments entre la Grande-Bretagne et nous; et, en effet, à Madagascar, en Égypte, à Fachoda, et jusque sur le French Shore de Terre-Neuve, les prétentions des deux pays se heurtèrent parfois assez douloureusement. Mais l'esprit de conciliation et la loyauté des deux

gouvernements dissipèrent vite ces malentendus et un jour vint où un règlement général de toutes les difficultés anciennes prépara les voies à l'entente et à l'amitié.

De son côté, l'Italie s'était, d'abord, inquiétée de nous voir en Tunisie. Elle trouvait que Rome avait plus de droits que la Gaule sur Carthage et que Bizerte était bien près de la Sicile. Elle nous fit assez longtemps sentir son mécontentement et se laissa entraîner dans l'orbite des Puissances centrales. Mais elle trouva, elle aussi, sa part en Érythrée et en Libye et finit par signer avec nous, en 1912, un accord africain qui effaçait les dernières traces des divergences antérieures.

La Russie, dont les regards étaient attirés vers la Chine, la Perse et la Turquie, se désintéressait du partage de l'Afrique. L'Autriche-Hongrie, tournée vers les Balkans, n'avait pas d'ambitions coloniales. Mais l'Allemagne, dont la population croissante se trouvait à l'étroit dans l'Empire, et qui cherchait partout des débouchés pour son commerce, était bien résolue à s'en ménager dans le continent neuf où s'établissaient d'autres nations. Lorsqu'elle nous devança au Cameroun et au Togo, nous prîmes de bonne grâce notre parti de son voisinage, encore qu'il ne fût pas toujours sans désagrément; mais elle laissa bientôt percer des desseins plus agressifs et, quoi-

qu'elle n'eût aucune ouverture sur la Méditerranée, elle éleva la prétention de devenir, à son tour, une puissance méditerranéenne. Guillaume II en personne brandit son épée devant Tanger et, sur toutes les routes du Maroc, il se trouva, comme par hasard, un Mannesmann ou un Ficke pour nous barrer le passage. Nous étions exposés à voir l'Allemagne s'étendre, tout de son long, aux portes de l'Algérie et nous empêcher à jamais de les ouvrir sur l'Atlantique. La France s'arma cependant de patience; elle se laissa mener à Algésiras; elle accepta un statut international de l'Empire chérifien et demeura, comme toujours, fidèle à la signature donnée. MM. Clemenceau et Pichon allèrent même, en 1909, jusqu'à poser le principe d'une coopération économique, au Maroc, entre la France et l'Allemagne. Rien n'y fit. Le *Panther* vint, devant Agadir, renouveler le geste de Guillaume à Tanger. Le traité du 4 novembre 1911 mit fin à cette longue série d'incidents. Sauf quelques hypothèques encore assez lourdes, nous obtenions le champ libre au Maroc; mais nous étions obligés de céder une partie du Congo et nous avions pu sentir, dans les procédés d'une diplomatie alternativement brutale et tortueuse, la sourde hostilité que l'Allemagne nourrissait contre nous.

Par bonheur, nous n'étions plus seuls. Si nous fussions restés dans l'abandon où nous nous étions trouvés en 1870, l'Allemagne ne se serait vraisemblablement pas contentée de nous prodiguer les défis et les insolences. Elle eût précipité les choses; elle eût inventé des prétextes pour se jeter sur nous, pour nous réduire définitivement à l'impuissance et pour asseoir sa domination sur l'Europe continentale. Mais la rapidité avec laquelle la France s'était relevée, la sagesse qu'elle avait montrée, les preuves renouvelées qu'elle avait données de ses intentions pacifiques, la réputation qu'elle s'était partout acquise d'une grande démocratie laborieuse et tranquille, tout avait disposé en sa faveur les nations sans parti pris et, de plus en plus, venaient à elle les témoignages de sympathie.

Ce fut un grand événement, et qui eut dans le monde entier une profonde répercussion, que la marque de confiance et d'estime que la jeune République reçut alors du tsar et, lorsque les premiers marins russes débarquèrent à Toulon, la France eut enfin l'impression de recouvrer en Europe le rang auquel elle avait droit. Peu de temps après, l'alliance russe était conclue. Préparée par MM. Ribot et de Freycinet, sanctionnée par le président Carnot, elle était définitivement

scellée par MM. Félix Faure et Hanotaux. De caractère strictement défensif, elle donnait à chacun des deux pays l'assurance qu'il serait secouru par l'autre, s'il était attaqué par l'Allemagne. Rien de plus. C'était désormais pour nous une sécurité relative. Nous avions, en outre, l'espoir de n'être plus livrés à nos seules forces dans l'action quotidienne de notre diplomatie. Mais le sentiment que la Russie était dorénavant à nos côtés ne changea rien aux résolutions pacifiques de la France. Il y eut seulement, en Europe, un contrepoids à l'hégémonie allemande.

Après les froissements passagers qu'avait provoqués, entre l'Angleterre et nous, la rencontre de nos entreprises coloniales, nous avions liquidé, en 1904, toutes nos affaires contentieuses et nous nous étions cordialement rapprochés. Le roi Édouard VII et le gouvernement de la couronne, M. Loubet et M. Delcassé avaient mis au point ce pacte de réconciliation qui a été, pour notre politique extérieure, le point de départ d'une ère nouvelle. Dorénavant, le quai d'Orsay et le Foreign Office se concertèrent chaque fois qu'un incident quelconque risquait de menacer la paix et la France, alliée de la Russie et alliée de l'Angleterre, servit tout naturellement de trait d'union entre ces deux puissances. Il n'y

eut point, entre la Grande-Bretagne et la République, une convention de garantie défensive, analogue à l'alliance franco-russe. Le Foreign Office ne crut jamais pouvoir souscrire à aucun engagement d'assistance mutuelle. Mais les états-majors des armées de terre et de mer eurent des entrevues périodiques et dressèrent des plans communs pour parer aux attaques éventuelles. En 1912, je priai M. Paul Cambon d'engager, avec sir Edward Grey, des pourparlers afin d'obtenir du gouvernement anglais lui-même qu'il donnât une sanction officielle aux programmes des états-majors ; et des lettres furent échangées qui, sans lier aucun des deux pays vis-à-vis de l'autre, stipulèrent, du moins, qu'en présence d'une menace de guerre, les deux gouvernements entreraient immédiatement en rapports et, s'ils étaient amenés à envisager une action commune, mettraient en vigueur les accords naval et militaire.

La France avait fait enfin tout ce qui dépendait d'elle pour renouer avec l'Italie des liens que les traditions et la parenté lui rendaient doublement chers. Elle savait que sa voisine s'était unie à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie, mais elle ne mettait pas en doute qu'en adhérant à la Triple Alliance, l'Italie n'eût pas songé à favoriser une guerre entre nations latines. En 1902,

M. Barrère eut, à cet endroit, de confiantes conversations avec le gouvernement royal. Elles se terminèrent par un échange de lettres. L'Italie promettait de ne jamais s'associer à une guerre qui nous serait déclarée sans provocation de notre part. Elle a tenu sa parole au mois d'août 1914.

La situation diplomatique se trouvait donc singulièrement modifiée au profit de la France, lorsque l'Autriche envoya son ultimatum à la Serbie. Encore devrais-je ajouter qu'à cette date la République avait soigneusement resserré ses relations avec les autres Puissances. Des visites réciproques entre les chefs d'État et de fréquents rapports entre les gouvernements nous avaient gagné l'amitié de la Belgique, de la Serbie, de la Hollande, du Danemark, de la Norvège, de la Suède. Le roi d'Espagne et son gouvernement avaient déclaré à la France que, si jamais elle était attaquée, elle pourrait, sans aucune appréhension, dégarnir la frontière des Pyrénées. La Suisse était sincèrement attachée à sa neutralité. Malgré les liens de famille qui entravaient alors la liberté de leurs deux rois, la Roumanie et la Grèce se sentaient certainement portées vers la France plutôt que vers l'Allemagne. Il n'était pas jusqu'à la Turquie et à la Bulgarie, dont les peuples, s'ils n'eussent été égarés par leurs gou-

vernants, eussent été animés envers nous de sentiments amicaux. Enfin, par delà l'Océan, les États-Unis conservaient à la France libératrice une reconnaissance inaltérable, qu'ils trouvaient toujours plaisir à manifester, et l'Amérique du Sud, justement fière de sa civilisation latine, gardait au génie français toute son admiration.

Si haut cependant que se fût élevé le prestige de la France, si patiente et si bien inspirée qu'eût été sa diplomatie, si bien exercées même que fussent ses armées, l'agression dont elle a été brusquement victime en 1914 n'aurait pas été, pour tant de peuples, une raison suffisante de se jeter à nos côtés dans la lutte. Pour les déterminer, il a fallu que notre cause ne leur parût pas être seulement la nôtre, ni, en même temps que la nôtre, celle d'un petit peuple injustement attaqué, la Serbie, ni, en même temps que celle de la Serbie, celle d'une nation odieusement trahie par un de ses garants, la Belgique; il a fallu que l'univers comprît qu'en défendant nos droits, nous défendions les droits de l'humanité et qu'en prenant les armes pour sauver notre indépendance, nous écartions un péril dont allaient être menacées, après nous, beaucoup d'autres nations. C'est cette conviction générale qui nous a valu tant de concours et qui a donné à nos victoires une si grande portée. Il était juste qu'en célé-

brant, le 11 novembre, le souvenir de quarante-quatre ans d'efforts pacifiques, la France fêtât l'issue d'une longue guerre qu'elle n'a point recherchée, qui lui a coûté bien des larmes, mais qui s'est poursuivie à son honneur et terminée à sa gloire.

Sans doute, après tant d'épreuves et tant de succès, quelques Français se sont imaginé qu'ils n'avaient plus qu'à se coucher sur un lit de roses et je me rappelle qu'au moment de l'armistice, un de nos hommes d'État les plus illustres m'écrivait : « Maintenant que tout péril est passé... » Tout péril n'était pas passé ; et, en tout cas, mille sortes de difficultés allaient commencer : difficultés économiques, financières, sociales, inévitables au lendemain de secousses aussi terribles, de pertes aussi lourdes et de sacrifices aussi douloureux. Il s'agissait, en outre, de faire la paix et, la paix une fois faite, de la maintenir. Sous la pression du danger, les Alliés étaient restés unis devant l'ennemi et avaient même, quoique tardivement, confié à un général français le commandement en chef de leurs armées. Dans une conférence de diplomates, et surtout dans une conférence d'hommes politiques, l'unité de conduite était moins facile à établir. Tous venaient là, fatalement, avec leurs passions débridées et, dans le silence du canon,

les intérêts, les ambitions, les vanités, allaient être plus libres de mener leur train. Chacune des nations, oubliant un peu que la victoire était fille de leur union, avait tendance à s'exagérer le rôle qu'elle avait joué. Plusieurs d'entre elles étaient, en outre, tentées de réclamer la plus large part du profit. Seule, l'Amérique ne demandait rien. Mais son chef avait des conceptions spéciales, parfois un peu théoriques, sur l'avenir de l'Europe et elle-même entendait bien que sa rentrée dans le vieux monde ouvrirait ultérieurement, des deux côtés de la barricade, quelques marchés à ses commerçants et à ses financiers. De tout cela est sortie, comme on pouvait s'y attendre, une paix qui a laissé des déceptions chez les vainqueurs et de l'aigreur chez les vaincus.

Ce n'est cependant pas être trop Français que de dire que, parmi les premiers, d'autres ont été mieux traités que les Français ; et nous avions le droit d'espérer, non seulement que nos amis ne nous chicaneraient pas après coup sur ce qui nous était accordé, mais qu'ils nous aideraient à l'obtenir. Après avoir perdu quatorze cent mille hommes, dépensé des centaines de milliards, vu détruire nos villes et nos villages, quelles compensations positives avons-nous reçues des divers traités de paix? L'Alsace et la Lorraine nous ont

été rendues, et c'est pour nous un bonheur indicible ; mais l'Alsace et la Lorraine nous appartenaient, et une restitution n'est pas une réparation. Nous sommes devenus propriétaires des mines de la Sarre, mais nous pouvons être forcés de les rétrocéder à l'Allemagne dans quinze ans, si les Sarrois ne votent pas le rattachement de leur pays à la France. La partie des colonies allemandes qui nous est attribuée au Cameroun et au Togo n'est rien en comparaison des territoires que reçoit l'Angleterre. Nous obtenons un mandat en Syrie, mais la Syrie, où les populations nous appelaient de longue date et où l'Angleterre avait publiquement reconnu notre influence dès 1912, n'est plus qu'une enclave entre la Mésopotamie et la Palestine, qui appartiennent désormais à l'Angleterre. La seule indemnité véritable qui nous soit promise, c'est donc, en réalité, le paiement de nos dommages. Qui peut s'étonner que là-dessus nous ne voulions rien rabattre de nos exigences ? Nous savons très bien que l'Allemagne n'est pas en mesure de nous payer en un jour le montant de ce qu'elle nous doit. Mais nous n'admettons pas qu'elle cherche, dans une banqueroute frauduleuse, la libération de ses engagements.

Tandis qu'à Hambourg un de nos attachés de consulat est malmené, en pleine rue, par d'an-

ciens officiers allemands, tandis que, dans tout l'Empire, continue ouvertement la campagne du parti national en faveur de la revision du traité, le chancelier Fehrenbach tient, devant le Reichstag, un langage hautain et audacieusement hostile à la France. Il ose parler du militarisme français, de l'impérialisme français ; il se plaint de notre occupation du Rhin, comme si elle n'avait pas été acceptée par l'Allemagne et comme si elle n'était pas beaucoup plus supportable aux populations de la rive gauche que l'invasion allemande ne l'a été à nos provinces du Nord et de l'Est ; et il prend son air le plus sérieux et le plus grave pour prétendre que, faute de combustible, l'Allemagne ferme ses usines et éteint ses hauts fourneaux, pendant que la France regorge de charbon. Le ministre Simons, qui a plus de manières, prend la parole à son tour et commence par dire que l'Allemagne est bien obligée d'exécuter le traité ; mais il accompagne cette déclaration de tant de mais et de tant de si qu'à la fin du discours, elle est rongée de restrictions. En réalité, MM. Fehrenbach et Simons chantent, l'un en dièze, l'autre en bémol, deux chansons qui se ressemblent beaucoup et qui se terminent par le même refrain. Retenons notamment que M. Simons soutient que l'aveu des responsabilités allemandes ayant été

« arraché » au vaincu ne saurait avoir de valeur légale; et quand il ajoute, après cela, que des obligations signées par le Reich doivent être exécutées « dans la mesure du possible », il est aisé de prévoir les manquements que cette réticence est destinée à faciliter. Si nous avions déclaré, en 1871, que nous exécuterions le traité de Francfort « dans la mesure du possible », M. de Bismarck se serait borné à répondre : « Le possible, c'est ce que vous avez promis. » M. Simons, qui a des métaphores pastorales, nous reproche de vouloir tuer la vache, au lieu de la traire. Bonne vache allemande, qui n'a jamais fait de mal à personne! Aujourd'hui comme hier, nous n'avons qu'un désir, c'est de l'empêcher de paître sur notre pré.

Dans ce même discours, M. Simons a répété : « On nous a formellement promis à Spa que nous nous reverrions à Genève pour négocier avec *égalité de droits* sur la clause des négociations. » Je ne veux ni ne puis croire que cet engagement ait été pris à Spa au nom de la France. Comme je l'ai rappelé dans ma dernière chronique, il eût été en contradiction flagrante avec le traité et avec la volonté des Chambres. Mais il suffit malheureusement qu'on invoque en Allemagne cette prétendue promesse et qu'en Angleterre on la considère comme ayant réellement été faite,

pour que la question ne soit plus entière et pour qu'une partie de nos armes nous soient arrachées des mains. C'est un point sur lequel je n'aurai que trop l'occasion de revenir. Les articles du traité qu'on a lacérés, on ne les recoudra, j'en ai grand'peur, que d'un fil apparent et fragile.

A en croire une déclaration prêtée par un journal belge à M. Delacroix, nous aurions été menacés, tout récemment, d'un malentendu encore plus grave. Ce n'est pas seulement pour négocier sur le pied d'égalité avec les Allemands que M. Lloyd George aurait voulu nous entraîner à Genève. Il aurait désiré y assister, avec le président du Conseil français et le premier ministre belge, à la prochaine assemblée générale de la Société des nations. D'autres chefs de gouvernements, alliés ou neutres, y seraient également venus et à la barre de cette Haute Cour, auraient été appelées toutes les grandes affaires qui sont aujourd'hui en suspens. Il est aisé de comprendre que le traité de Versailles n'aurait pas tardé à y comparaître comme accusé. Probablement même, l'Allemagne aurait trouvé le moyen d'avoir dans la place quelques amis pour lui entr'ouvrir les portes et lui faire signe d'entrer. Le gouvernement français a sagement agi en ne laissant à personne l'illusion qu'il pût se prêter à une telle combinaison. C'est par des explications franches,

données immédiatement, qu'on arrête une velléité avant qu'elle se soit transformée en volonté et qu'on empêche une simple différence d'opinion de dégénérer en dissentiment.

Certes, la Société des nations perdrait sa principale raison d'être et sa meilleure chance de durée si elle ne comprenait pas un jour toutes les puissances européennes. Mais de toutes les nations vaincues, Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie, Turquie, l'Allemagne est certainement celle dont la conduite pendant la guerre et depuis la paix justifierait le moins une admission prochaine. Il serait incontestablement plus naturel de laisser, d'abord, entrer l'Autriche, si elle désavoue la politique de rattachement, la Bulgarie et la Turquie, si elles ont vis-à-vis de la Grèce, de la Serbie et de la Roumanie une attitude loyale et courtoise. Le tour de l'Allemagne viendra, mais lorsqu'elle aura donné des gages de sincérité et commencé à exécuter le traité sans ces faux-fuyants, cet ergotage, et ces continuelles restrictions mentales qui alternent avec les impertinences et les brutalités.

Si, ce mois-ci, à Genève, la question était prématurément posée, MM. Bourgeois, Viviani et Hanotaux, qui représentent, avec éclat, notre pays à la Ligue des nations, sauraient faire prévaloir la thèse française.

Que va, d'ailleurs, devenir demain cette Société, qui était, sous sa forme actuelle, l'œuvre du président Wilson? M. Harding, dont les élections américaines assurent la victoire et qui sera, dans quelques semaines, le nouveau président des États-Unis, subordonnera, sans doute, à des modifications profondes du statut l'entrée de son pays dans la Ligue. A quelles conditions, d'autre part, conclura-t-il la paix avec l'Allemagne? C'est encore le secret de demain. Mais nous sommes, dès maintenant, assurés que le triomphe des républicains et l'élévation de M. Harding à la présidence n'altéreront point les amicales relations des États-Unis et de la France. Tout récemment, lorsque M. Herrick annonçait si catégoriquement aux Parisiens le succès de M. Harding, il répétait : « Après cela, vous pouvez être sûrs que tout s'arrangera. » Souhaitons, pour la paix du monde, que M. Herrick ait raison. Des hommes comme lui, qui ont donné à la France des témoignages inoubliables de sympathie, peuvent beaucoup maintenant pour que « tout s'arrange. »

VI

1er décembre 1920.

L'accord italo-yougo-slave. — L'échec de M. Venizélos. — Le roi Constantin. — Le traité de Sèvres et la Grèce. — La défaite de Wrangel. — L'unité de front franco-britannique. — L'état d'esprit de l'Allemagne.

Pour un événement heureux que cette quinzaine nous permet d'enregistrer, que de déceptions nouvelles à marquer dans le livre sans fin de nos désillusions! Hâtons-nous, du moins, de fêter l'accord que MM. Giolitti et Vesnitch ont signé dans la petite ville de Santa Margherita Ligure, charmante voisine de Rapallo. Les chefs des deux gouvernements italien et yougo-slave ont fait preuve, dans la conclusion de cet arrangement transactionnel, d'une grande clairvoyance politique. Ils se sont naturellement exposés, dans leurs pays respectifs, aux récriminations de quelques impérialistes, mais ils ont travaillé pour la paix et pour l'avenir. Nous qui,

aux heures du péril, avons eu pour alliés les Serbes et les Italiens, nous ne pouvons que nous réjouir de voir un long et pénible différend faire place désormais entre eux à la confiance et à l'amitié.

Si M. Gabriele d'Annunzio a eu quelques velléités d'élever contre cette bienfaisante convention une de ces protestations lyriques où excelle son génie, et si, à son exemple, un petit groupe de nationalistes italiens a publié un manifeste enflammé, ces démonstrations isolées sont restées sans écho, et l'Italie, nous l'espérons, va pouvoir goûter dans le calme les fruits de sa sagesse. Elle est désormais en sûreté « sur toutes ses Alpes » ; elle a, sur beaucoup d'autres nations européennes et sur la France même, l'avantage d'être défendue par de solides frontières naturelles ; elle reçoit toute l'Istrie, et, en outre, elle obtient que Zara lui soit donnée et que Fiume soit proclamée indépendante. C'est une belle consécration de la victoire et M. Giolitti se dit certainement aujourd'hui que sa patrie n'a pas été trop mal inspirée en repoussant le parecchio.

En dehors du Trentin, l'Italie recueille un lot magnifique ; et lorsque de Trieste, qu'elle vient d'arracher à une captivité de plus de cinq siècles, elle jette les yeux sur l'Adriatique, elle peut se

flatter d'en avoir maintenant la maîtrise incontestée. C'est à elle qu'appartiennent dorénavant Pirano, où le doge Ziani battit, en 1177, la flotte de Frédéric Barberousse; Rovigno, dont la cathédrale rappelle le dôme de Saint-Marc, Rovigno, où l'amiral Tégetthoff rassembla, en 1866, l'escadre autrichienne avant de partir pour Lissa; — Pola, dont l'amphithéâtre romain ressemble à celui de Vérone et dont la rade, les arsenaux, les forteresses, font une des places maritimes les plus puissantes; — les îles de Cherso, d'Unie et de Lussin; — Zara, que les Vénitiens ont jadis entourée de murs et de bastions et dont la célèbre Porta Marina est encore surmontée d'un superbe lion de Saint-Marc, Zara dans les rues de laquelle on rencontre, à chaque pas, des souvenirs romains, des inscriptions vénitiennes, des noms italiens, la Piazza Colonna, la Riva Vecchia, la Piazza dei Signori, les Cinque Pozzi, la Porta Terraferma, que sais-je encore?

La ville de Fiume, que le traité de Londres laissait à la Serbie, n'est pas attribuée à l'Italie; mais le royaume des Serbes, Croates et Slovènes la reconnaît indépendante, et il semble que Gabriele d'Annunzio lui-même devrait regarder cette combinaison comme une issue inespérée de son aventureuse expédition et comme un véri-

table succès personnel. Après tout, voilà la régence de Carnaro libérée de toute tutelle et déclarée majeure. La première pensée du commandant d'Annunzio paraît avoir été d'élargir le domaine du nouvel État; il a envoyé des vedettes aux deux îles de Veglia et d'Arbe; il a fait occuper les districts de Castua; bref, il a, de nouveau, agité son trident et soufflé la tempête au fond du golfe. Souhaitons qu'il apaise bientôt lui-même les flots qu'il a soulevés. Il serait assurément très regrettable qu'après avoir si utilement contribué à entraîner l'Italie contre les Empires du centre, d'Annunzio risquât de compromettre par des prétentions intempestives les garanties que la victoire vient enfin de donner à l'unité de son pays. L'auteur de *Il fuoco* a voulu montrer au monde qu'un grand poète peut être un homme d'action. Il lui reste à nous prouver demain qu'un homme d'action peut être, à l'occasion, un homme de prudence et de raison.

Si nous descendons la côte au delà de Fiume dans la direction de Sebenico, nous nous trouvons devant la partie qui, à l'exception de Zara, est laissée au royaume serbe, croate et slovène; et il est vrai que Zaravecchia a été, à un moment, conquise par les doges Falieri et Micheli, que Sebenico a tantôt appartenu à la Hongrie et tantôt à Venise, que Traù, elle aussi, a été lon-

guement disputée entre les Croates, les Magyars et les Vénitiens, que Dioclétien est né à Salone et avait construit son palais là où s'élève aujourd'hui Spalato, que Raguse a été fondée par les Latins et est restée sous la domination de Venise aux treizième et quatorzième siècles. Mais tout cela n'empêche pas les Dalmates d'être des Slaves, et lorsque Mgr Bulic, que j'ai revu si joyeux à Paris après l'armistice, me faisait visiter, il y a bientôt vingt ans, Spalato et les fouilles de Salone, c'était pour la liberté d'une Dalmatie slave qu'il formait ouvertement des vœux. « La monarchie des Habsbourg, me disait-il, est condamnée ; elle se dissoudra tôt ou tard ; et notre servitude prendra fin. » Grâce aux accords de Santa Margherita, ces vieilles espérances se sont réalisées. Puissent maintenant l'Italie et la Yougo-Slavie entretenir, sur toutes leurs frontières communes, des relations de bon voisinage ! Le comte Sforza a dit que, par la convention signée, Italiens et Slaves avaient infligé une nouvelle défaite à l'Autriche-Hongrie. Ils ont, en effet, opposé à la renaissance de la monarchie dualiste l'obstacle le plus insurmontable, une entente durable entre Rome et Belgrade.

Malheureusement, pendant que la paix européenne semblait se consolider à Rapallo, elle était ébranlée ailleurs. L'échec de M. Venizélos

en Grèce est un des symptômes les plus alarmants de l'interversion qui se produit peu à peu, dans l'esprit du monde, entre les vainqueurs et les vaincus de la guerre. Un Français, qui se trouvait à Cologne au moment où y est arrivée la nouvelle des élections grecques, me rapportait ce propos d'un Allemand avec lequel il était en rapports d'affaires : « C'est notre revanche qui commence. Elle continuera demain en Haute-Silésie, contre la Pologne ; nous nous sommes arrangés pour cela. » Ce n'est pas expliquer le grave insuccès de M. Venizélos que de rappeler l'ingratitude dont la Grèce antique s'est rendue coupable vis-à-vis d'un si grand nombre de ses hommes d'État. Sans doute, à en croire Plutarque, l'ostracisme n'était pas une punition ; c'était une sorte de satisfaction donnée au peuple, qui aimait à rabaisser ceux dont l'élévation lui portait ombrage et qui ne trouvait que dans leur chute l'apaisement de son envie. Mais, tout de même, lorsque Thémistocle était banni d'Athènes, il avait poussé les choses un peu loin en bâtissant un temple à Diane Aristobule pour rappeler aux Grecs qu'il leur avait toujours donné les meilleurs conseils ; lorsqu'Alcibiade était condamné à mort par contumace, le peuple était convaincu qu'il avait violé les mystères d'Éleusis ; lorsqu'Aristide était exilé,

un électeur paysan pouvait bien expliquer son vote en disant qu'il était las d'entendre toujours parler d'Aristide le Juste; mais Thémistocle avait réussi à faire soupçonner son rival d'aspirer à la tyrannie; et, en continuant l'énumération, on n'aurait pas grand'peine à montrer que les victimes de la mobilité des anciennes démocraties grecques, ou bien n'étaient pas toujours sans reproches, ou bien avaient maladroitement donné prise à la calomnie. On dira que, pendant sa longue absence, M. Venizélos a été, lui aussi, violemment accusé par ses adversaires, que ses amis eux-mêmes n'ont pas toujours été très adroits, qu'il a tenu trop longtemps les Grecs mobilisés, et qu'une coalition d'intérêts lésés s'est formée contre lui. Mais, ni la versatilité du tempérament grec, ni quelques intrigues électorales, ni quelques mécontentements privés ne suffisent à nous faire comprendre l'étrange revirement qui s'est produit dans l'opinion hellénique. Il y a eu autre chose; il y a eu, depuis plusieurs mois, la reprise éhontée de ces manœuvres constantiniennes, dont M. Ernest Daudet nous offre, en ce moment, un récit fidèle.

Les grands services rendus par M. Venizélos à son pays, le prestige personnel de l'illustre homme d'État, les accroissements territoriaux

dont a profité la Grèce, rien n'a pu paralyser l'opiniâtre campagne entreprise, sous les auspices de l'Allemagne, par le roi détrôné et par ses mercenaires. Comme le disait notre ministre à Athènes, M. Guillemin, dans une dépêche dont M. Ernest Daudet publie le texte aujourd'hui même et qui date du 6 août 1916, il n'y avait alors que deux hommes en Grèce, le roi et M. Venizélos, le premier étant le champion des Allemands, et le second le nôtre. Les Alliés ont été lents à s'en rendre compte, malgré les avertissements réitérés de M. Guillemin. Jusqu'à la journée funeste du 1er décembre 1916, où fut traîtreusement attaqué notre petit détachement du Zappeïon, et même encore après ce sanglant épisode qui valut aux assassins les félicitations du roi, Constantin eut à Paris quelques défenseurs impénitents. J'aime à croire qu'aujourd'hui tous les yeux sont dessillés et que nous ne nous laisserons pas duper de nouveau. M. Georges Leygues a pris, tout de suite, une position très nette et il a eu mille fois raison. Comme on connaît ses saints, on les honore. Malheureusement, nos alliés ont passé plusieurs jours à méditer sur la situation et les amis de Constantin en ont immédiatement profité. Nous avons été surpris, une fois de plus, par une attaque brusquée. Dans la même dépêche du

6 août 1916, M. Guillemin ajoutait que chaque fois qu'il s'était entretenu avec les hommes de l'entourage du roi, même les Skouloudis, les Gounaris, les Rhallys, il n'avait jamais rencontré chez eux « sous une obséquiosité de surface, que le désir ardent de la victoire allemande » . M. Rhallys est aujourd'hui président du Conseil et M. Gounaris, véritable chef du parti qui vient de triompher aux élections, est ministre de la Guerre. Dans les rues d'Athènes, où M. Venizélos était naguère l'objet d'ovations enthousiastes, la foule acclame le nom de Constantin. Travaillée par les séides du beau-frère de Guillaume II, la Grèce s'imagine évidemment qu'après avoir obtenu, grâce à M. Venizélos et à sa politique, tous les bénéfices d'une entente avec les Alliés, elle peut impunément faire volte-face, et elle bénit le singe dont la morsure lui a permis cette évolution. Mais ni l'Angleterre ni la France ne sauraient se prêter à ce double jeu. Il faut être avec nous ou contre nous. Lorsque nos soldats occupaient Corfou, nos sentinelles y ont protégé, à l'Achilleion, les appartements de Guillaume II; mais nous ne sommes pas d'humeur, j'imagine, à le laisser retourner auprès de son beau-frère, dans sa propriété grecque, et y dépenser, en attendant des jours meilleurs, les millions que le Reich lui verse aux dépens de nos régions dévastées.

Constantin et ses acolytes nous disent maintenant qu'ils ont les plus vives sympathies pour nous. Que de fois nous ont-ils tenu le même langage, au moment même où l'ancien roi échangeait avec son beau-frère des télégrammes qui ont été depuis lors saisis et déchiffrés et qui établissaient une véritable collusion entre la couronne et nos ennemis! Dès 1913, dans son fameux discours de Potsdam, Constantin avait laissé percer sa pensée profonde et, à moins d'être aveugle ou aveuglé, aucun Français ne pouvait se faire d'illusions sur son compte. Aujourd'hui, nous serions plus impardonnables que jamais d'accorder à ses protestations la moindre confiance. Nous devons veiller sévèrement à ce que le gouvernement hellénique ne redevienne pas le prête-nom de l'Allemagne dans le bassin oriental de la Méditerranée; sinon, l'Italie, l'Angleterre et la France se retrouveraient rapidement exposées aux éternelles entreprises de l'impérialisme germanique.

J'entends bien qu'intervenir dans les affaires intérieures de la Grèce, c'est, aux yeux de certains puristes de la diplomatie, commettre une faute inexcusable. Nous ne nous sommes pas embarrassés de ces scrupules, lorsque M. Jonnart est allé représenter les Alliés en Grèce et y

a si heureusement déposé le roi félon. En réalité, ce n'est pas des affaires intérieures de la Grèce qu'il s'agissait alors et ce n'est pas d'elles qu'il s'agit en ce moment. C'est toute la politique étrangère du royaume qui est en jeu. Pendant la guerre, si la Grèce n'avait pas suivi les conseils de Venizélos, si elle était restée, avec Constantin, attachée au sort des Empires du centre, elle aurait sombré avec eux. Tout au moins, serait-elle restée confinée dans les limites de 1914. Par considération pour la personne de son premier ministre, les Alliés lui ont, au contraire, avancé des sommes considérables et attribué une large part dans les bénéfices de la victoire commune. Ils ont même poussé la bienveillance si loin et ils ont tellement agrandi la Grèce qu'ils ont rendu beaucoup plus difficile pour eux la solution du problème oriental. Lorsqu'à la demande de l'Angleterre, l'armée grecque est allée, l'an dernier, au mois de juin, occuper la région de Smyrne, lorsque le gouvernement britannique a subventionné, en Anatolie, les troupes du général Paraskevopoulos, cette combinaison a, sans doute, soulagé les bataillons anglais, que pressaient les bandes de Mustapha Kemal, mais elle n'a pas beaucoup aidé à la signature ni surtout à l'exécution du traité avec la Turquie. Le jour où ce traité est

sorti de la manufacture de Sèvres, je n'ai pas eu grand mérite à constater que c'était un vase brisé. Les Grecs viennent d'y toucher d'une main un peu lourde. Si leur gouvernement ne nous fournit pas des gages indiscutables de loyale amitié, nous n'avons aucun motif d'aggraver nos difficultés en Orient pour les beaux yeux d'une Hélène trop inconstante. Ce que les Alliés donnaient à la Grèce en Asie Mineure et en Thrace, il est encore possible de le lui retirer. Les nouveaux confins du royaume dépendront de la confiance qu'il saura nous inspirer. Rien de plus facile également que de couper le crédit et les vivres à une Grèce infidèle. Nous ne nous sommes pas battus à Salonique pour asseoir le Reich sur le rivage de la mer Égée. Surveillons attentivement ce qui va se passer à Athènes et, dès maintenant, pour plus de sécurité, consolidons, l'Angleterre, l'Italie et nous, notre position sur les Détroits.

Un autre événement fâcheux, mais qu'il était trop aisé de prévoir, c'est la débâcle de l'armée Wrangel et l'invasion des bolchevistes en Crimée. Lorsque le gouvernement de la République a cru devoir se séparer de l'Angleterre pour reconnaître le général Wrangel et envoyer à Sébastopol un représentant de la France, j'ai discrètement indiqué ici même combien je

regrettais cette démarche insolite. Il me semblait, d'abord, que les écoles que nous avions faites avec les Koltchak, les Denikine et les Youdenitch, auraient dû nous suffire. Nos chefs militaires les mieux renseignés nous avaient avertis du danger qu'il y avait à nous appuyer ainsi successivement sur des généraux dont les collaborateurs étaient recrutés parmi les plus détestables agents de l'ancien régime et dont les troupes, qui se battaient mal, laissaient prendre par les armées rouges les canons et les munitions expédiés par la France. Mais, en admettant qu'on s'attendît au succès de Wrangel et qu'on jugeât utile de seconder ses efforts, il n'y avait aucune raison sérieuse pour le reconnaître, surtout isolément et contre l'avis du gouvernement britannique, et au risque de mécontenter gravement celui-ci. Cette reconnaissance créait entre Wrangel et nous une solidarité périlleuse et risquait de faire de sa déroute éventuelle notre propre défaite. Elle était, en outre, contraire aux principes les plus élémentaires du droit international. Pour qu'un gouvernement obtienne une reconnaissance de fait, il faut, au moins, qu'il exerce une autorité effective sur le pays au nom duquel il prétend parler. Reconnaître comme gouvernement russe un pouvoir qui non seulement était précaire, mais était can-

tonné sur une parcelle infime du territoire russe, c'était une mesure qui heurtait le bon sens. Nous aurions eu tout intérêt à ne pas nous précipiter, tête baissée, dans cette aventure. Sans revenir autrement sur le passé, mettons-nous aujourd'hui en face d'une réalité qui est loin d'être satisfaisante. La conquête de la Crimée a naturellement exalté l'orgueil des commissaires du peuple. Ils ont, tout de suite et non sans vraisemblance, considéré comme écrasées, à leur tour, les troupes de Savinkof à l'est de la Pologne et celles de Petlioura, en Ukraine. Ils ont repris, sur un ton plus hautain, leurs pourparlers commerciaux avec Londres. Ils se sont regardés comme les maîtres de l'Europe. Rien ne nous dit que d'ici au printemps, ils ne s'entendront pas, de nouveau, avec l'Allemagne pour déchirer le traité de Riga et pour se jeter sur la Pologne. Lisez, dans les éditions Bossard, la petite brochure où viennent d'être reproduits les documents publiés par le *Committee of public information* des États-Unis sur les relations des chefs bolchevistes avec l'Allemagne pendant la guerre. Voyez le rapport dressé par le département national des études historiques à Washington sur l'authenticité de ces pièces. Vous serez fixés sur le rôle joué, pendant les hostilités, par Lénine et Trotsky. La révolution bolcheviste a

été préparée par l'état-major allemand et soutenue financièrement par la Banque d'Empire. Il est donc loisible aux soviets de renouer des liens qui n'ont jamais été rompus. Laisserons-nous s'élever ainsi de nouvelles menaces contre la paix de Versailles?

Profitons au moins du répit que nous donne l'hiver pour aviser et pour avoir avec l'Angleterre, l'Amérique, l'Italie et nos autres alliés une conversation approfondie qui nous permette enfin d'accorder notre politique vis-à-vis de la Russie. Il semble que, depuis plusieurs mois, nous jouions les uns et les autres à cache-cache et que nous soyons incapables de nous parler franchement, amicalement, les yeux dans les yeux. M. Lloyd George veut complaire au commerce britannique et reprendre sans plus de retard des rapports économiques avec la Russie. L'Amérique, préoccupée de la campagne que poursuivent chez elle les organisations bolchevistes et de la propagande menée en faveur de la troisième internationale, n'entend jusqu'ici se prêter à aucune politique qui paraisse impliquer une reconnaissance, même indirecte, du gouvernement des soviets. Le point de vue de la République française est à peu près le même que celui des États-Unis. Est-il absolument impossible de concilier demain ces avis divergents?

Comme le remarquait très justement, l'autre jour, le *New-York Herald,* l'opinion britannique et l'opinion américaine ne sont pas si éloignées qu'on le pourrait croire. Le cabinet anglais pense qu'il n'a pas à s'occuper de la forme gouvernementale et sociale admise en Russie, plus qu'il ne s'occupe des institutions politiques adoptées par les tribus sauvages, auxquelles les commerçants britanniques vendent des laines et des calicots. Ce n'est pas à dire que l'Angleterre ait les moindres sympathies pour le régime bolcheviste. Elle ne désire certainement pas qu'il ait à Londres des ramifications trop puissantes. Elle ne désire pas davantage que l'Allemagne trouve un point d'appui à Moscou dans sa résistance à l'exécution du traité de Versailles. Empressons-nous donc de nous concerter avec nos alliés sur les deux ou trois questions essentielles qui peuvent se poser inopinément devant nous. Que M. Georges Leygues ne confère pas seulement avec M. Lloyd George au sujet de la Grèce! Que toutes les cartes soient, de part et d'autre, abattues sur le tapis! Sommes-nous bien d'accord pour recommander à la Pologne de s'en tenir elle-même scrupuleusement au traité de Riga et de ne fournir aucun prétexte à l'hostilité des soviets ou à celle de l'Allemagne? Et, si la Pologne sait être sage, sommes-nous

d'accord pour ne la laisser attaquer ni par le Reich ni par les bolchevistes ? Même après que l'Angleterre aura repris des relations commerciales avec la Russie, elle sera toujours maîtresse de rétablir le blocus comme moyen de coercition; et si jamais l'Allemagne se rendait complice d'une violence soviétique, le Rhin offrirait aux Alliés une excellente ligne de départ pour une démonstration décisive. Ayons donc, une fois pour toutes, avec nos amis et particulièrement avec l'Angleterre, un entretien général sur l'ensemble de la situation européenne; faisons-nous les uns aux autres les sacrifices nécessaires et ne continuons pas plus longtemps, en nous tournant le dos, nos promenades solitaires.

Des sacrifices, la France, d'ailleurs, vient encore d'en consentir de nouveaux. L'accord intervenu entre Paris et Londres pour le règlement des réparations met fin à de trop longues difficultés, qui risquaient de s'envenimer ; mais il n'y a point à se dissimuler qu'il substitue à la méthode établie par le traité une procédure des plus compliquées. Réunion d'experts techniques, conférences des ministres alliés, Commission des réparations, Conseil suprême, que d'organes à mettre en mouvement ! Nous devrons nous estimer heureux si, à chacun des quatre stades

successifs que prévoit la convention, nous ne laissons pas encore quelques plumes. Sans doute, il a été décidé, et c'est un résultat important, qu'à Genève, devant les ministres alliés, les Allemands ne seraient entendus qu'à titre consultatif. Mais ce sont les gouvernements qui, sur le rapport des ministres, fixeront d'abord séparément le montant total de la dette et la capacité de paiement de l'Allemagne ; et les instructions que recevront ensuite leurs représentants à la Commission des réparations ne laisseront à celle-ci qu'un droit d'examen tardif et illusoire. Et puis, pourquoi est-il stipulé que la conférence des ministres alliés ne se réunira à Genève qu'après le plébiscite de la Haute-Silésie? Il est trop clair que, par cette disposition imprudente, on entend permettre à l'Allemagne de soutenir que sa capacité de paiement dépendra des résultats de ce plébiscite. Il était, à tout le moins, inutile de nous livrer à une manifestation de cette sorte, la veille d'une consultation électorale que les Allemands s'ingénient à fausser par l'audace et par la ruse. Mais enfin, ici encore, prenons les choses telles qu'elles sont et tâchons de tirer de cette procédure anormale et enchevêtrée le moins mauvais parti possible.

Notre ministre des Finances, notre délégué à la Commission des réparations, nos experts, vont-

ils être, du moins, en mesure de présenter et de soutenir une créance sérieusement évaluée? J'ai grand'peur que les dossiers constitués au ministère des Régions libérées ne nous réservent de pénibles surprises. Ils ont été formés, en général, non pas d'après les décisions, encore bien peu nombreuses, des commissions cantonales, mais d'après les évaluations arbitrairement faites par des fonctionnaires recrutés à la hâte et mal préparés à un travail aussi délicat. Ajoutez que ces agents sont portés, par une conception très louable de leur devoir professionnel, à sous-estimer la dette de l'État vis-à-vis des sinistrés et que les chiffres qu'ils défendent devant les commissions sont la plupart du temps majorés par celles-ci. Il y a donc de grandes chances pour que les totaux présentés par les services des régions libérées soient très inférieurs, non seulement à la valeur actuelle de remplacement, mais aux pertes de 1914, et si la créance réclamée à l'Allemagne se trouve ainsi artificiellement réduite, c'est la France qui aura, le moment venu, à supporter toute la différence entre ce que nous recevrons du Reich et ce que nous devrons verser aux populations victimes de la guerre. J'espère que MM. François-Marsal, Ogier et Dubois ne perdront pas un instant de vue cette cruelle vérité.

En attendant la fixation de notre créance, l'Allemagne continue, de plus en plus effrontément, à nous faire la nique. On sait qu'aux termes du paragraphe 6 de l'annexe IV du traité, elle est tenue de livrer, à titre d'avance immédiate et en acompte, un certain nombre de têtes de bétail à la France et à la Belgique. Ces livraisons devraient être terminées depuis longtemps. Malgré le zèle du chef de notre mission, M. Massé, elles ne le sont pas. Elles ont été ralenties, puis suspendues. On cherche à nous apitoyer sur le sort des petits enfants d'Allemagne, qui, nous dit-on, manquent de lait. Comme si les petits enfants de Paris en buvaient eux-mêmes tous les jours et comme si la prétendue rareté du lait en Allemagne pouvait justifier les retards dans les expéditions de chevaux !

Mais, suivant des façons qui lui sont habituelles, l'Allemagne accompagne sa mauvaise volonté de lourdes facéties. C'est ainsi qu'à l'heure même où l'un des délégués anglais, M. Barnes, réclamait l'admission du Reich dans la Ligue des nations, sinon au nom du gouvernement britannique lui-même, du moins au nom des ouvriers d'outre-Manche, l'Allemagne affectait d'envoyer à l'assemblée de Genève une protestation officielle au sujet de la cession de ses colonies. Cette plaisanterie, qui s'annonçait

depuis quelque temps, n'est pas, j'imagine, pour plaire beaucoup à l'Angleterre et peut-être ceux de nos amis qui croient qu'on peut, avec l'Allemagne, recourir utilement à la force de la persuasion et renoncer à la persuasion de la force, commenceront-ils à comprendre que notre faiblesse a pour inévitable effet d'enhardir le Reich et de l'affermir dans sa résistance.

Y a-t-il symptômes plus significatifs de l'état d'esprit allemand que le voyage en Rhénanie du chancelier Fehrenbach et du docteur von Simons et que les discours prononcés par ces deux personnages à Düsseldorf et à Cologne? Il est déjà tout à fait étrange que des ministres du Reich puissent faire librement des tournées politiques dans les provinces occupées par les troupes alliées. Après le traité de Francfort, il eût fait beau voir M. Thiers ou ses ministres parader sous le nez des armées de Manteuffel! Mais ce qui est surtout intolérable, c'est le langage tenu, en public, dans des réunions systématiquement convoquées à l'effet d'entendre le procès des Alliés. Lorsque M. Fehrenbach ose dire que le gouvernement allemand de 1914 et l'ancien kaiser n'ont pas voulu la guerre, on est stupéfait qu'une allégation aussi monstrueuse puisse être proférée par le chancelier après les révélations du livre de Kautsky, mais surtout on se demande comment

les Alliés, qui ont obtenu à Versailles l'aveu écrit et solennel des responsabilités allemandes, sont aujourd'hui d'humeur à laisser passer d'aussi insolentes contre-vérités. Lorsque M. Simons annonce aux habitants de Cologne que l'occupation cessera chez eux le 10 janvier 1925 au plus tard, il oppose volontairement un démenti aux affirmations réitérées de M. Millerand, qui n'a cessé de dire : « Le point de départ de la durée d'occupation est déterminé par l'exécution du traité. » Lorsque le ministre des Affaires étrangères dénonce comme exagérés les effectifs d'occupation, ou se plaint de l'établissement de champs d'aviation, il vient, en réalité, tâcher d'exciter contre les Alliés les habitants de la rive gauche. Lorsqu'il prétend que l'industrie française a accumulé des approvisionnements de charbon et que l'Allemagne n'a plus à fournir de combustible, non seulement il dénature les faits, mais il déchire le traité, puisque les chiffres fixés par le traité sont très loin d'être atteints. Lorsqu'il soutient que « les espérances conçues par l'Allemagne à la conférence de Spa » ne se sont pas réalisées, il nous prouve, une fois de plus, que les arrangements de Spa ont été remplis de promesses pour l'Allemagne, ce que nous ne savions que trop, mais il déprécie intentionnellement les bénéfices qu'en a tirés l'Allemagne.

Car, à l'heure présente, le jeu de la convention de Spa a pour conséquence de permettre à l'Allemagne de se procurer des devises étrangères sur notre marché, de faire remonter le mark, de faire baisser le franc et d'aggraver encore à nos dépens la crise du change. Lorsqu'enfin M. Simons déclare que, si une occupation comme celle de Francfort se renouvelait, l'Allemagne aurait le droit de la considérer comme un acte d'hostilité, il nous rappelle les plus violentes improvisations de Guillaume II et les vieilles apologies de la poudre sèche. Mais, sur ce point comme sur les autres, il se pique de ne plus connaître le traité. Il faut donc ne pas nous lasser de redire que, contrairement à l'assertion de M. le docteur Simons, l'occupation de Francfort ne pouvait être regardée par l'Allemagne comme une provocation, et que si, un jour, après inexécution constatée des engagements acceptés par le Reich, les Alliés étaient obligés de s'installer dans la Ruhr ou de prendre tout autre gage territorial, ils seraient entièrement dans leur droit. Est-il, en effet, besoin de répéter qu'indépendamment des mesures de pression économique, le traité a prévu, en termes formels, que toutes autres sanctions pouvaient être prises pour assurer le respect des obligations contractées? Si la thèse de M. Simons venait jamais à prévaloir, on arri-

verait à cette étrange conclusion que, d'une part, les manquements de l'Allemagne n'empêcheraient pas les délais de l'occupation de courir et que, d'autre part, nous n'aurions la faculté de nous assurer aucune garantie en dehors de la zone occupée; si bien que, dans un petit nombre d'années, nous deviendrions les créanciers chirographaires, impayés et bafoués, d'un État sur lequel nous n'aurions aucune prise.

Voilà à quel degré d'arrogance en est arrivée l'Allemagne quelques mois après l'entrée en vigueur du traité. Pendant ce temps, les Français se querellent sans trêve, à propos de la paix de Versailles. Quelques-uns la disent parfaite, beaucoup la jugent médiocre. Mais, bonne ou mauvaise dans son texte, elle serait, tout de même, quelque chose, si nous avions la volonté et le courage de la réaliser. Est-ce donc une comédie qui s'est jouée, au mois de juin 1919, dans la Galerie des Glaces? Si j'en crois ce qui m'a été rapporté, il y a bien eu un certain nombre de personnes qui sont allées là comme au spectacle. Mais toutes les nations alliées qui s'étaient assemblées dans le château de Versailles pour apposer sur un parchemin leurs signatures et leurs sceaux n'étaient pas, j'imàgine, venues pour défiler comme des figurants

de théâtre devant un public curieux de scènes décoratives. Elles avaient l'intention de procéder à une cérémonie sérieuse et d'élever un monument durable. Il n'est que temps de le sauver de la ruine.

VII

15 décembre 1920

L'ambassade auprès du Vatican. — Le Conseil suprême à Londres. — La Grèce et la Turquie. — Le traité de Sèvres et les Chambres françaises. — Le virus germanique en Orient.

La Chambre des députés s'est prononcée sur le projet de loi qui avait été déposé le 10 mars dernier et qui porte rétablissement de l'ambassade de la République française près le Saint-Siège. Par 387 voix contre 195, elle a repoussé une motion préjudicielle d'ajournement. Par 407 voix contre 176, elle a passé à la discussion de l'article unique. Par 391 voix contre 179, elle a voté le texte qui lui était soumis. Majorité et minorité, qu'il était facile de dénombrer par avance, se sont donc maintenues à peu près stationnaires au cours de ces scrutins successifs et, une fois de plus, les débats, pour longs qu'ils eussent été, n'ont influencé ni les consciences ni

les suffrages. Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait été dépensé beaucoup de talent. Rarement, au contraire, deux thèses opposées ont été soutenues, dans une assemblée politique, avec plus d'éloquence, de force et d'élévation.

Le projet a été principalement combattu par MM. Herriot, Paul Boncour, Varenne, Gheusi et Ferdinand Buisson, qui ont développé, dans des discours remarquables, toute l'argumentation des adversaires de l'ambassade. Ce sont surtout les deux premiers de ces orateurs qui ont dirigé l'attaque, l'un et l'autre avec les ressources d'une riche culture intellectuelle, l'un et l'autre avec une parfaite courtoisie et un respect attentif des convictions d'autrui. Les défenseurs de la loi se sont levés en beaucoup plus grand nombre ; venus des travées de la droite, de celles du centre ou de celles de gauche, ils ont parfois différé dans leurs motifs, avant de se rencontrer dans leurs conclusions. MM. Puech, Chassaigne-Goyon, de Magallon, Méritan, Guibal, Mandel, l'abbé Lemire, MM. Oberkirch, de Cassagnac, Aristide Briand, Marc Sangnier, de Baudry d'Asson, et j'ai peur de laisser la liste incomplète, ont dit toutes les raisons qui justifient à leurs yeux la reprise de nos relations diplomatiques avec le Vatican. MM. Noblemaire et Colrat, rapporteurs de la Commission des finances et de la Commis-

sion des affaires extérieures, sont intervenus dans le même sens avec un éclatant succès. Enfin, M. Georges Leygues, revenu de Londres entre deux paquebots, a excellemment résumé la pensée qui avait inspiré le projet, et le débat, depuis longtemps épuisé, s'est terminé dans une séance de nuit.

Parmi les talents si variés qu'a révélés ou consacrés cette discussion, il me sera permis de saluer, avec une joie particulière, n'allais-je pas dire paternelle? celui de M. Maurice Colrat. Comme MM. Léon Bérard, André Paisant et Reibel, M. Colrat a été jadis un de mes meilleurs collaborateurs du Palais et je ne me rappelle pas sans émotion, et sans un peu de mélancolie, le temps où tous quatre venaient dans mon cabinet se délasser de la préparation des dossiers dans quelques conversations d'ordre général. Je les voyais déjà tentés par la politique et je faisais alors, je l'avoue, tout ce qui dépendait de moi pour les en éloigner et les retenir, au moins quelque temps, au barreau. Mais le démon qui les possédait a été plus fort que moi et comment ne pas me réjouir maintenant de ma défaite? Les voici tous quatre devenus des maîtres de la tribune. Léon Bérard, ministre d'hier et de demain, est vice-président de la Chambre. Reibel est sous-secrétaire d'État. Dans un débat où la moindre

maladresse eût déchaîné des orages, Maurice Colrat vient de faire preuve d'un tact, d'une mesure, d'une délicatesse de touche, auxquels son principal contradicteur, M. Herriot, a tenu à rendre publiquement hommage. Quelle satisfaction et quelle fierté pour le vieux « patron », aujourd'hui blanchi sous le harnais, d'assister, même d'un peu loin, aux triomphes de ses jeunes amis !

M. Colrat a, dès les premiers mots, très loyalement posé la question qui divisait la gauche de la Chambre. Nous ne voulons pas, a-t-il déclaré, toucher aux principes essentiels de notre droit, ni renoncer aux lois organiques de la laïcité. Il répondait ainsi, tout de suite, par une assurance précise, aux inquiétudes qu'avaient exprimées MM. Herriot, Paul Boncour, Varenne et Ferdinand Buisson.

Sans doute, avait dit notamment M. Herriot, nous sommes prêts à faire des concessions et des sacrifices pour maintenir, au-dessus de tous les partis, l'union nécessaire des Français. Mais nous entendons que, du point de vue religieux, notre pays reste dans l'état où il était avant la guerre, c'est-à-dire sous le régime de la séparation. Qu'on le veuille ou non, la reprise de relations diplomatiques avec le Saint-Siège est une atteinte directe à la laïcité de l'État. Nous demandons que

la France soit neutre en matière religieuse, non seulement à l'intérieur, mais à l'extérieur.

M. Paul Boncour, allant plus loin, avait revêtu de toute la somptuosité de son art oratoire cette idée maîtresse, que le rétablissement de l'ambassade de France au Vatican faisait partie d'un vaste programme de réaction politique.

C'est à ces deux ordres d'objections que le président du Conseil et les deux rapporteurs ont tenu à répondre avec le plus d'abondance et de précision. Aucun de nous, ont-ils répété, ne veut revenir au Concordat ; aucun ne songe à répudier notre législation. Nous pensons simplement qu'il existe au Vatican une grande puissance spirituelle et qu'il y a péril à l'ignorer. Auprès de cette grande puissance spirituelle, s'est créé, d'ailleurs, un immense foyer d'informations et d'action universelle, ou, pour emprunter un mot à M. Ernest Lavisse, un véritable poste d'écoute, où se rencontrent les représentants de presque toutes les nations civilisées, des anciennes comme des nouvelles, de la Tchéco-Slovaquie, de la Yougo-Slavie, de la Pologne comme de l'Empire britannique, de la Finlande ou de l'Ukraine comme de l'Empire allemand. Nous estimons que la France doit être présente là où se trouvent réunis tant de peuples. Rien de plus. Rien de moins.

M. Colrat, qui n'a rien voulu laisser dans

l'ombre, a expliqué, il est vrai, que le gouvernement précédent, d'accord avec la Commission des affaires extérieures et celle des finances, avait jugé bon, avant de faire venir le projet en discussion, de prendre contact avec la curie romaine. Un diplomate distingué, M. Doulcet, a été envoyé à Rome; il est entré en rapport avec la secrétairerie d'État; il a reçu un accueil encourageant. Le Vatican ne s'est pas plaint que la séparation eût été votée en France sans une dénonciation préalable du Concordat; il n'a fait aucune difficulté pour régler, d'une manière satisfaisante, les conditions d'une visite éventuelle du président de la République à Rome; il a même examiné dans un esprit libéral la question des cultuelles et la Congrégation des affaires extraordinaires a décidé que devant la jurisprudence du Conseil d'État qu'on lui montrait, il n'y avait pas lieu de maintenir l'interdit contre la loi votée en France il y a quinze ans. Les lecteurs de la *Revue* ont connu, par un article retentissant, les diverses phases de cette négociation et l'incident qui y a mis fin. M. Briand aurait voulu qu'on la reprît et qu'on la fît aboutir. Le président du Conseil, longuement interrompu par son éminent collègue, a répondu qu'à son avis, les cultuelles, pas plus qu'aucune de nos lois intérieures, n'avaient rien à faire dans le débat, — ce qui était, à vrai dire,

un désaveu implicite de la négociation commencée, — et il s'est attaché à justifier seulement par des considérations de politique étrangère et d'intérêt national permanent le rétablissement de l'ambassade. Les lois et les institutions de la République, a-t-il proclamé, doivent, aussi bien que la constitution et la tradition de l'Église, rester en dehors de toute négociation. L'Église est une force morale organisée, encadrée, hiérarchisée, qui agit sur la conscience et sur l'esprit de trois cents millions d'hommes, dont les deux tiers habitent l'Europe. Voulons-nous fermer les yeux à cette réalité? M. Georges Leygues a ensuite insisté sur le protectorat français en Orient. Sans doute, a-t-il dit, M. Herriot avait raison, lorsqu'il démontrait que le fondement historique et juridique de ce protectorat n'est point une concession du Saint-Siège et que nous tenons nos droits de Capitulations consenties par les sultans. Rien de plus exact. Le Saint-Siège lui-même a reconnu cette vérité, en 1888, dans les instructions qu'il a fait donner aux missionnaires par la Congrégation de la Propagande. Mais l'origine du protectorat est une chose, l'exercice du protectorat en est une autre. Pour avoir toute liberté d'action, nos missions doivent obtenir l'appui du Saint-Siège et, lorsque nous ne sommes pas là pour les défendre auprès de

lui, des pays rivaux savent profiter de l'occasion.

A son tour, après les rapporteurs, le président du Conseil a cherché à rassurer ceux des républicains qui croyaient découvrir dans le projet des arrière-pensées de réaction cléricale. M. Colrat avait lu les paroles testamentaires d'un instituteur syndicaliste et socialiste qui, avant d'aller mourir bravement au champ d'honneur, avait tenu à exprimer publiquement le vœu que la France reprît des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. M. Georges Leygues a, de même, rappelé qu'en janvier 1793, les membres du Conseil exécutif de la République avaient désigné le citoyen Cacault pour les représenter auprès du Pape et il a ajouté que, si les rapports avec le Vatican étaient de nature à mettre en péril la République, on ne s'expliquerait pas comment Jules Favre, Gambetta, Goblet, Ferry, Waldeck-Rousseau les avaient jalousement maintenus.

Après les explications du président du Conseil, la cause était entendue ; la clôture a été rapidement prononcée. Le gouvernement a deux fois posé la question de confiance contre la motion d'ajournement et contre un amendement qui substituait à un ambassadeur un envoyé extraordinaire ; il l'a emporté sans effort ; le projet a été adopté, et M. Leygues, libéré, a pu repartir pour Londres, où la baguette magique de M. Lloyd

George avait fait sortir du sol une nouvelle incarnation du Conseil suprême.

La situation devant laquelle s'est trouvé en Angleterre le président du Conseil français était, il en faut convenir, hérissée de difficultés. Avant son premier départ, M. Leygues s'était présenté devant la Commission des affaires extérieures de la Chambre, et il y avait recueilli deux indications précises : hostilité générale contre le retour de Constantin, opposition non moins générale au traité de Sèvres. A ce moment, M. Leygues n'avait pu se rendre encore à l'appel de la Commission des affaires extérieures du Sénat, mais il avait été averti que les mêmes sentiments y avaient prévalu. Cette opinion parlementaire concordait, du reste, avec celle du gouvernement français, dont la thèse avait été longuement exposée dans la plupart des journaux, avant la réunion du Conseil suprême. Vous savez, en effet, qu'on a tordu le cou à la diplomatie secrète, bouc émissaire de tous les péchés de l'humanité. Chaque gouvernement se croit donc aujourd'hui dans la nécessité d'annoncer *urbi et orbi* ses intentions. Mais comme, par une contradiction singulière, les conversations des premiers ministres demeurent toujours beaucoup plus mystérieuses que les négociations poursuivies dans les formes d'autrefois, on est amené à tromper l'appétit de

l'opinion publique, en assaisonnant la sécheresse des protocoles de commentaires succulents ; et c'est ainsi qu'à chaque rencontre du Conseil suprême, la presse anglaise annonce une victoire anglaise, la presse italienne une victoire italienne, la presse française une victoire française, et peut-être bien la presse japonaise une victoire japonaise. Seuls, les États-Unis se passent désormais de ces sortes de victoires, et ils ne s'en portent pas plus mal. Donc, lorsque M. Leygues est arrivé à Londres, il a trouvé une Angleterre qui n'était pas encore tout à fait revenue de la désagréable surprise dans laquelle l'avaient plongée les élections grecques. Sous l'influence prépondérante de lord Curzon, le gouvernement britannique s'était fait des choses d'Orient une conception précise et systématique. La conséquence logique de la guerre était, à ses yeux, non seulement l'expulsion des Turcs de l'Europe, mais l'anéantissement presque total de leur Empire et leur cantonnement obligatoire en Anatolie. Sous le nom de Mésopotamie, la plus grande partie des territoires sur lesquels s'était étendue leur souveraineté, reviendrait naturellement à la Grande-Bretagne ; on y ajouterait la Palestine et le meilleur port de la Syrie, qu'on rattacherait artificiellement à la Mésopotamie ; et, enfin, deux peuples alliés achèveraient d'assurer à l'Angle-

terre la domination morale de l'Asie Mineure, les Arabes du Hedjaz et les Grecs. Les grandes ambitions que M. Venizélos nourrissait pour sa patrie vinrent favoriser la réalisation de ce vaste programme oriental. Que pouvait-on refuser à l'illustre homme d'État hellénique? Il avait entraîné son pays dans la guerre, il avait formé des divisions pour renforcer l'armée de Salonique, il nous offrait l'éternelle amitié d'une nation jeune, mais héritière d'un glorieux passé, et, pour combattre la barbarie touranienne, pour sauver la civilisation dont la Grèce avait été le berceau, il était prêt à nous donner une active coopération. Il proposa de débarquer à Smyrne et d'aider les Anglais à se débarrasser du nationalisme turc. M. Lloyd George, séduit par cette idée, détermina le gouvernement français à s'y rallier et, en acceptant ainsi ce qu'ils considéraient comme un service, les Alliés s'engagèrent du même coup à gratifier la Grèce de compensations qui pèsent aujourd'hui lourdement sur le traité de Sèvres. Les intrigues du pangermanisme ont réveillé l'Angleterre de son beau rêve oriental. Cette famille des Hohenzollern dont le chef devait être, d'après les déclarations solennelles du premier ministre anglais, poursuivi et condamné, sortait brusquement de son caveau provisoire. Le Reich versait ouvertement à l'ancien empereur

des millions qui appartenaient, en vertu du traité de Versailles, aux États créanciers et la sœur de Guillaume II poussait son royal époux à détruire dans le Levant l'œuvre combinée de M. Venizélos et de la Grande-Bretagne. Si pénible que fût cette déception pour lord Curzon et pour ses collaborateurs, ils n'en réalisèrent pas immédiatement toutes les suites. Orientés dans un sens, ils eurent quelque peine à rectifier, sous la pression d'événements imprévus, la position qu'ils avaient prise. Alors que M. Georges Leygues essayait d'adapter la politique des Alliés aux exigences du nouvel état de choses, l'Angleterre, un peu effrayée de notre impétuosité, opposait à notre hâte la lenteur de la patience et de la réflexion. Elle se raccrochait aux débris de son programme, et, par peur des résolutions inconsidérées, elle risquait de laisser passer les jours sans en prendre aucune. C'est dans ces dispositions d'esprit assez différentes que s'est poursuivie la conversation et, bien qu'elle fût, cette fois, facilitée par un vif désir d'entente dont il faut nous féliciter, il n'était guère possible d'espérer qu'elle aboutît à un règlement immédiat des questions orientales. *To wait and see,* telle est décidément la devise de la diplomatie alliée.

Dans ces entretiens qui reprendront bientôt, M. Georges Leygues a cependant déjà produit et

il peut produire à nouveau un argument très fort. Les divers traités signés à Sèvres le 10 août dernier ne sont pas encore ratifiés par les Chambres françaises. Les États-Unis, pays libre, ont refusé de ratifier le traité de Versailles, bien qu'il eût été négocié par leur président lui-même. Personne ne saurait contraindre le Parlement français à voter un traité qui paraîtrait en opposition avec nos intérêts. L'Angleterre, pays libre elle aussi, ne pourrait pas s'étonner de voir notre représentation nationale user de ses prérogatives élémentaires. Le traité de Versailles, comme tous les actes diplomatiques, n'est entré en vigueur qu'après ratification. Il a été sanctionné par les Chambres françaises, par les Communes, par les Chambres italiennes, par le Reichstag ; il est, dès lors, devenu intangible, — du moins, théoriquement, — car, en fait, il n'a jamais été si violemment battu en brèche, chez nos alliés comme chez nos anciens ennemis, que depuis qu'il est définitif. Si les critiques qui s'élèvent aujourd'hui, dans des sens si divers, contre le traité de Versailles, avaient été formulées avant la ratification, ou, plutôt, si les quelques députés qui les ont exprimées, en France ou à l'étranger, avaient été suivis par une majorité, aucun des pays signataires n'aurait eu le droit de voir là une inconvenance ou un abus de pouvoir. Tant qu'un

traité n'est pas régulièrement consacré par la nation qu'il va obliger, il n'est et ne peut être qu'un projet. L'article 8 de notre loi constitutionnelle des 16-18 juillet 1875 est formel à cet endroit.

Or, voici que les deux Chambres se trouvent, à Sèvres, en face d'un service de porcelaine, composé de six traités, tous datés du 10 août 1920, et tous d'une désolante fragilité. Ces jours-ci, au banquet que lui offrait le barreau de Paris, M. Millerand disait : « La paix est revenue, si faible encore et si délicate... » Oui, faible et délicate sur le Rhin; faible et délicate, plus sûrement encore, dans cet Orient, par où l'Allemagne, fidèle à ses vieux desseins, essaie de prendre l'Europe à revers. Cette paix souffreteuse et maladive, sont-ce donc les traités de Sèvres qui la vont fortifier? Parcourons les fascicules où les conventions nouvelles sont consignées en trois langues : anglais, italien et français; nous n'éprouverons pas seulement le regret d'y voir la primauté diplomatique de notre idiome sacrifiée une fois de plus aux instances de nos alliés; nous y trouverons malheureusement justifiée une appréciation de M. Jacques Bainville : « Au cas d'un nouvel accident européen, dit-il dans sa très intéressante étude sur les *Conséquences politiques de*

la paix, il y a en Asie Mineure, la matière d'un immense incendie :

Hinc movet Euphrates, illinc Germania bellum. »

Dans ce foyer d'incendie, les traités de Sèvres jettent eux-mêmes un supplément de combustibles. Certes, M. Auguste Gauvain a raison de nous mettre en garde contre la perfidie des Jeunes Turcs et contre le péril du pantouranisme, complice déclaré du bolchevisme et du pangermanisme, et peut-être y a-t-il une part d'illusion poétique et de nostalgie littéraire dans la tendresse touchante que mon illustre confrère Pierre Loti a conservée, aux heures les plus sombres, pour ses vieux amis de Turquie. Mais, tout de même, ce que le général Gouraud a dit, l'autre jour, à la Commission de la Chambre, du caractère turc et des méthodes suivies dans la guerre par les Ottomans, il n'aurait pas pu le dire des armées allemandes, et il est incontestable que, dans son ensemble, le peuple turc mérite de n'être pas confondu avec quelques meneurs. Il s'est laissé entraîner contre nous par l'Allemagne ; il est vaincu ; qu'il paie sa défaite, rien de plus juste ; que nous prenions des précautions sévères pour nous garantir contre tout retour offensif; que nous ne tolérions plus de troupes turques en Europe ; que nous neutrali-

sions la partie de la Thrace laissée à l'Empire ottoman; que l'Angleterre, l'Italie et nous, nous nous établissions fortement sur les Détroits pour en assurer la liberté, rien de plus légitime. Mais encore faut-il qu'un traité, qui nous fait, pour l'avenir, les voisins des Turcs, ne les exaspère pas, en même temps, contre nous et ne nous empêche pas d'avoir avec eux des relations de bon voisinage.

Or, notre mandat syrien place, sinon sous notre autorité directe, du moins sous notre contrôle, des territoires qui vont être, sur une très vaste étendue, limitrophes de la Turquie d'Asie. L'article 27 trace cette frontière de l'ouest de Karatash, sur le golfe d'Alexandrette, jusqu'au sud de Rubahi Kala sur le Tigre, et il suffit de jeter les yeux sur cette ligne immense pour comprendre que nous serions en posture très désagréable, si les populations qui habitent au nord vivaient en mésintelligence avec nous.

Remarquons, en outre, que par un autre des traités du 10 août, celui qui est intitulé Accord tripartite entre l'Empire britannique, la France et l'Italie, relatif à l'Anatolie, les trois puissances contractantes s'engagent à se prêter mutuellement leur appui diplomatique pour maintenir leur situation respective dans trois zones distinctes, où sont reconnus leurs intérêts particu-

liers, et la zone d'influence qui est ainsi réservée à la France s'étend fort loin au nord de la Syrie, englobant Adana, Marash, Sivas, Kharpout et Diarbékir. Dans toute cette région, la Turquie reste souveraine, mais nous pouvons être appelés à réorganiser l'administration et la police locale, et nous n'avons aucun moyen de rien faire, aucun espoir de rien obtenir, que par une collaboration confiante avec le gouvernement ottoman. Aujourd'hui, l'hostilité des kémalistes rend impossible toute exécution pacifique du traité; et, pour qu'il ne devienne pas lettre morte, nous concentrons à grands frais des troupes importantes en Cilicie. Pourrons-nous longtemps persister dans ce paradoxe, une paix écrite qui empêche la paix réelle?

Pourquoi donc y a-t-il aujourd'hui deux gouvernements en Turquie, un gouvernement docile aux Alliés, mais impuissant, un gouvernement hostile et surexcité par nos prétentions? Est-ce par la faute de la France? Non certes. Longtemps avant la guerre, l'Empire ottoman avait reconnu la situation privilégiée de la France en Syrie, et il n'en prenait pas ombrage. Il s'accommodait fort bien également de la constitution des zones d'influence et savait même en tirer des avantages variés. Il ferait même aujourd'hui son deuil de la Mésopotamie et du Hedjaz et,

d'une manière générale, partout où il serait directement en contact avec l'Angleterre, l'Italie et la France, il trouverait sans peine avec nos Alliés et nous des arrangements amiables. Il n'y a point à nous dissimuler que ce qui a le plus vivement excité le nationalisme turc, c'est la large part faite à la Grèce, soit en Thrace, soit en Asie Mineure.

Je ne sais s'il est quelqu'un qui soit à même de dire comment cette part a si étrangement grandi entre le début des négociations et le 10 août 1920. Au lendemain de l'armistice, M. Venizélos, très sagement inspiré, n'avait émis que des vœux beaucoup plus modestes ; il ajournait à des temps lointains des annexions que son pays ne lui semblait pas en état de supporter ; ce n'est qu'après de longs séjours en Angleterre qu'il a peu à peu conçu de si grandes ambitions. Nous ne pouvions cependant ignorer qu'en augmentant la part faite à la Grèce, nous augmentions nos risques et nos responsabilités. La Grèce est, en effet, membre originaire de la Société des nations et le pacte de la Société des nations figure au frontispice du principal traité de Sèvres comme à celui du traité de Versailles. Or, vous vous rappelez l'article 10 qui vient de déterminer l'Argentine à se retirer de la Société des nations et qui n'est pas abrogé : « Les membres de la

Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. En cas d'agression, de menace ou de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation. » Si, dans ses frontières élargies, la Grèce était attaquée par la Turquie, la Grèce pourrait donc s'adresser à la Société des nations et particulièrement aux Alliés qui l'ont fondée. Je sais bien que nous aurions la ressource de répondre : « Le Conseil va aviser aux moyens d'assurer l'exécution de ses obligations. » Mais cette réponse, sans doute, ne serait pas du goût de la Grèce. Nous nous serions donc mis nous-mêmes, à tout le moins, dans une position délicate.

Nous avons cependant poussé la Grèce en Europe jusqu'aux portes de Constantinople, ingénieuse combinaison pour mécontenter à la fois les Bulgares, les Grecs et les Turcs; car les premiers sont, non seulement coupés de la mer Égée, sauf la liberté de transit qui leur est reconnue par l'article 4 d'un traité spécial, mais voient les Grecs pénétrer jusqu'à la mer Noire et à la mer de Marmara; les seconds sont conduits à deux pas de la ville dont la conquête avait pour eux une valeur symbolique et ils sont, en

même temps, empêchés d'y entrer; les troisièmes ne conservent en Europe que quelques malheureux kilomètres carrés, grevés, d'ailleurs, de servitudes telles qu'ils ne peuvent même plus s'en considérer comme les véritables propriétaires.

D'autre part, l'article 69 du traité principal nous dit, avec une délicieuse ironie, que la ville de Smyrne et les territoires adjacents restent sous la souveraineté ottomane; et il en donne, tout de suite, une preuve éclatante, c'est que le pavillon ottoman sera hissé, d'une manière permanente, sur un fort extérieur de la ville. Mais la Turquie n'aura même pas le droit de choisir ce fort; il sera désigné par les puissances que le traité appelle, suivant l'impertinente formule que nous ne connaissons que trop, les principales puissances alliées; et, du reste, cette pauvre souveraineté, dont ce drapeau sera l'emblème, que devient-elle dans le reste de l'article 69? La Turquie en transfère immédiatement l'exercice à la Grèce. Il est prévu un Parlement local, un régime douanier spécial, une occupation militaire grecque, et, cinq ans après la mise en vigueur du traité, le Parlement local pourra, par un simple vote émis à la majorité, demander au Conseil de la Société des nations l'incorporation dans le royaume de Grèce de la ville de Smyrne

et du territoire voisin. Territoire fort étendu qui, sur la mer Égée, va des environs de Skalanova, en face de Samos, au sud, jusque près du cap Dahlila, en face de Mytilène, au nord, et qui, à l'intérieur, pénètre jusque dans le voisinage de Bos Dagh, de Kirkagach et de Soma. Ajoutez que la Turquie renonce, en outre, en faveur de la Grèce, à tous ses droits et titres sur les îles d'Imbros et de Tenedos. De son côté, et par autre traité du 10 août, l'Italie abandonne à la Grèce les îles du Dodécanèse, qu'elle occupe dans la mer Egée, c'est-à-dire Stampalia, Chalki et Alimnia, Scarpanto, Cassos, Episcopi, Nisyros, Calymnos, Léros, Patmos, Lipsos, Symi et Cos; et elle accepte de laisser la population de Rhodes se prononcer librement sur le sort de l'île, le jour où l'Angleterre prendrait la décision de donner l'île de Chypre à la Grèce; tout cela comme contre-partie de la zone d'influence que l'Italie obtient en Asie Mineure au sud et à l'est du territoire de Smyrne, depuis Adalia au sud jusqu'à proximité de Brousse dans le nord.

Voilà le magnifique Empire dont héritent aujourd'hui, grâce au talent de M. Venizélos et à la bienveillance des Alliés, MM. Rhallys et Gounaris; et, quelles que soient les assurances qu'ils affectent de nous donner, nous devons craindre qu'ils ne soient en mesure ni de le défendre, ni

de l'administrer. Je laisse de côté, pour le moment, les autres problèmes que pose le traité, notamment celui des frontières arméniennes. Mais je ne puis m'empêcher de relever encore une étrange anomalie, contenue dans la dixième section. Il est stipulé aux articles 118 et 120 que la Turquie reconnaît le protectorat de la France en Tunisie et au Maroc et en accepte toutes les conséquences. La première reconnaissance prendra date du 12 mai 1881 et la seconde du 30 mars 1912. Qu'est-ce à dire, sinon que, maîtres de la Tunisie depuis près de quarante ans et du Maroc depuis plus de huit ans, nous ne sommes pas sans nous préoccuper, aujourd'hui encore, des liens politiques et religieux qui ont rattaché à l'Empire ottoman nos deux protectorats de l'Afrique du Nord? Comment les hommes qui, le 10 août 1920, n'ont pas jugé superflue la précaution prise dans ces deux articles, ne se sont-ils pas dit que, pour que cette reconnaissance demandée à la Turquie fût effective et efficace, il fallait, tout au moins, qu'elle fût sincère et que, pour qu'elle fût sincère, il fallait que la Turquie ne se sentît pas étranglée, en Asie, par les possesseurs du Maroc et de la Tunisie?

Telles sont, entre mille, quelques-unes des objections que rencontreront les traités de Sèvres

si, un jour, ils viennent à être examinés par les Chambres. Sans doute, avant le revirement de la Grèce, les plus graves de ces objections auraient pu tomber devant cette simple réponse : « Il est vrai qu'après avoir poussé aussi loin le démembrement de la Turquie, nous allons avoir quelque mal à calmer l'irritation du nationalisme ottoman. Mais Angleterre, Italie et France, nous avons là-bas, à nos côtés, un jeune et vigoureux allié, qui a fait ses preuves de courage et de fidélité, et tant à Smyrne qu'en Thrace, nous pouvons compter sur la vigilance et sur la loyauté des Grecs. » Cette confiante réplique, qui oserait maintenant la faire? J'entends bien qu'à Londres, les Alliés ont décidé, d'un commun accord, de couper les crédits à la Grèce et de la mettre à la diète, si elle rappelait Constantin. Mais cette menace, — d'ailleurs, tardivement formulée, — est restée vaine. MM. Gounaris et Rhallys ont bruyamment déclaré qu'ils continueraient la politique étrangère de M. Venizélos, mais ils se sont gardés d'ajourner le plébiscite, et les événements ont suivi leur marche fatale. Minerve elle-même n'a-t-elle pas donné à Ulysse, pour lui permettre de mieux tromper son monde, des déguisements divers et des ressources infinies? De son côté, le roi Constantin a fait savoir à l'univers, par des inter-

views sensationnelles, qu'il était un prince incompris, qu'il avait toujours été favorable aux Alliés et que c'étaient eux qui avaient eu l'aveuglement de dédaigner ses offres spontanées ; et il a entrepris sa justification en écrivant l'histoire un peu à la manière de son impérial beau-frère. A quoi bon ces apologies rétrospectives? Constantin sur le trône, Constantin s'effaçant lui-même, par abnégation patriotique, pour faire place au diadoque, scènes interchangeables d'une même comédie. Le Roi est quelque chose, mais il n'est pas tout. Que sera demain la politique extérieure de la Grèce? Là est toute la question. Ce n'est pas contre un homme, fût-ce contre une tête couronnée, que nous avons à nous tenir en garde, c'est contre le virus germanique qui s'est, de nouveau, insinué en Grèce et qui menace de contaminer l'Orient.

VIII

1er janvier 1921.

Le déficit budgétaire. — L'esprit d'économie. — En Syrie. — La démission de M. André Lefèvre. — Le désarmement de l'Allemagne. — 1871 et 1921. — Les tristes effets des conventions de Spa. — L'incorrigible Allemagne.

Ne nous payons pas de mots et ne nous faisons pas d'illusions. Depuis quinze jours, les ténèbres n'ont pas cessé de s'épaissir autour de nous.

Mi ritrovai per una selva oscura
Che la diritta via era smarrita.

C'est, d'abord, dans l'examen des questions financières, que les Chambres ont éprouvé l'angoisse de se sentir égarées au milieu de *questa selva selvaggia*. Les deux commissions des finances, placées en présence du budget de 1921, ont reculé d'effroi. Que leur proposait le gouvernement? Vingt-deux milliards trois cent vingt-sept millions de dépenses dites ordinaires; cinq mil-

liards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent mille francs de dépenses dites extraordinaires, c'est-à-dire un total de dépenses de près de vingt-huit milliards pour l'année prochaine ; et dans cette somme formidable, ne figurait aucune des dépenses recouvrables sur l'Allemagne, c'est-à-dire qu'il n'y était compris ni les pensions militaires, ni les frais à payer, en 1921, pour la remise en état des régions dévastées, ni les secours et allocations dus aux victimes de la guerre. Tous ces crédits, les plus nécessaires de tous et les plus sacrés, avaient été diminués, par rapport à cette année, de quatre milliards deux cent douze millions ; ils étaient cependant encore portés, dans un budget spécial, pour le chiffre de seize milliards cinq cent trente-neuf millions, et ils n'avaient d'autre gage que l'espérance des recouvrements promis par le traité de Versailles. En face de ces charges épouvantables, quelles étaient les ressources indiquées ? Dix-neuf milliards sept cent trente-cinq millions de recettes normales. Pas un centime de plus. En cherchant de toutes parts, on avait cru pouvoir ajouter sur le papier, comme ressources exceptionnelles, un milliard deux cents millions provenant de la liquidation des stocks, deux milliards six cents millions fournis par la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, un milliard quatre

cent vingt-huit millions représentant le solde éventuel de la même contribution ; c'était tout, et le reste devait être demandé à l'emprunt ou laissé à la bienveillance du hasard.

Le gouvernement n'avait pu faire mieux et il serait injuste de lui reprocher trop amèrement son impuissance. Le lourd fardeau des dettes de guerre et l'augmentation croissante du prix de la vie ne lui ont pas rendu la tâche facile. Lorsque le ministre des Finances a commencé l'étude du budget de 1921, les administrations lui demandaient sans vergogne une augmentation de dépenses de cinq milliards et demi. La certitude du déficit est un si mol oreiller pour les ministères ! Dès que l'équilibre est rompu, il n'y a plus rien à ménager. Un peu plus, un peu moins d'emprunt, qu'importe ? L'État est grand seigneur et c'est élégance pour lui que d'avoir des créanciers. Le ministre des Finances trouva cependant exagérées ces prétentions administratives et il se donna pour tâche, nous dit-il dans l'exposé des motifs, d'éliminer, « par une sélection réfléchie », tout ce qui n'était pas indispensable. Comment donc expliquer qu'après cette déclaration solennelle, le gouvernement ait tout à coup consenti, devant le froncement de sourcils des commissions parlementaires, à subir trois milliards de réductions nouvelles ? Si ces réductions

sont acceptables et sérieuses, comment le ministre ne les avait-il pas découvertes au cours de sa sélection réfléchie? Et si elles ne sont qu'apparentes ou provisoires, pourquoi les fait-il siennes aujourd'hui? L'avenir éclaircira peut-être ce mystère. Pour le moment, les commissions n'ont pu que remercier le gouvernement de ce présent inespéré.

Le budget de 1921 n'en est pas encore, par malheur, sensiblement amélioré et, si nous n'y prenons garde, les difficultés qui pèsent sur l'exercice prochain s'aggraveront encore dans les années suivantes. Les ressources exceptionnelles que j'ai énumérées tout à l'heure ont, en effet, un caractère temporaire. Il ne faudrait pas que l'annualité budgétaire nous empêchât de considérer, dans leur ensemble, les budgets qui se succèdent. L'annualité n'est pas un principe; c'est, à certains égards, une garantie prise contre les abus administratifs; mais c'est aussi un expédient et une fiction. Les budgets ne sont pas des êtres distincts, indépendants les uns des autres, qui passent, sans se connaître et sans s'influencer, sous les yeux inquiets des contribuables. Ils sont, au contraire, reliés les uns aux autres par une chaîne sans fin et le moindre mouvement qui se produit dans un chaînon se répercute sur la série illimitée des années. Le déficit

d'un exercice ne s'en va pas avec les vieilles lunes ; il s'inscrit au compte des découverts du Trésor, il gonfle notre dette flottante, et il aggrave, par conséquent, le mal permanent de nos finances. Une politique prévoyante doit donc considérer, derrière le budget de l'année prochaine, ceux qu'il faudra dresser ensuite, et ne pas rejeter imprudemment sur demain les embarras d'aujourd'hui. Sans une implacable volonté d'économies, nous allons à des désastres. Le dernier emprunt a donné, nous répète-t-on, des résultats qui font grand honneur à l'activité de notre pays et à son esprit d'épargne. Cela est vrai. Mais les dépenses des derniers mois avaient presque entièrement dévoré, par avance, l'argent frais qu'ont apporté les souscripteurs, et, quel qu'ait été le succès de l'émission, notre trésorerie va, dans le mois de janvier, se retrouver fort à l'étroit. Les administrations publiques ne paraissent pas se rendre compte du péril. Les ministres continuent à multiplier les fonctionnaires; les fonctionnaires continuent à réclamer l'augmentation de leurs traitements; les services constructeurs se laissent entraîner à des majorations de prix trop souvent injustifiées; et, dans cette course générale à la dépense, personne n'ose plus crier : « Halte-là! » ou du moins la voix de ceux qui ont encore ce cou-

rage se perd dans le tumulte joyeux des coureurs.

Les Chambres cependant se sont plus particulièrement préoccupées de deux points, sur lesquels le gouvernement a été invité à s'expliquer : ne pouvons-nous réaliser des économies en Orient? Ne pouvons-nous, en France même, alléger nos charges militaires?

A ces deux questions, M. Georges Leygues a répondu affirmativement. Il a exprimé l'espoir qu'un prompt rétablissement de la paix avec la Turquie nous permettrait de retirer progressivement nos troupes de Cilicie et qu'en Syrie nos dépenses seraient réduites au minimum par l'organisation d'administrations locales, dont les frais seraient imputés sur les revenus du pays et que nous nous bornerions à contrôler. Malheureusement on a déjà créé, pour la Syrie, un corps de fonctionnaires français très dispendieux et presque rien, en revanche, n'a encore été fait pour assurer sur place la perception régulière des impôts. Ceux d'entre nous qui souhaitent le plus vivement que, non seulement le grand Liban, mais la Syrie tout entière, reste sous l'influence de la France, doivent s'efforcer d'empêcher que de mauvaises méthodes ne viennent écraser nos budgets, inquiéter l'opinion et décourager la France dans les premiers efforts de sa politique

orientale. Nous ne sommes dans le Levant, ni pour annexer des territoires, ni pour y installer notre protectorat. Nous y sommes en vertu d'un mandat que, par application du traité de Versailles, nous avons reçu de la Société des nations. « Simple apparence, dit-on, et la réalité est que nous sommes les maîtres de la région. » Pas du tout. En exécution de l'article 22 du pacte, le conseil de la Société a créé trois types de mandats, qu'il a désignés par les trois premières lettres de l'alphabet, et la catégorie A, dans laquelle rentrent notre mandat syrien, notre mandat libanais, et les mandats britanniques sur la Palestine et la Mésopotamie, comprend les États qui doivent rester indépendants et auxquels les puissances mandataires ont simplement à prêter leur assistance. Nous n'avons donc pas même, en Asie Mineure, les droits de la catégorie B (administration sous certaines conditions par la puissance mandataire), ni, à plus forte raison, ceux de la catégorie C (pays administrés comme partie intégrante du territoire de la puissance mandataire) ; nous ne sommes que des auxiliaires et des conseillers de populations civilisées, appelées, dans la plus large mesure, à se gouverner elles-mêmes. C'est ainsi que l'ont compris, à notre arrivée, chrétiens et musulmans, lorsqu'ils ont accueilli nos soldats comme des libérateurs.

Quelques troupes pour maintenir l'ordre, quelques agents supérieurs de contrôle, c'est tout ce que comporte la discrète tutelle que nous avons à exercer. Les habitants, qui nous aiment, seraient cruellement déçus, si nous nous présentions à eux comme des conquérants ; et, d'autre part, les Français n'admettraient pas qu'on leur imposât à eux-mêmes des charges supplémentaires pour suivre, en Orient, une vaine politique de magnificence. L'esprit si judicieux et la conscience si probe du général Gouraud sauront certainement redresser les erreurs commises, en dehors de lui, dans la première élaboration d'un programme trop onéreux. Nous pouvons faire pleine confiance à ce grand soldat.

La détermination des dépenses militaires en France même a provoqué la démission du ministre de la Guerre et le remaniement du cabinet. Ému par la malveillante attitude de l'Allemagne, M. André Lefèvre a redouté les conséquences d'un désarmement trop rapide des vainqueurs et, plutôt que d'accepter une réduction, qu'il jugeait prématurée, de la durée du service militaire, il a résigné ses fonctions. Quoi qu'on en pense sur la question où il s'est trouvé en dissentiment avec ses collègues, on ne peut que rendre hommage au désintéressement, au patriotisme et à la dignité dont il a fait preuve. Un ministre

qui s'en va spontanément pour rester fidèle à ses convictions, je ne dis pas que ce soit un personnage introuvable ; non, je ne le dis pas et je ne le pense pas ; mais c'est tout de même quelqu'un qu'on n'a pas, tous les jours, la bonne fortune de rencontrer.

Il faut, du reste, convenir que les appréhensions de M. André Lefèvre sont, en trop grande partie, justifiées. N'est-ce pas Maximilien Harden qui écrivait ces jours-ci dans la *Zukunft* : « Le chef de l'armée allemande et, avant lui, le chancelier ont fait appel à l'armement pour la vengeance ; le président de l'Empire a glorifié la vieille armée qui, a-t-il dit, n'a été vaincue par aucun ennemi. La nouvelle armée, pour laquelle un empire banqueroutier a la hardiesse de dépenser cinq milliards par an et 50 000 marks par homme, regorge de sous-officiers ; elle nomme un officier par vingt soldats, héberge la quintessence des plus fines personnalités militaires, et se trouve sous la conduite d'un ministère de la Guerre qui comprend cinq cent cinquante « fonctionnaires », par conséquent toute la clique des sections du Grand État-major... Des troupes de police? Non ; c'est, sous le couvert du traité de paix, le noyau d'une armée propre à entreprendre une grande guerre. »

Sans doute, M. Georges Leygues a indiqué à

la Chambre que l'Allemagne a détruit vingt-huit mille canons et en a livré trente mille; qu'elle a détruit cinquante mille mitrailleuses et en a livré soixante-cinq mille; qu'elle a détruit deux millions cinq cent trois mille armes portatives et en a livré deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille. Mais il a loyalement ajouté que l'Allemagne éludait ses obligations chaque fois qu'elle le pouvait et qu'il restait certainement des armes cachées en Allemagne; et MM. Barthou et Léon Daudet ont donné, à cet égard, des renseignements qui concordent avec ceux de M. André Lefèvre. L'état d'esprit de l'Allemagne se révèle, d'ailleurs, par une multitude de symptômes. Avez-vous jamais rien lu de plus insolent que la réponse du Reich à la note que lui avaient adressée les Alliés pour se plaindre des discours prononcés par les ministres allemands dans la zone occupée? Comparez une fois de plus, avec la période qui a suivi la guerre de 1870 et demandez-vous ce qui se serait passé, si Thiers était allé narguer les Allemands à Nancy ou s'il avait écrit à Bismarck sur le même ton que M. Fehrenbach aux gouvernements britannique et français.

Goûtez, je vous prie, ce simple parallèle : « C'est dans les territoires occupés que ne cesse de se manifester, de la manière la plus brutale, l'impossibilité d'exécuter le texte dicté à Ver-

sailles. Que nos voisins de l'Ouest se le tiennent pour dit : ce n'est pas avec leurs moyens qu'ils forceront la sympathie de la population allemande dans les pays occupés. Ils sèment des sentiments de haine qui germeront d'autant plus que des méthodes aussi barbares, aussi déshonorantes pour tout peuple civilisé, seront moins justifiées. » (Discours du chancelier Fehrenbach au Reichstag, le 27 octobre 1920.) — « Excellence, S. M. l'empereur d'Allemagne ne pouvait pas choisir dans ses armées un officier plus éminent, mieux choisi pour nous, afin de le représenter en France. J'ai appris avec une vive satisfaction que c'était avec Votre Excellence que j'aurais à traiter les questions délicates que peut faire naître la situation... Je serai très flatté de l'occasion qui me sera offerte de faire la connaissance de Votre Excellence et je la prie de vouloir bien se rendre à l'Hôtel de la Présidence, où elle trouvera un pied-à-terre plus convenable que dans les hôtels de Versailles. » (Lettre de M. Thiers au général de Manteuffel, 1er juillet 1871.) — « Il ne saurait être question, comme le disait M. Millerand, de déclarer que les délais d'occupation ne commenceront pas à courir, tant que l'Allemagne n'aura pas rempli ses obligations; je suis convaincu qu'une telle conception ne peut pas résister à un examen

juridique tant soit peu sérieux. » (Discours de M. Koch, ministre de l'Intérieur de l'Empire, prononcé au Reichstag, le 6 novembre 1920.) — « Lorsqu'il y aura quelque nuage, épais ou léger, adressez-vous à nous par l'intermédiaire de mes deux envoyés, l'un aidant l'autre à parler allemand, et je suis sûr que nous nous entendrons bientôt très bien. C'est mon vœu d'homme et de citoyen; car, comme homme, tout le monde voudra être d'accord avec vous et, comme citoyen, la bonne entente est le plus grand intérêt des deux pays. » (Lettre de Thiers à Manteuffel, 13 juillet 1871.) — « Le gouvernement doit se réserver d'apprécier, conformément à son devoir, si et quand, par des motifs de politique intérieure, il est nécessaire que des ministres d'Empire se rendent compte par eux-mêmes de la situation en pays occupé et prennent contact avec la population rhénane. Il ne peut donner à l'avance aux gouvernements belge, anglais et français, aucune espèce d'assurance constituant un engagement au sujet des déclarations qu'il fera dans ce pays. » (Réponse du Reich à la note des Alliés, 10 décembre 1920.) — « Mon cher général, je viens d'entretenir M. de Saint-Vallier, et je vois avec peine qu'on a cherché à vous persuader que nous avions voulu faire sortir de vos mains une affaire de votre compétence : celle des

deux millions contestés concernant l'entretien des troupes. Il n'en est rien. J'ai fait décider, dans un désir de conciliation, et pour éviter de nombreux conflits, la question dans le sens qui, selon vos avis, devait tout pacifier. » (Thiers à Manteuffel, 2 décembre 1871.) — Il serait aisé de continuer la comparaison, mais en voilà assez, je pense, pour que nous ne puissions oublier avec quelles différences ont été exécutés, par la France et par l'Allemagne, les traités de Francfort et de Versailles.

Nous devons donc nous tenir sur nos gardes, et c'est ce qu'a proclamé le président du Conseil. Mais, a-t-il ajouté, contre l'Allemagne en grande partie désarmée, nous restons aujourd'hui assez forts pour ne pas craindre la réduction à dix-huit mois du service militaire. Les projets déposés par le gouvernement ont été soumis au Conseil supérieur de la guerre, dans lequel siègent les maréchaux Joffre, Foch et Pétain, les généraux Humbert, Maistre, Berthelot, Guillaumat, Nivelle, Mangin, Debeney, de Boissoudy, Degoutte, Buat, Fayolle, Franchet d'Esperey; et ce Conseil les a approuvés à l'unanimité. L'eût-il fait, si ces projets avaient pu nous affaiblir et compromettre l'autorité de la France? Le général de Castelnau, qui avait questionné M. Leygues devant la Chambre, a remercié le président du Conseil de ses décla-

rations rassurantes et une interpellation qui a suivi s'est terminée par un ordre du jour de confiance, voté à une très forte majorité. M. André Lefèvre n'en a pas moins tenu à libérer sa conscience dans un débat ultérieur : il a prononcé un discours très émouvant, où il a montré les vaincus déchirant le traité de Versailles ; et de toutes les observations échangées est résultée l'impression très nette que l'Allemagne perfectionne tous les jours son camouflage pacifique. Que conclure de ces discussions passionnées, sinon que nous sommes obligés de concilier, pour le moment, les exigences de notre défense nationale avec celles de notre situation financière et économique ? Même diminuées, nos charges militaires resteront encore lourdes. Tout en conservant les garanties nécessaires, épargnons notre budget et rendons à la terre, comme à l'usine, le plus grand nombre possible de jeunes travailleurs. Le rôle de l'homme d'État est, non pas de choisir entre de grands intérêts contraires, non pas de les sacrifier les uns aux autres, mais de les harmoniser en faisant à chacun d'eux la part que réclame le bien permanent du pays.

Toutes ces économies réalisées, il restera cependant dans l'état de nos finances un point très noir, que M. Ribot a signalé, l'autre jour, avec beaucoup de force : c'est le budget spécial

des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix. Comme l'a remarqué l'éminent sénateur, ce budget est aujourd'hui singulièrement grossi par l'exagération des prix à laquelle on est arrivé pour les reconstructions. Main-d'œuvre et matériaux coûtent maintenant cinq ou six fois ce qu'ils coûtaient avant la guerre. Les sinistrés, auxquels ont été délivrés des titres de paiement, il y a huit ou dix mois, se trouvent aujourd'hui fort embarrassés par les majorations survenues depuis lors. Quant aux devis qui sont actuellement examinés par les Commissions cantonales, ils se traduisent par des charges écrasantes pour l'État, puisque, en tout cas, c'est l'État qui doit faire les avances. Dans quelle mesure ces dépenses seront-elles jamais remboursées par l'Allemagne? Le problème vient de se poser, de nouveau, à Bruxelles, et j'ai grand' peur que nous n'en tenions pas encore la solution définitive. Je ne veux plus critiquer la procédure suivie; on la jugera plus tard aux résultats. Au lieu d'être entendu à Paris, par la Commission des réparations, auprès de laquelle il est accrédité par le Reich, le délégué allemand, l'honorable M. Bergmann, a fait le voyage de Belgique et a présenté ses observations, à Bruxelles, devant des experts alliés, dont plusieurs appartiennent, du reste, à la Commission des répara-

tions. Il s'est expliqué, suivant son habitude, avec courtoisie et modération. Si l'Allemagne était toujours représentée par des hommes tels que lui ou tels que son ambassadeur à Paris, bien des froissements seraient, sans doute, évités. Mais nous n'en devons pas moins prendre garde que sa thèse actuelle soulève les plus graves objections. « Nous sommes ruinés, dit le Reich ; nous ne pouvons vous payer en or ; nous n'avons pas de crédits ; nous ne pouvons vous payer en billets ; mais, si vous voulez des marchandises, nous en tenons à votre disposition ; nous vous en avons déjà, du reste, donné beaucoup ; et même nous prétendons que nous vous en avons donné pour plus des vingt milliards de marks que nous vous devons pour le 1er mai, aux termes de l'article 235 du traité. »

Sur quoi, plusieurs journaux s'en prennent à la Commission des réparations. Comment n'est-elle pas à même de nous dire exactement si, oui ou non, les prestations déjà faites par l'Allemagne en navires, en charbon, en bestiaux, en machines, atteignent ou n'atteignent pas vingt milliards de marks? Malheureuse Commission ! Voilà bientôt un an qu'elle est brimée par les administrations françaises chargées de collaborer avec elle, jalousée par des fonctionnaires et par des experts qui auraient désiré en faire partie,

sevrée de renseignements par les services qui devaient lui en fournir, ligotée et malmenée, et on s'étonne, après cela, qu'elle n'arrive pas à remplir sa mission ! Mais passons et revenons aux Allemands. Leur idée fixe est de placer leurs produits chez nous, de nous les porter en compte et d'éteindre ainsi la totalité de leur dette. De cette manière, ils seraient assurés de relever, en quelques années, leur industrie et de ruiner, en même temps, la nôtre : double bénéfice pour eux. Lorsque cette mirifique opération serait terminée, ils nous tireraient leur révérence en nous disant : « Vous êtes payés. »

Nous ne pouvons vraiment pousser la bonhomie jusqu'à nous satisfaire d'une telle combinaison. Que nous commencions par nous faire payer en nature et que nous accordions à l'Allemagne des délais pour les paiements en espèces, soit. Il y a certainement des produits que nous ne fabriquons pas, pour le moment, en quantités suffisantes et que nous aurions avantage à nous procurer en Allemagne. Personne ne voudrait conférer à notre industrie nationale un monopole de production dont souffriraient les consommateurs et notamment les sinistrés des régions libérées. Ici encore, c'est affaire de mesure et de conciliation. Si nous achetons en Allemagne des matières premières ou des objets fabriqués qui nous soient

utiles dans nos départements dévastés, et si ces marchandises nous sont comptées à des prix raisonnables, il s'ensuivra une baisse dont notre budget, chargé des avances à faire aux victimes de la guerre, tirera un profit immédiat. Mais ces achats alimenteront l'industrie allemande, augmenteront les capacités fiscales de nos voisins, amélioreront leur change, relèveront leur mark. Un jour viendra donc rapidement où l'Allemagne retrouvera d'autres moyens de paiement ; et, en attendant même qu'elle soit en mesure de verser de l'or, elle pourra gager sérieusement des bons, comme ceux qu'elle a remis à la Commission des réparations et qui, jusqu'ici, sont des chiffons de papier. N'a-t-elle pas des douanes? N'a-t-elle pas des chemins de fer? Ne peut-elle déléguer à ses créanciers une portion déterminée de ses revenus annuels, calculée de manière à amortir la dette en un certain nombre d'années et à lui laisser cependant une marge suffisante pour son relèvement graduel?

Tout cela eût été facile à régler, si l'on avait fourni à la Commission des réparations les éléments nécessaires à l'évaluation de la créance et si on lui avait laissé la liberté de fixer les modes de paiement. Mais on a voulu, nous répète-t-on, substituer à la vanité des textes la réalité des contrats. Comme si les contrats nouveaux, passés ou

à passer, n'étaient pas eux-mêmes de simples textes, dont les signataires sont libres de s'affranchir ensuite, tout comme ils se dérobent au traité de Versailles! Et comme si nous avions à nous féliciter des accords par lesquels on a prétendu corriger et améliorer ce traité!

Malgré les efforts désespérés que font les derniers défenseurs des conventions de Spa, les fatales conséquences de ce regrettable arrangement frappent maintenant tous les yeux. M. Maurice Barrès a montré à la Chambre avec quel sans-gêne l'Allemagne a exécuté cet accord et comment elle a, en partie, détourné de la destination prévue les cinq marks or par tonne dont nous lui avons fait gracieusement l'avance, pour la déterminer à livrer le charbon promis. Ces cinq marks devaient aller aux mineurs allemands pour les ravitailler et les encourager au travail. Les mineurs n'ont guère vu la couleur de cet argent et personne ne peut dire, avec exactitude, où il est passé. Ce qui est sûr, c'est que, dans les trois mois d'août, de septembre et d'octobre, la France a payé, pour cette prime de cinq marks, dix-neuf millions cent mille francs, et que l'Allemagne les a encaissés; et ce qui n'est pas moins sûr, hélas! c'est qu'en vertu des mêmes accords et dans les trois mêmes mois, nous avons avancé au Reich trois cent quatre-vingt-six mil-

lions trois cent soixante-douze mille francs, pour qu'il eût l'obligeance de nous envoyer le charbon qu'il nous doit; et ce merveilleux contrat, puisque contrat il y a, doit durer jusqu'à la fin de janvier, et il y a, paraît-il, des gens qui songent à le renouveler!

M. Jean Herbette a cependant présenté, il y a quelques jours, à ce propos, des observations dignes d'être retenues. L'article 296 du traité de Versailles institue des offices de vérification et de compensation qui sont chargés de régler certaines catégories d'obligations pécuniaires, dettes exigibles avant la guerre et dues par les ressortissants d'une des puissances contractantes aux ressortissants d'une puissance adverse, dettes devenues exigibles pendant la guerre, résultant des transactions passées entre ressortissants de puissances adverses et restées en souffrance par suite des hostilités, etc. On sait que l'Allemagne vient de suspendre les paiements qu'elle avait à faire dans les bureaux de ces institutions. Jusque-là, notre office d'Alsace-Lorraine avait reçu soixante ou soixante-dix millions de francs. L'office britannique de compensation avait, de son côté, touché environ neuf millions de livres sterling. Mais, par suite des accords de Spa, l'Angleterre n'avait versé à l'Allemagne que deux millions huit cent soixante-seize livres sterling. Elle

a donc touché plus de six millions de livres en sus de ce qu'elle a versé ; et comme nous-mêmes nous avons versé trois cent trente-cinq ou trois cent quarante millions de plus que nous n'avons touché, il se trouve que ce sont, en réalité, nos avances qui ont permis à l'Allemagne de s'acquitter envers l'Angleterre. Bravo pour les experts de Spa ! Je parle, bien entendu, des experts anglais.

La leçon, je pense, nous servira. MM. Seydoux et Cheysson, qui nous ont représentés à Bruxelles, n'ont aucune responsabilité dans les fautes précédemment commises ; ce sont des hommes d'une compétence éprouvée ; ils ont certainement fait tout ce qui dépendait d'eux pour nous remettre dans le bon chemin. Mais la procédure établie reste pleine de tours et de détours, et il est impossible de prévoir ce qui restera de notre créance, quand elle aura traversé tous les cribles où elle doit passer. Il est fort à craindre que de chaque épreuve elle ne sorte allégée de quelques milliards.

Quoi qu'il en soit, ne perdons pas de vue cette vérité que, plus nous céderons aujourd'hui à l'Allemagne, plus nous serons forcés de lui céder demain. Elle n'aurait pas osé, il y a un an, proclamer que ses armées n'ont pas été vaincues ; elle n'aurait pas osé parler de revanche, railler

la France, jouer aussi effrontément la comédie de la misère, se flatter bruyamment que le traité ne serait jamais exécuté. M. Viviani lui a répondu fort à propos, devant l'assemblée de Genève, lorsqu'il lui a éloquemment rappelé ses responsabilités dans la guerre et lorsqu'il lui a barré, jusqu'à nouvel ordre, les avenues de la Société des nations. Soyons sûrs que, si nous nous montrons faibles envers elle, non seulement elle gagnera à la main, mais elle nous méprisera. Elle a conservé, dans sa défaite, le double respect de la force matérielle et de la force morale. Je ne veux pas du tout dire par là qu'elle n'obéisse qu'à la peur. Nullement. Elle est courageuse et elle a elle-même, pour son propre compte, la volonté de puissance. Mais cette sorte de religion qu'elle professe pour tout ce qui est fort, cette admiration qu'elle a pour l'énergie humaine, cette confiance orgueilleuse que lui inspirent ses qualités héréditaires, la portent souvent à voir dans la bienveillance et dans la générosité d'autrui des signes d'hésitation et de timidité ; et il n'y a rien qui puisse plus que notre faiblesse réveiller en elle ses instincts ataviques de conquête et sa passion de primauté. C'est là que réside l'éternel malentendu entre certains d'entre nous et le peuple allemand. Il y a des Français qui ont toujours l'illusion qu'avec un sourire et un geste

d'amitié, ils détermineront l'Allemagne à désarmer. Chez nos extrémistes, cette idée simple et naïve devient peu à peu un dogme. Si nous avions, suivant le mot de M. Clemenceau, « bêlé la paix » jusqu'en 1914, l'Allemagne nous aurait peut-être tondus, mais elle n'aurait pas eu la pensée de nous égorger. Étrange méconnaissance des réalités historiques! Je veux bien admettre qu'il ne soit pas nécessaire de nous faire craindre par l'Allemagne; mais, dans l'intérêt même de nos relations futures, il est, à tout le moins, indispensable qu'elle nous respecte et qu'elle nous estime; et, si elle nous sent faibles, nous ne serons jamais à ses yeux qu'un peuple inférieur. Que la France soit à même de traiter avec elle d'égale à égale, c'est la meilleure façon de préparer, pour l'avenir, un rapprochement sincère entre les deux nations.

Quand saluerons-nous l'aurore de ces jours nouveaux, où la paix, descendant sur le Rhin, illuminera enfin le monde entier? Ce ne sont ni les ovations que la Grèce prodigue à Constantin, ni les démonstrations des habitants de Hambourg contre l'Entente, ni les intrigues allemandes en Haute-Silésie, ni les menées pangermanistes en Tchéco-Slovaquie, ni le refus persistant qu'oppose le Reich au désarmement des gardes civiques, qui assureront à l'Europe l'ouverture d'une ère de

calme et de travail. En faisant ses adieux aux délégués qui avaient siégé à l'assemblée de la Société des nations, M. Motta, président de la Confédération helvétique, a répété la parole de l'Évangile : *Et sit in terra pax hominibus bonæ voluntatis*. Il peut malheureusement suffire d'un homme de mauvaise volonté pour annihiler la bonne volonté de cent autres. Tenons-nous-en plutôt au mot de M. Hymans, qui avait présidé l'assemblée pendant la longue session genevoise : « Nous avons donné au monde un grand espoir. » Oui, espérons. L'espérance, disait Rivarol, est un emprunt fait au bonheur. Mais pourquoi faut-il, hélas ! que le bonheur nous prête à si gros intérêts et que les emprunts que nous lui faisons risquent parfois, comme ceux des États, de mener les peuples à la banqueroute ?

IX

15 janvier 1921.

Un tour d'horizon. — Syrie et Palestine. — La Grèce et Constantin. — L'Allemagne et le traité de Versailles. — Les organisations militaires. — Le charbon. — Le somptueux budget du Reich.

Voici donc que le « Conseil suprême » va délibérer de nouveau le 19 janvier et, cette fois, à Paris. Puisque nous n'avons pas encore renoncé à ces réunions d'apparat, souhaitons, du moins, que celle-ci ne soit pas trop écourtée et que les gouvernements alliés, toujours pressés de retourner à leurs affaires respectives, n'y traitent pas hâtivement les nombreuses et graves questions demeurées en souffrance. S'ils ont la légitime ambition de se mettre d'accord sur tout, ce n'est pas en quelques heures qu'ils pourront résoudre les problèmes posés, et, s'ils abordent plusieurs sujets sans pousser leur examen jusqu'à la décision, ils laisseront der-

rière eux, à la clôture de la conférence, des déceptions nouvelles. Ils ont choisi une méthode; ils ont abandonné les vieilles traditions diplomatiques; ils ont réduit au minimum le rôle de leurs ambassadeurs; ils ont pensé que, dans le bouleversement actuel du monde, ils devaient agir par eux-mêmes, se rencontrer, discuter ensemble sans intermédiaires. Je persiste à trouver cette procédure très périlleuse. Mais, puisqu'on l'a cependant adoptée et puisqu'on n'en change pas, est-ce trop demander qu'on l'applique enfin jusqu'au bout et qu'on en accepte les conséquences logiques? Si M. Lloyd George, M. Giolitti, ou leurs représentants, viennent, avec ou sans les autres délégués des puissances alliées, engager au quai d'Orsay une conversation fiévreuse, prendre part à deux ou trois repas officiels, et signer une déclaration commune sur le marchepied de leur wagon, nous ne serons pas beaucoup plus avancés à la fin du mois que nous ne le sommes aujourd'hui. Lorsqu'il s'est agi, en 1919, de rédiger le traité de paix, les chefs de gouvernements ont déjà voulu *fare da se* et ils ont préféré ne pas confier à des diplomates une œuvre de diplomatie. Mais, du moins, ils se sont longtemps appliqués à la besogne dont ils entendaient se charger eux-mêmes et ils ne l'ont pas abandonnée avant

de la croire achevée. Nos alliés se sont installés à demeure auprès de nous, avec toutes leurs équipes d'experts, et ce n'est pas en deux ou trois jours qu'ils ont eu l'illusion d'aboutir. La tâche de demain n'est guère moins lourde que celle d'alors et il serait téméraire de la vouloir accomplir dans l'espace d'un matin. A peine en puis-je donner un aperçu général.

Je me rappelle certain observatoire du front, où je suis allé souvent pendant la guerre et où, à courte distance des tranchées ennemies, il était facile de faire « un tour d'horizon » sur des villages occupés. Toutes les fois que je regardais ce triste paysage, je lui retrouvais la même physionomie désolée. Le tour d'horizon auquel j'invite chaque quinzaine les lecteurs de la *Revue* n'est pas beaucoup plus joyeux. Nous revoyons constamment devant nous les mêmes ruines et les mêmes brouillards. De temps en temps, nous avons même à constater une nouvelle destruction. Depuis la visite que nous avons faite à notre observatoire familier, rien n'est changé ou pas grand'chose. Si nous nous tournons du côté de l'Orient, nous aurons cependant encore une déception. Nous apercevrons là-bas, au sud de la Syrie, trois rivières qui ont un volume d'eau suffisant pour fournir de la force motrice et pour alimenter autour d'elles des canaux

d'irrigation : le Jourdain, la Litany et le Yarmouk. Il y a un mois, elles étaient dans la zone française. Elles y avaient été laissées, en 1916, par l'arrangement que M. Georges Picot avait alors signé à Londres avec M. Mark Sykes. Elles n'en avaient pas été retirées, en janvier 1919, lorsque l'Angleterre avait obtenu que le mandat sur la Palestine, au lieu de rester international, lui fût attribué, pour être remis par elle au sionisme. Mais, depuis une convention du 23 décembre qui laisse, il est vrai, dans notre zone le Yarmouk, et qui ne touche pas aux eaux de la Litany, il a été ouvert, en plein cœur de la Syrie, une entaille large de vingt-cinq kilomètres et profonde de cinquante ; le bassin de la Litany a été fortement entamé et la haute vallée du Jourdain, jusqu'à Banias et Métullah, a été annexée à la Palestine, dont la frontière monte maintenant à soixante-quinze kilomètres de Damas. Un écrivain distingué, blessé de guerre et député, M. André Fribourg, a qualifié ce nouvel accord de marché de dupes et M. Jacques Bardoux a, de son côté, fait très justement remarquer que notre mandat syrien, dont j'ai, il y a quinze jours, précisé ici même les limites, ne nous conférait pas le droit de modifier les frontières historiques d'un peuple libre et de concéder sans l'assentiment des populations, des territoires

qui leur appartiennent. Voyez cependant, à l'horizon, toute cette bande de terre qui baigne le Jourdain. Elle est maintenant incorporée à l'État de Sion.

Nous sommes-nous, du moins, concertés également avec l'Angleterre pour régler les questions qui se posent au nord de la Syrie et pour mieux définir nos rapports avec les Grecs et avec les Turcs? Il ne semble guère. Le gouvernement français avait manifesté publiquement l'intention de reviser le traité de Sèvres, qui n'est pas ratifié par les Chambres et qui ne le sera sans doute pas facilement. Le gouvernement anglais a non moins publiquement annoncé que rien ne faisait prévoir cette revision. Ces contradictions ne nous mettent pas, vis-à-vis du gouvernement ottoman, dans une posture très favorable. Nous sommes, à l'égard de la Grèce, dans une position encore plus embarrassante. Il nous arrive parfois, dans la vie, d'avoir un vieil ami qui se conduit très mal envers nous. Comme nous le tutoyons depuis l'enfance, nous ne voulons pas nous donner le ridicule de nous battre en duel avec lui. Nous croyons nous venger suffisamment en prenant le parti de ne le plus saluer. Mais, à partir du jour où nous nous sommes arrêtés à cette belle résolution, c'est comme un fait exprès : nous rencontrons partout notre vieil

ami, et lui, qui ne nous en veut pas du tout pour le mal qu'il nous a causé, il redouble de politesse envers nous et met chapeau bas à notre passage. Que voulez-vous alors que nous fassions? Nous commençons par détourner la tête, une fois, deux fois; mais il insiste et, de guerre lasse, un beau jour, nous lui rendons son salut. Je ne jurerais pas qu'avec la Grèce les choses se passeront autrement. Au lieu de nous mettre en garde contre les suites de son apostasie, nous avons frappé son roi d'une excommunication mineure. Nous n'avons même pas rappelé nos ministres, nous les avons consignés dans leurs légations. Le roi a débarqué au Pirée, acclamé par la foule enthousiaste, et il est rentré dans ce palais d'où il avait envoyé à Guillaume II de si chaleureux télégrammes. A peine avait-il mis le pied sur les marches de son trône qu'il a offert aux Alliés l'assurance solennelle de sa fidélité. Les Alliés faisant mine de ne pas l'entendre, il a recommencé. Il va se trouver tous les jours sur notre chemin pour nous donner un coup de chapeau. Un beau matin, nous aurons un mouvement réflexe et nous oublierons de rester couverts. Tâchons, du moins, ce jour-là, d'avoir avec le roi Constantin une explication catégorique, et, si nous retirons notre anathème, prenons pour l'avenir des garanties efficaces. Il en

est une qu'il ne serait, sans doute, pas impossible de nous faire attribuer. Dans le traité passé, le 10 août 1920, à Sèvres, entre l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, d'une part, et la Grèce, d'autre part, il y a deux parties distinctes, un préambule et trois chapitres comprenant vingt articles. L'Angleterre ne paraît pas disposée à modifier le traité lui-même, mais peut-être reconnaîtrait-elle que les considérants et la conclusion du préambule ne sont plus tout à fait en harmonie avec les événements. « La France et la Grande-Bretagne renoncent, en ce qui les concerne, aux droits spéciaux de surveillance et de contrôle qui leur avaient été reconnus vis-à-vis de la Grèce par le traité de Londres du 7 mai 1832, par le traité de Londres du 14 novembre 1863, et, en ce qui concerne les îles ioniennes, par le traité de Londres du 29 mars 1864. » Pourquoi ne pas revenir, au moins provisoirement, sur cette renonciation? Venizélos nous avait montré une Grèce très rapidement grandie et nous l'avions crue majeure. Elle vient de nous avouer qu'elle était encore mineure. Prenons un peu de temps avant de lui accorder un affranchissement irrévocable.

Mais l'Orient ne retiendra pas seul l'attention du Conseil suprême : du traité de Sèvres, les

premiers ministres seront forcés de revenir au traité de Versailles, et ce nouvel examen ne leur laissera pas le loisir de chômer. Ils auront, d'abord, à se prononcer sur le désarmement de l'Allemagne. C'est un rocher que, depuis deux années, les Sisyphes alliés essaient vainement de pousser devant eux sur la pente de la montagne. Au mois de mars 1919, la Chambre française des députés avait été très émue d'apprendre qu'il était question de maintenir à trois cent mille, puis à deux cent mille hommes, l'armée qu'on permettrait à l'Allemagne de conserver. Tous les groupes politiques se réunirent et, à l'unanimité, ils réclamèrent qu'il ne fût toléré, dans le Reich, ni force armée, ni armement. M. Maurice Raynaud avait été le promoteur de cette manifestation parlementaire et, sur sa demande, une adresse avait été envoyée au Président de la Conférence de la paix. « Lorsque l'Allemagne partit à la conquête du monde, était-il écrit dans cet appel collectif, elle ne dissimula pas ses ambitions; les puissances secondaires, Danemark, Hollande et Suisse, devaient être absorbées au point de vue politique et économique; la Belgique et le nord de la France devaient être annexés purement et simplement. La victoire des Alliés a détruit ce rêve mégalomane. Si les Alliés voulaient profiter de

leur victoire de la même manière que l'Allemagne voulait utiliser le triomphe qu'elle escomptait, l'Allemagne serait dépecée. Tels ne sont pas nos buts... Dès lors, pourquoi l'Allemagne serait-elle autorisée à conserver des institutions militaires qui, si étroites qu'elles soient, seront toujours une menace pour ses voisins? » Au moment même où le Président de la Conférence de la paix recevait cette adresse de la Chambre française, M. Von Gerlach, qui était sous-secrétaire d'État au ministère allemand de l'Intérieur, donnait sa démission, parce que, disait-il déjà, le gouvernement du Reich faisait trop de concessions au parti militaire et, dans une conversation avec un rédacteur de la *Nouvelle Gazette de Zurich,* il déclarait : « Cent mille hommes suffisent amplement à l'Allemagne pour sa police intérieure. » Nous sommes loin de compte aujourd'hui, quand nous voyons évoluer, tout armées, à côté de la *Reichswehr,* la *Sicherheitspolizei,* l'*Ordnungspolizei* et les *Einwohnerwehren.* La note qu'a rédigée, sous la présidence du général Nollet, et à l'unanimité de ses membres alliés, la haute Commission de contrôle, la vérification complémentaire à laquelle a procédé le maréchal Foch, la liste d'infractions allemandes qu'a dressée, le 31 décembre, le gouvernement français, ne

peuvent laisser aucun doute sur les violations systématiques dont sont l'objet, au delà du Rhin, les articles 177 et 178 du traité de Versailles. De sursis en sursis, les Alliés avaient fini par décider à Spa que l'armée allemande devait être réduite, pour le 1er octobre 1920, au chiffre de cent cinquante mille hommes et que, pour le 1er janvier 1921, les effectifs seraient obligatoirement ramenés au chiffre de cent mille hommes, avec la composition et l'organisation prévues au traité. A quelle condition ces prolongations de délai avaient-elles été accordées à l'Allemagne? A son retour de Spa, M. Millerand l'a indiqué avec précision à la Chambre des députés : à la condition, a-t-il dit, que le gouvernement allemand procédât au désarmement immédiat de l'*Einwohnerwehr* et de la *Sicherheitspolizei;* et la décision se terminait par cette phrase menaçante : « Si à n'importe quelle date, avant le 1er janvier 1921, les commissions alliées de contrôle en Allemagne constatent que les termes du présent arrangement ne sont pas loyalement exécutés, les Alliés procéderont (pesez bien ces mots ; tout le monde nous a dit alors que ce futur signifiait : les Alliés procéderont *ipso facto,* dès qu'ils auront reçu l'avis des commissions compétentes) à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce

soit la région de la Ruhr ou toute autre, et ne l'évacueront que le jour où toutes les conditions prévues auront été intégralement remplies. »
Nous voici au 15 janvier. Nous n'avons occupé aucune nouvelle partie du territoire allemand et le gouvernement allemand nous répète textuellement ce qu'il nous avait dit à Spa, qu'il ne peut sans danger désarmer l'*Einwohnerwehr* et la *Sicherheitspolizei*.

Comment M. Théodor Wolff peut-il donc écrire dans le *Berliner Tageblatt* que, si M. Leygues a envoyé à l'Allemagne la note du 31 décembre, c'est parce qu'il s'est montré docile aux exigences des militaristes français? M. Otto Braun lui-même, le président du Conseil prussien, ne vient-il pas de proclamer à Kœnigsberg que c'est au contraire le ministre allemand de la défense nationale qui cède à l'esprit militariste et que les manœuvres de l'Orgesch mettent en péril l'existence de l'État? Je ne veux pas douter que le Conseil suprême ne prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à un état de choses que beaucoup d'Allemands eux-mêmes commencent à trouver paradoxal. Si le Conseil, se réunissant près de trois semaines après le terme fixé pour le désarmement définitif, se laissait aller à de nouvelles complaisances, nous en serions réduits à penser que la convention de Spa n'a été qu'une mystification.

Mystification très coûteuse, du reste, en ce qui concerne le charbon. C'est encore un sujet que le Conseil suprême sera obligé de reprendre, puisque le système imaginé à Spa ne doit pas être, et nous devons nous en féliciter, appliqué au delà du 31 janvier. Mais les Allemands nous avertissent déjà qu'ils vont se livrer à de nouveaux marchandages. Depuis le jour où nous avons lâché la rampe que nous offrait le traité de Versailles, il nous faut descendre les marches plus vite que nous ne voudrions. Si socialiste que soit le *Vorwärts*, il prend ardemment la défense de l'industrie allemande et il prétend que le charbon livré par l'Allemagne nous permet de faire à nos voisins une concurrence abusive. Des dommages causés à nos régions envahies, le *Vorwärts* a déjà perdu la mémoire. Notez que ces accords de Spa, dont j'ai plusieurs fois signalé les graves inconvénients, le Reich n'a même pas daigné les exécuter. Bien qu'en 1920 l'extraction totale du bassin de la Ruhr ait dépassé de plus de seize millions de tonnes les chiffres de 1919, l'ensemble des livraisons effectuées par l'Allemagne pour les cinq derniers mois de l'année a été inférieur de cinq cent mille tonnes au total fixé par le protocole de Spa. Les Allemands attribuent ce déficit à la baisse du Rhin et au

manque de wagons. Mais, comme ils s'attendent à ce que nous leur proposions, une fois de plus, d'assurer nous-mêmes les transports par chemin de fer, ils s'empressent d'ajouter qu'à partir du 31 janvier, ils ne pourront fournir le tonnage demandé par la Commission des réparations, c'est-à-dire deux millions deux cent mille tonnes par mois, au lieu de deux millions stipulés à Spa. Telle est la réponse que M. Bergmann vient de transmettre à la Commission par ordre de Berlin, et c'est encore le Conseil suprême qui se chargera, sans doute, de régler ce conflit.

D'après les nouvelles de Londres, il semble, au contraire, que l'ordre du jour ne doive pas comprendre, si urgente qu'elle soit, la question des réparations. Non pas que les gouvernements ne se réservent point de la traiter eux-mêmes. Mais quand l'évoqueront-ils? On ne le sait plus. La conférence de Bruxelles a suspendu ses travaux et jusqu'ici elle semble avoir été obligée, par les instructions qu'elle avait reçues, de s'en tenir à des discussions un peu théoriques. Les quatre étapes dont étaient convenus MM. Lloyd George et Georges Leygues seront-elles ou ne seront-elles pas maintenues? La méthode suivie sera-t-elle, une fois de plus, bouleversée? La seule chose qui paraisse sûre, c'est que le gouvernement anglais persiste à vouloir faire dépendre du plé-

biscite en Haute-Silésie la détermination de la dette allemande. J'ai déjà montré que cette prétention, inspirée par M. Keynes, repose sur une confusion entre la responsabilité du débiteur et sa capacité actuelle de paiement. Je suis convaincu que, si la Commission des réparations, outillée comme elle l'est aujourd'hui, était appelée à jouer dans la détermination de la créance le rôle auquel elle a droit, elle aurait aisément raison des sophismes dont l'Allemagne enguirlande sa mauvaise volonté. En tout cas, l'un des experts de Bruxelles, M. Cheysson, était hier encore celui de la Commission, et il doit avoir entre les mains les documents et les statistiques qu'un établissement de haute valeur scientifique, l'institut Solvay de Bruxelles, a été chargé par la Commission de préparer et de réunir. Il y a, sans doute, dans ces dossiers, des données précises sur l'état économique de l'Allemagne, sur les moyens qu'elle a de s'enrichir rapidement et sur la part qu'elle peut faire aux Alliés dans ses revenus annuels, sans être arrêtée dans son relèvement.

Et puis la Commission et les experts auront, je l'espère, la curiosité de se renseigner sur le budget allemand. Ils verront que les impôts sont encore de moitié inférieurs aux nôtres et qu'ils ne sont pas régulièrement perçus. Mais ils trouveront

aussi, aux dépenses, une multitude de postes tout à fait injustifiables. Ils constateront, d'abord, avec quelques surprise, que, pour une population diminuée, — diminuée par les combats et par les pertes de territoires, — le nombre des fonctionnaires n'a pas cessé de croître en Allemagne depuis le début de la guerre et surtout depuis la révolution. De là des augmentations de dépenses formidables. Veut-on quelques exemples? En 1914, il y avait dans les administrations impériales civiles un peu moins de cinq mille cinq cents employés. Il y en a aujourd'hui plus de quatre-vingt mille. — Erreur grossière, diront les Allemands; cet accroissement de personnel n'est qu'apparent; il provient de ce que le ministère des finances du Reich a absorbé toutes les administrations financières des États particuliers. — Oui, cette absorption a eu lieu, mais elle a compris, en tout, cinquante-cinq mille fonctionnaires, et il en reste, par conséquent, vingt-cinq mille qui viennent d'ailleurs. C'est-à-dire que le nombre s'est accru, depuis la guerre, dans la proportion de cinq à un. Les Chambres françaises n'en sont pas encore là. Sur les quatre-vingt-deux mille cinq cents emplois qui figurent au budget de 1920, on peut en relever plus de treize mille huit cents qui sont de création nouvelle; et c'est ainsi que l'Allemagne débitrice comprend son devoir d'économie.

Encore ces chiffres n'englobent-ils pas les exploitations industrielles de l'État. Si nous jetons un coup d'œil de ce côté, nous serons stupéfaits. Voilà un pays vaincu, qui se plaint de la misère et de la disette; il va être sans doute forcé de resserrer les services qui assurent les correspondances et les transports et qui doivent être les premiers à souffrir de la gêne économique. C'est exactement le contraire. Avant la guerre, l'administration des postes et télégraphes employait environ cent soixante-huit mille personnes. Aujourd'hui, dans un pays moins vaste, elle occupe deux cent cinq mille titulaires et cinquante-cinq mille auxiliaires. En 1914, il y avait dans l'administration des chemins de fer, trois cent mille employés permanents ou temporaires; on en compte aujourd'hui quatre cent vingt mille pour un réseau moins étendu. Il faut croire que, si les wagons manquent pour transporter le charbon de la Ruhr, ces employés ont, tout de même, quelque part, des wagons à faire marcher.

Pour peu que nous entrions plus avant dans l'examen du budget de l'Empire, nous serons amenés à faire encore d'intéressantes découvertes. Le crédit inscrit pour les pensions atteint trois milliards neuf cent soixante-sept millions de marks. Sur ce chiffre, trois milliards six cent

soixante-sept millions proviennent de la guerre. Mais, par l'article 236 du traité de Versailles, l'Allemagne n'a-t-elle pas accepté que ses ressources économiques fussent directement affectées aux réparations et, parmi les réparations, le paragraphe 5 de l'annexe I n'a-t-il pas rangé nos propres pensions aux victimes militaires de la guerre, mutilés, blessés, malades, invalides, et aux personnes dont ces victimes étaient les soutiens? Est-il admissible que les Allemands donnent plus de trois milliards six cents millions à leurs pensionnés, alors qu'ils ne nous versent pas encore un centime pour les nôtres?

Mais, puisqu'ils nous disent qu'ils désarment, nous allons, sans doute, trouver des économies considérables sur leur budget militaire. Voyons. Les dépenses de l'armée allemande dépassent, dans le budget ordinaire de 1920, deux milliards cinq cents millions et, dans le budget qualifié d'exceptionnel, un milliard sept cents millions. L'exception, ce sont les forces diverses qui s'ajoutent à l'effectif régulier de cent mille hommes. Le Conseil suprême nous dira s'il est possible de tolérer plus longtemps une violation du traité qui se traduit par une dépense supplémentaire annuelle d'un milliard sept cents millions de marks, c'est-à-dire par un détournement d'un milliard sept cents millions de marks au détri-

ment des Alliés créanciers, et plus particulièrement de la France dévastée. Mais le budget ordinaire lui-même nous révèle des détails étranges. Avant la guerre, l'entretien d'un soldat coûtait à l'Allemagne moins de douze cents marks par an. Aujourd'hui, la dépense pour un homme monte à vingt-cinq mille marks. Tenons compte aussi largement que possible de l'enchérissement de la vie, de la baisse du mark, du fait que les enrôlements volontaires se substituent aujourd'hui au recrutement obligatoire, il n'en restera pas moins une augmentation déraisonnable, que rien ne peut expliquer.

Et la marine de guerre allemande, l'Angleterre la croyait peut-être supprimée, détruite ou livrée? Nos amis britanniques feront bien de consulter le budget du Reich. Ils y relèveront une somme de cinq cent trente et un millions de marks affectée à la flotte dont l'Empereur était si fier; et s'ils veulent se rappeler qu'en 1913, à l'époque de sa plus grande puissance, cette flotte ne coûtait à l'Allemagne que deux cent vingt et un millions de marks, ils se demanderont peut-être avec quelque inquiétude si le Reich ne s'est pas dès maintenant approprié le mot de Guillaume II : « Notre avenir est sur l'eau. »

Mais poursuivons. Quel est, au budget du ministère de l'Agriculture, ce crédit de trois mil-

liards de marks? Il représente la dépense que supporte finalement le Reich dans les opérations d'achat et de revente auxquelles il se livre pour distribuer des denrées alimentaires au-dessous des prix courants. Ici encore, nous surprenons l'État débiteur en train d'accorder à ses nationaux des faveurs aux dépens de ses créanciers. Il faut espérer que les Alliés sauront mettre bon ordre à ses prodigalités.

Ce n'est pas tout encore. Voici le ministère du Travail, énorme bloc de dépenses hétérogènes : il comprend trois grandes catégories de crédits, un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions de marks pour les dépenses ordinaires et permanentes, cinquante-deux millions pour les dépenses exceptionnelles, deux milliards deux cent quatre-vingt-neuf millions pour les dépenses extraordinaires. Si nous regardons d'un peu près ces trois masses inégales, nous remarquons que, dans la première, huit cent vingt-huit millions sont réservés à des institutions que le Reich a créées en faveur d'anciens militaires et dans lesquelles il occupe encore un grand nombre d'employés; c'est ainsi, par exemple, que, dans ses seuls offices de placement, il a placé d'abord sept mille fonctionnaires. Nous trouvons, en outre, un demi-milliard de marks consacrés à la prévoyance sociale, mais c'est exclusivement

au profit des mutilés, des orphelins et des veuves de la guerre que s'exerce cette prévoyance : si bien qu'une fois de plus l'Allemagne sert largement, avant nos propres victimes, celles que son impérialisme a faites dans sa population. Mais il y a mieux encore dans les dépenses extraordinaires du ministère du Travail. Nous y découvrons neuf cent vingt-cinq millions de marks destinés à favoriser des constructions d'immeubles pour habitations. Et sans doute la natalité allemande a déjà repris dans de telles proportions que, si elle continue à progresser aussi vite que depuis la guerre, le Reich aura, dans une douzaine d'années, réparé toutes ses pertes et contiendra, entre ses frontières rétrécies, autant d'habitants qu'en 1914; et cette capacité prolifique est bien faite, soit dit en passant, pour accroître sa capacité économique et sa capacité financière. Mais aujourd'hui, l'Allemagne n'a pas encore retrouvé les vies humaines que la guerre lui a enlevées et on ne s'explique pas très bien la hâte qu'elle met à construire des maisons aux frais de l'État, alors que, par sa faute, tant de Français sont aujourd'hui sans asile. Plus loin, dans le même budget, nous trouvons un chapitre de cinq cents millions de marks pour secours de chômage; et peut-être a-t-on le droit de se demander si une somme aussi impor-

tante, affectée aux ouvriers sans travail, est bien faite pour encourager le travail.

Mais il y a aussi en Allemagne un ministère de la reconstitution et vous pensez bien que la reconstitution allemande va passer avant la reconstitution française. Le Reich se plaint que le traité de Versailles l'ait privé de ses colonies. Il n'en garde pas moins un million de marks pour rétribuer quarante-trois employés, chargés de reconstituer les colonies. Il faut bien que Hambourg reste, suivant le mot de Guillaume II, la première ville maritime du monde. Aussi le ministère de la reconstitution dispose-t-il de sept cent soixante-dix millions de marks pour primes et subsides à la construction de nouveaux navires. Et l'Allemagne cherche à nous apitoyer sur son indigence!

Même remarque à propos de sa dette perpétuelle. C'est, pour la plus grande partie, une dette intérieure, à laquelle une gestion financière détestable a donné pendant la guerre des dimensions effrayantes. Les arrérages, qui étaient de deux cent quarante-neuf millions de marks en 1914, se sont élevés, en 1920, à douze milliards six cent quatre-vingt-treize millions. L'Allemagne doit-elle servir des rentes à ceux des Allemands qui l'ont aidée à faire sa guerre, avant de réparer les désastres que sa guerre a causés

aux innocents? Ouvrons encore le traité de Versailles, à l'annexe II qui suit l'article 244. Nous y lisons que, pour estimer périodiquement la capacité de paiement de l'Allemagne, la Commission des réparations « doit examiner le système fiscal allemand : 1° afin que tous les revenus de l'Allemagne, y compris les revenus destinés au service ou à l'acquittement de tout emprunt intérieur, soient affectés par privilège au paiement des sommes dues par elle à titre de réparations et 2° de façon à acquérir la certitude qu'en général le système fiscal allemand est tout à fait aussi lourd, proportionnellement, que celui d'une quelconque des puissances représentées à la Commission. » Or, aujourd'hui, le système fiscal allemand est beaucoup plus léger pour les contribuables du Reich que notre régime d'impôts ne l'est pour nous-mêmes, et l'Allemagne paie ouvertement ses emprunts intérieurs sur les revenus qu'elle nous a délégués par privilège. Que devient, dès lors, le traité de Versailles? Et comment les gouvernements alliés tolèrent-ils tous ces détournements de fonds?

Parmi les crédits ouverts, en 1920, pour l'exécution du traité de paix, nous trouvons également quelques sujets d'étonnement. Vingt-cinq milliards de marks sont inscrits pour livraisons à l'Entente, et l'Entente est loin d'avoir eu l'occa-

sion d'inscrire elle-même, au compte des prestations reçues, la contre-partie de cette somme. Mais qu'est-ce que ces autres vingt-cinq milliards qui figurent sous la même rubrique : Exécution du traité de paix? Ce sont, paraît-il, vingt-cinq milliards qui doivent permettre à l'État allemand de rembourser ceux de ses nationaux qui auront fait des livraisons pour son compte. S'agit-il de dettes contractées par l'État pendant la guerre? S'agit-il de dettes contractées depuis la guerre, pour assurer réellement l'exécution du traité de paix? Je ne sais. Mais ces remboursements, quels qu'ils soient, sont faits par l'Allemagne à des Allemands, et si vraiment l'Allemagne est vaincue, comment paie-t-elle ses nationaux avant ses créanciers?

L'ambassadeur d'Allemagne à Londres vient de faire connaître publiquement la véritable pensée de son pays : « Nous ne pouvons pas payer en espèces; nous paierons en nature. » Remplacez « pouvons » par « voulons » et vous aurez toute l'explication du jeu. L'Allemagne n'entend pas seulement s'enrichir, comme tout bon débiteur, en payant ses dettes; elle veut s'enrichir aux dépens de ses créanciers. Elle attend de nous que nous nous fournissions chez elle et elle espère chasser de nos provinces ravagées les produits de l'industrie française pour

y placer plus aisément les siens. Le chef de la délégation française à Bruxelles, M. Seydoux, a été dans cette voie aussi loin qu'on peut y aller sans compromettre nos intérêts nationaux. Il a admis qu'on déterminerait, d'abord, les sortes de marchandises à livrer, qu'on en fixerait ensuite la valeur en argent et qu'on établirait enfin, sans passer par l'État, une liaison directe entre le preneur français et le vendeur allemand. Tout cela fait, on totaliserait les livraisons faites en nature et on se mettrait d'accord sur les paiements en espèces que l'Allemagne devrait effectuer; il resterait donc, pour ces derniers, une marge encore incertaine; mais ils ne seraient pas supprimés. A la vérité, ce sont eux qui doivent être la règle, et les paiements en nature ne peuvent être qu'un mode exceptionnel et transitoire. Les réparations ont-elles pour objet d'indemniser la France attaquée, envahie et dévastée? Ont-elles été commandées par le traité dans l'intérêt des agresseurs? La question est posée. C'est aux gouvernements alliés d'y répondre.

X

1er février 1921.

Crise ministérielle. — Le cabinet Briand. — Premier contact avec la Chambre. — La Petite Entente. — La Conférence de Paris. — Les camouflages de l'Allemagne.

Au moment où je livrais ma dernière chronique à l'impression, la Chambre s'emparait d'une question de mise à l'ordre du jour pour renverser le ministère et pour interdire à M. Georges Leygues de représenter la France à la prochaine réunion du Conseil suprême. Je souhaite que nous n'ayons pas à regretter cette opération parlementaire. L'avenir nous dira si elle a été heureuse. Elle était, en tout cas, devenue fatale depuis les dernières séances du mois de décembre, dans lesquelles le malentendu s'était visiblement accru entre la Chambre et le cabinet. La jeune assemblée du Palais-Bourbon, élue au lendemain d'un effroyable bouleversement na-

tional, sortie d'un scrutin bizarre où se sont péniblement amalgamés le dogme majoritaire et le principe de la représentation proportionnelle, remplie d'hommes de valeur et de talent, animée du plus pur esprit patriotique et des meilleures intentions, mais un peu éblouie d'abord par les rayons de la victoire, s'est trouvée en présence de la situation la plus grave qu'un pays pût avoir à envisager. La paix était signée, mais quand deviendrait-elle une réalité? L'état du budget et de la trésorerie, complètement ignoré jusque-là de la plupart des députés, se révélait à eux brusquement sous les couleurs les plus sombres. Ils éprouvaient l'irrésistible besoin d'être pris par la main et conduits par des routes sûres à un but précis. Craignant de n'avoir pas trouvé le guide qu'ils cherchaient, ils ont attribué, avec un peu d'injustice, à M. Leygues, la responsabilité d'embarras qu'il n'avait pas créés et ils lui ont refusé la confiance qu'il leur demandait. La veille même de cet événement, M. Raoul Péret, qui vient d'être réélu président de la Chambre, avait prononcé un discours qui contenait, sous une forme discrète, mais transparente, la critique des méthodes suivies, depuis quelques mois, dans l'application du traité de paix. La chute du cabinet ayant suivi, à vingt-quatre heures de distance, les acclamations qui avaient accueilli ces fermes

paroles, M. Raoul Péret semblait désigné pour prendre, dans les circonstances actuelles, la présidence du Conseil. Nul plus que moi n'a regretté l'échec de sa tentative; mais jeune, intelligent, laborieux, il demeure une précieuse réserve pour le pays. Après l'insuccès de cette première combinaison, le président de la République s'est adressé à M. Briand et M. Briand, depuis longtemps passé maître dans l'art de dénouer les crises, a rapidement formé son ministère.

Il l'a constitué, sans doute, suivant les vieilles recettes parlementaires et la première impression n'a pas été très favorable. On a senti que plusieurs des nouveaux ministres étaient beaucoup moins choisis pour leurs aptitudes et pour leur compétence que pour leurs attaches avec certains groupes. Il a semblé que l'auteur de cette construction de style composite eût surtout la préoccupation de ménager un peu tout le monde. Ce qui a paru le plus singulier, c'est que, malgré tous les périls d'un déficit croissant, le cabinet, qui a le devoir de donner l'exemple de l'économie, offrît aux Chambres, comme don de joyeux avènement, une luxuriante floraison de sous-secrétariats d'État. Je n'ai pas la candeur de croire qu'il suffit d'éteindre quelques bouts de chandelle dans les antichambres ministérielles pour sauver nos finances, et ce n'est pas la suppression

de cinq ou six sous-secrétaires d'État qui nous permettra d'équilibrer le budget. Mais un gouvernement n'a pas seulement l'obligation de réduire les dépenses ; il a des leçons de moralité à donner ; et, lorsqu'au lieu d'enseigner l'épargne, il a l'air de recommander la prodigalité, il manque à une partie de sa mission. Un sous-secrétariat d'État, d'ailleurs, ce n'est pas seulement l'établissement d'un demi-ministre, à la tête d'un service qui serait, en général, mieux dirigé par un fonctionnaire expérimenté ; c'est la constitution d'un cabinet, avec un chef, un sous-chef et des attachés ; c'est une multitude de frais accessoires qui viennent se cristalliser autour du noyau central.

Et puis, avouons-le, on a trop souvent, dans la composition du nouveau gouvernement, procédé par voie de compensation. Je veux dire qu'à un ministre radical on a adjoint un sous-secrétaire d'État conservateur ou modéré. Ici, on a mis un peu plus d'eau dans le vin, là un peu plus de vin dans l'eau ; et l'on a espéré que ces mélanges variables contenteraient également les buveurs d'eau et les buveurs de vin. Il se peut. Mais ces dosages ont, tout de même, à l'heure grave où nous sommes, quelque chose de futile.

M. Briand ne s'y est certainement livré qu'à son corps défendant. Il a été, paraît-il, en butte

à un furieux assaut d'appétits déchaînés. Il a voulu employer la tactique qui avait si bien réussi, le 15 juillet 1918, à l'armée Gouraud : rompre, pour arrêter l'offensive sur des lignes préparées à l'arrière. Mais, en politique, le terrain perdu ne se regagne jamais aisément. Quoi qu'il en soit, son cabinet constitué, et fortifié, du reste, par la présence de plusieurs ministres de grand mérite, M. Briand s'est immédiatement mis à l'œuvre et s'est entendu avec ses collègues pour la rédaction, qu'il jugeait, semble-t-il, assez oiseuse, d'une déclaration inaugurale.

Il n'y a guère que deux méthodes à suivre pour composer un de ces morceaux de rhétorique dont l'usage fait une obligation aux ministères nouveau-nés. Ou bien le président du Conseil confère avec ses collègues, puis s'enferme pendant une heure ou deux dans son cabinet pour synthétiser, dans un raccourci plus ou moins puissant, le programme gouvernemental. Ou bien il demande à chacun des ministres une note sur les projets de son département spécial, et il relie ensuite ces documents épars à l'aide d'un fil qu'il sort de son propre tiroir. Sans doute un peu fatigué par les démarches des jours précédents, M. Briand a préféré la seconde manière. La première, d'ailleurs, n'eût été ni dans ses habitudes ni dans ses goûts. Lorsqu'il a été reçu à l'Aca-

démie française, Berryer a modestement déclaré qu'il ne savait ni lire, ni écrire : ce qui, dans sa pensée, signifiait, du reste, évidemment que les académiciens ne savent pas parler. M. Briand est, lui aussi, un grand magicien de la parole, mais il est toujours un peu embarrassé, lorsqu'on le prie de prendre une plume ou de faire une lecture. Non pas certes qu'il soit incapable de réussir dans l'un ou l'autre effort, quand il se donne la peine de le vouloir. Mais à quoi bon? Il sait bien qu'aujourd'hui les écrits s'envolent aussi vite que les discours et que, du moins, l'envolée d'un beau discours, devant un auditoire émerveillé, est une incomparable jouissance pour l'orateur.

La Chambre, qui ne connaissait pas encore beaucoup M. Briand et qui ne l'avait guère entendu que dans de longues interruptions, parfois inopportunes, l'a donc vu, en deux jours, sous trois aspects très différents : celui d'un rédacteur insouciant, celui d'un lecteur las et détaché, celui d'un orateur prestigieux, qui se transfigure à la tribune, qui parle, à la fois, le langage le plus simple et le plus pittoresque, qui tire d'une voix profonde des effets extraordinaires, qui a, comme Jaurès le disait de lui, des pauses et des silences aussi éloquents que les plus amples périodes, qui établit, tout de suite, entre

ses auditeurs et lui le courant électrique, et qui sait cueillir dans le cerveau de chacun d'eux les idées les mieux faites pour les convaincre et les émouvoir.

En répondant au remarquable discours de M. Pierre Forgeot, M. Briand a dit à son jeune et très distingué collègue : «Vous avez, monsieur Forgeot, un esprit intuitif admirable et vous possédez, en quelque sorte, des antennes. » Quel compliment, de la part d'un homme qui excelle, en général, sinon dans l'étude des choses, du moins dans la perception soudaine et spontanée des faits, et qui a de meilleurs appendices céphaliques que les plus doués des arthropodes! Dès ses premiers mots, M. Briand avait retrouvé toute la force de séduction qu'il exerçait sur les Chambres précédentes et, minute par minute, il allait à la conquête de travées nouvelles.

Un rapide exorde, pour demander, tout ensemble, la confiance de la Chambre et la liberté du Gouvernement dans les négociations prochaines. Pour le moment, il ne peut être question que d'indiquer des directives ; et voilà, tout de suite, le Parlement fixé. On ne lui dira rien ou presque rien par avance. Il devra faire crédit au cabinet et, après les séances du Conseil suprême, il se trouvera, une fois de plus, devant un accord qu'il sera trop tard pour modifier ou devant un

malentendu qu'il sera très difficile de dissiper. Rendons, du moins, à M. Briand cette double justice, d'une part, qu'il a pris crânement ses responsabilités ; d'autre part, qu'il est, tout de même, à plusieurs reprises, sorti des nuages et a laissé tomber quelque clarté sur plusieurs points importants.

Il s'est, d'abord, expliqué, avec beaucoup de verve, sur la composition de son cabinet : « Les crises s'ouvrent et se dénouent parmi les hommes. Elles font apparaître à la surface pas mal de sentiments nobles et généreux, mais, de-ci de-là, se font jour aussi quelques préoccupations qui ne sont pas toujours d'une noblesse égale. » Bonne formule de justice distributive. Tout le monde y trouve son compte : les solliciteurs éconduits, comme les privilégiés qui ont forcé la porte. Puis, très habilement, au lieu de s'excuser d'avoir inutilement institué tant de sous-secrétariats d'État, M. Briand se justifie d'avoir fait deux choix que personne ne peut sérieusement critiquer, MM. Barthou et Guist'hau. Il prend M. Barthou sous sa protection ; il parle de M. Guist'hau avec tendresse ; et il met tant de charme dans cette double défense que personne ne pense plus aux sous-secrétaires d'État, ou, du moins, s'il est encore deux ou trois députés pour y songer, ce ne peuvent être que ceux qui regrettent leur évic-

tion, et ils préfèrent naturellement rester muets.

Sur le même ton, M. Briand plaide ensuite *pro domo*. On lui a reproché son passé. M. Forgeot lui a demandé si quelques discours révolutionnaires d'autrefois ne le gêneront pas un peu dans le maintien de l'ordre. Il pourrait répondre que, dans tous les pays du monde, les anciens révolutionnaires sont les enfants chéris des classes conservatrices. La sagesse continue ennuie. Elle inquiète même l'opinion; comme tous les hommes varient, celui qui n'a pas cessé d'être sage passe pour plus exposé que les autres à devenir fou. Celui qui, au contraire, a commencé par la folie et qui s'est assagi, a des chances d'avoir une sagesse plus durable, puisqu'elle est plus fraîche. Et puis, quelle confiance pouvez-vous avoir en quelqu'un, s'il a toujours suivi une ligne droite? Les sentiers de la politique sont sinueux, et quiconque ne les a pas fréquentés risque d'aller, un beau jour, se briser la tête contre un arbre. M. Briand ne donne pas tout à fait cette explication. Il parle de sa jeunesse, de ses enthousiasmes, et il ajoute : « Je me suis trouvé six fois à la tête du gouvernement. Si certains angles ne s'étaient pas arrondis en moi, je serais un piètre sire. Je suis comme ces frustes cailloux qui longtemps ont roulé dans le fond du torrent. » Comment voulez-vous qu'il se trouve encore un député

pour jeter une pierre dans cette eau courante?

Le public ainsi préparé et subjugué par sa bonne grâce, l'orateur aborde les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. Dans la tempête universelle, c'est la France qui apparaît comme le rocher, comme l'élément d'ordre. Le gouvernement veillera, bien entendu, à ce que les flots ne viennent pas miner cette falaise. Mais, d'autre part, il fera confiance aux travailleurs et n'entreprendra rien contre les organisations ouvrières. Le procès de la Confédération générale du Travail a été jugé, il n'y a donc plus à en parler; mais l'État a besoin de tous ses moyens d'action, notamment de la régularité de ses services publics, et il n'admettra pas que des citoyens auxquels il a fait confiance retournent contre lui la force morale qu'il leur a donnée. Et, comme un socialiste interrompt, M. Briand lui lance cette éloquente apostrophe : « Oui, nous ne serons jamais à vos yeux que des bourgeois. Mais vous-mêmes, prenez garde! Vous avez déjà pâli au soleil rouge de la Russie! » Aussitôt, les applaudissements crépitent à gauche, au centre et à droite, et il devient superflu d'échanger plus longtemps des observations sur la politique intérieure. A la réflexion, un esprit maussade se demandera peut-être si, à un moment où le problème financier appelle des solutions héroïques, les deux lignes qu'y a con-

sacrées la déclaration ministérielle pouvaient dispenser le président du Conseil d'y faire à tout le moins une brève allusion. Il a bien prononcé une fois incidemment l'expression de détresse financière. Mais c'est tout. Des remèdes, pas un mot. Sous la caresse des ondes sonores, toutes les inquiétudes s'apaisent et tous les regrets s'assoupissent.

Quant à la politique étrangère, M. Briand l'a revêtue d'une ample et large tunique, à nuances variées et délicates. Dans le papier qu'il avait lu à la tribune, il avait évité de se déclarer ouvertement pour le projet de rétablissement de l'ambassade au Vatican : il s'était borné à dire que la France devait être représentée partout où elle a des intérêts, ce qui pouvait, tout aussi bien, signifier qu'elle doit être représentée à Moscou, puisqu'à n'en pas douter, elle a des intérêts en Russie. Dans son discours, il a déclaré qu'il soutiendrait « vigoureusement » le projet devant le Sénat, mais il a refusé d'indiquer s'il poserait ou non la question de confiance et même s'il reprendrait l'idée, qu'il avait récemment défendue comme député, de recommencer, avant le vote de la loi, des négociations officieuses à Rome au sujet des cultuelles ou d'autres matières analogues. M. Leygues avait, au contraire, insisté devant la Commission du Sénat pour une

décision rapide et il avait expressément reconnu à la tribune, en réponse à M. Briand, qu'il lui semblait fâcheux de négocier sur des lois antérieures. On a, en effet, risqué de donner par là un caractère politique à une mesure qui, au début, avait été beaucoup plus sagement présentée, comme se recommandant à tous les partis dans l'intérêt national. En retardant la discussion, on l'a, par avance, compliquée et obscurcie. Un nouvel ajournement ne mettra pas fin à des divisions regrettables. Il laissera peser sur les esprits une incertitude que personne n'a intérêt à entretenir. Des déclarations qu'a faites M. Briand à plusieurs membres des commissions parlementaires et que M. Lazare Weiler a rapportées au Sénat laissent cependant supposer que le président du Conseil désire gagner du temps. Est-ce gagner ou perdre qu'il faut dire ? Et ce projet n'est-il donc déposé depuis dix mois que pour servir aux cabinets de moyen de gouvernement et pour amuser les Chambres par le jeu alterné de la crainte et de l'espérance?

M. Briand a été beaucoup plus net, dans sa déclaration et dans son discours, sur la question capitale de nos alliances. Il a développé, avec un grand bonheur d'expression, une théorie qui lui est chère, celle de l'unité de front, unité qu'il faut, a-t-il dit, maintenir dans la paix telle

qu'elle a été établie dans la guerre. L'accueil très sympathique qu'a reçu le ministère en Angleterre, en Italie, en Belgique, les relations cordiales que M. Briand a pu nouer, au cours des hostilités, avec la plupart des hommes politiques des nations amies, son tact et son affabilité naturelle, lui faciliteront certainement la reconstitution d'un front aujourd'hui quelque peu disloqué. Les télégrammes qu'il a échangés avec les premiers ministres sont, de part et d'autre, rédigés dans un esprit de concorde qu'il y a plaisir à noter. M. Auguste Gauvain a eu raison de relever, en particulier, celui que M. Briand a adressé au distingué ministre des Affaires étrangères de la Tchéco-Slovaquie, M. Benès. Tous ceux qui ont eu, pendant la guère, l'occasion de collaborer avec M. Benès, ceux qui, comme moi, l'ont vu à l'œuvre avant la résurrection de son pays, savent quelle confiance il a dans l'amitié de la France et quelle orientation il s'efforcera toujours de donner à sa politique. Nous ne sommes pas moins assurés des sentiments de la Roumanie et de la Yougo-Slavie, et lorsque M. Take Jonesco a expliqué, il y a quelques semaines, dans l'amphithéâtre Richelieu, les motifs qui avaient inspiré la Petite Entente, il n'a rien pu rester, dans l'esprit de ses auditeurs, des préventions que certains magyarophiles avaient

essayé d'y faire pénétrer. M. Briand a franchement rompu avec l'étrange politique que nous avons pratiquée, l'an passé, dans l'Europe centrale, et qui aurait fini par y mécontenter tous nos amis : « Le gouvernement de la République française, a-t-il télégraphié à M. Benès, apprécie hautement et suit avec une sympathie particulière l'action que vous vous efforcez d'exercer en groupant nettement dans une étroite union les États alliés de l'Europe centrale, signataires, aux côtés de la France, des traités sur lesquels est basée la paix générale et qui ont consacré les principes dont la victoire des Alliés a assuré le triomphe. » Paroles de bon sens et de raison, qui sont le signal d'un redressement nécessaire. Nous n'avons pas d'amitiés de rechange. Gardons celles que nous avons éprouvées. Nous n'en serons pas moins libres de chercher, en même temps, à reprendre de bons rapports avec la Hongrie et de prêter enfin à l'Autriche l'aide dont elle a besoin pour vivre et pour sauver son indépendance. Mais l'Autriche et la Hongrie seront les premières à comprendre que nous ne voulions pas leur sacrifier nos amis d'hier.

La Conférence de Paris s'est donc ouverte sous des auspices favorables. Que sortira-t-il de ses délibérations? A l'heure où j'écris, je n'en puis rien préciser. On a recommencé la publica-

tion de photographies sensationnelles, comme à chaque réunion du Conseil suprême. Puis, on a tiré le rideau, et on ne l'a plus guère soulevé que pour laisser passer, de temps en temps, un rayon de lanterne sourde. Nous savons, du moins, avec quelque précision, dans quelles dispositions générales M. Briand a abordé l'examen des nombreuses questions qui se pressent à l'ordre du jour. Avant de recourir à la force vis-à-vis de l'Allemagne, il veut, a-t-il dit, épuiser tous les moyens de conciliation et toutes les ressources du raisonnement. Parfait. Où sont les insensés qui rêvent d'employer la force sans nécessité? J'entends bien que, ces temps derniers, dans les couloirs des Chambres et dans une partie de la presse, on a essayé, pour semer la panique, de dresser quelques épouvantails. On a dénoncé les fous qui nous conduisaient à la mobilisation de plusieurs classes et à la reprise de la guerre. Traduisez : le nez de ce monsieur me déplaît, je préfère le nez de celui-ci. La force pour le plaisir de la force, ce serait, à la fois, crime et sottise. Mais voilà plus de vingt-six mois que nous avons déposé les armes, plus de vingt-six mois que nous raisonnons avec l'Allemagne, plus de vingt-six mois que nous essayons d'obtenir. par la conciliation, qu'elle désarme et qu'elle nous paye. Plus le temps passe, plus elle nous échappe; plus le

temps passe, plus nos alliés s'occupent de leurs affaires, avant de s'occuper des affaires communes; plus le temps passe, plus nous laissons se diluer notre énergie et plus nous voyons, si je puis ainsi parler, tomber notre potentiel. Si notre attitude donne à l'Allemagne l'impression que nous sommes désormais incapables d'user de la force, notre affaire est réglée; le traité ne s'exécutera point; l'Allemagne continuera à cacher, derrière ses camouflages, sa situation véritable; et nous nous réveillerons, quelque jour, en face d'un Empire, riche et puissant, qui nous dictera ses volontés. Si, au contraire, nous voulons fermement ce que nous voulons, et si l'Allemagne nous sent prêts à prendre immédiatement, en cas de nécessité, des garanties et des sanctions, elle cédera, parce qu'à l'heure présente, elle est à notre merci et qu'elle sait la résistance impossible. Lorsque la *Gazette de Francfort,* plaisantant M. Briand, déclare qu'il n'a pas ganté de velours une main de fer, mais qu'il a ganté de fer une main douce et molle, elle s'expose, par bonheur, à quelque déception. Il serait assurément mauvais que l'Allemagne pût douter ainsi de la force française. Mais, M. Briand a fait, à cet égard, des déclarations tout à fait rassurantes, qu'on ne saurait trop mettre en lumière : « Nous avons la force; nous

pourrions, nous saurions nous en servir, s'il le fallait, pour imposer le respect de tous les engagements souscrits... La France réclame son dû, tout son dû... Nous n'obtiendrons la sécurité que si l'Allemagne est désarmée. C'est pour notre pays une question vitale qui trace au gouvernement le premier et le plus sacré de ses devoirs. » Autant de phrases lapidaires, qui rappellent le discours de M. Raoul Péret et que se serait volontiers appropriées M. André Lefèvre lui-même, s'il eût été appelé à rédiger une déclaration ministérielle.

Je ne fais, du reste, aucun grief à M. Briand d'avoir composé un tableau un peu flou, lorsqu'il nous a indiqué la méthode qu'il comptait appliquer pour nous faire payer notre dû et pour obtenir le désarmement effectif de l'Allemagne. Avant d'avoir pris contact avec nos alliés, il était condamné à une grande réserve. Il a repoussé la théorie du forfait, que M. Pierre Forgeot avait reprise sous une forme assez imprévue et il a écarté, dans un mouvement d'indignation, l'idée d'amputer notre créance. Mais, comme toujours, on a discuté sur le forfait, sans prendre la peine de commencer par définir les mots, et je crains qu'il ne soit resté dans l'esprit de la Chambre quelque confusion sur ce grave sujet. Je n'aurai que trop souvent encore l'occasion de chercher à

éclairer une route où tant d'intérêts opposés projettent des ombres épaisses. Pour l'instant, ce qui importe, sans doute, le plus, c'est que l'Allemagne ne puisse pas nous mystifier demain sur sa capacité de paiement. M. Briand a fait preuve, à cet égard, d'une très sage défiance. « Le coffre de l'État allemand s'est vidé, a-t-il dit, c'est entendu ; mais les particuliers se sont enrichis et, quand on consulte les statistiques, quand on examine les conditions de travail de l'Allemagne, quand on constate les dividendes que de grandes firmes industrielles distribuent, on s'aperçoit que déjà la prospérité circule dans l'industrie allemande. »

Les renseignements que j'ai donnés ici, à plusieurs reprises, confirment cette observation de M. Briand et, tant pour l'opinion publique étrangère que pour la France elle-même, il n'est peut-être pas inutile de les compléter. J'ai montré qu'il était aisé de réduire les dépenses du budget allemand et d'en augmenter les recettes. Mais, à vrai dire, ce n'est pas le budget seul, ce n'est même pas la situation financière, considérée sous un aspect général, qui peut nous révéler complètement la capacité de paiement de l'Allemagne. Le Reich ne possède plus beaucoup de valeurs étrangères ; il en a perdu une partie ; il en a écoulé d'autres frauduleusement ;

il a, en outre, livré la plupart de ses navires, il n'est pas en mesure de payer les réparations sur son capital actuel. Il devra évidemment les payer peu à peu sur ses revenus annuels, c'est-à-dire sur le produit du travail de sa population. La question essentielle n'est donc pas, je le répète, l'état des finances; c'est l'état de l'industrie, du commerce, de l'agriculture. Capacité de paiement, capacité productive, deux termes corrélatifs, deux idées inséparables. En dernière analyse, c'est grâce à des exportations de fournitures ou de services que s'effectueront les paiements. Entendez-moi. Je ne veux nullement dire que toutes les exportations allemandes devront se faire sur la France et sur les autres États qui sont, comme elle, créanciers au titre des réparations. Loin de là. J'ai expliqué, au contraire, l'autre jour, qu'il serait extrêmement dangereux de donner une part prépondérante à ces paiements en nature. Mais le développement général des exportatious permettra à l'Allemagne de se procurer des ressources, à l'aide desquelles elle pourra nous payer. A mesure qu'elle exportera davantage, sa capacité de paiement s'accroîtra. Or, j'ai déjà dit, il y a quelques mois, que sa balance commerciale tendait à redevenir favorable. Depuis lors, le mouvement que j'avais signalé n'a pas cessé de s'accentuer et, tandis

qu'en France, malgré les louables efforts de nos producteurs, notre balance est restée passive, tandis que nos importations n'ont diminué que de dix pour cent et que nos exportations ne se sont augmentées que de soixante-quatre pour cent, l'Allemagne, elle, a déjà partiellement retourné, pour l'année 1920, le signe de ses comptes.

C'est qu'aussi bien, si nous consultons les bulletins consacrés aux questions économiques dans les journaux comme la *Frankfurter Zeitung,* la *Vossische Zeitung,* le *Berliner Tageblatt,* ou si nous lisons avec quelque attention le *Bulletin d'informations économiques de Coblence,* nous constatons que l'industrie allemande se relève partout avec une rapidité prodigieuse. Je présidais ces jours-ci, à l'Union des Grandes Associations françaises, une très remarquable conférence de M. Georges Blondel, professeur au Collège de France. Ce savant maître, qui est allé plusieurs fois en Allemagne depuis la signature de la paix, en a rapporté des informations édifiantes. Du côté d'Essen, de Dortmund, de Bochum, la métallurgie travaille à plein. Les grandes maisons à la tête desquelles se trouvent les Krupp, les Thyssen, les Stinnes, les Mannesmann, sont redevenues si prospères qu'elles donnent, dès maintenant, des dividendes déclarés de dix, quinze, vingt, trente, quarante et même cinquante pour cent. L'*Allge-*

meine Electricität Gesellschaft, que dirige M. Walter Rathenau, vient de répartir quatorze pour cent de dividende; la maison Krupp annonce un bénéfice net de soixante-dix-neuf millions de marks. L'industrie textile est également florissante. Bien que l'Allemagne ait peu de laine, bien que, ayant perdu ses colonies, elle soit forcée d'acheter le coton en Amérique, en Égypte et aux Indes, la *Kölnische Zeitung* du 7 janvier nous dit que les filatures allemandes ont repris toute leur activité et, en effet, les principales sociétés de Barmen, d'Augsburg, de Nuremberg, distribuent dix, quinze, dix-huit pour cent de dividendes. Mêmes constatations pour l'industrie chimique. L'ancienne fabrique Bayer, qui nous inondait, avant la guerre, de ses produits et qui est, comme on sait, établie à Leverkusen, entre Düsseldorf et Cologne, donnait hier à ses actionnaires un dividende de dix-huit pour cent. Détail significatif : le gouvernement britannique commence à redouter l'invasion des produits chimiques allemands et il vient de déposer, à la Chambre des communes, un projet de loi destiné à restreindre des importations qui font déjà concurrence à la fabrication anglaise. De quelque côté que vous tourniez les yeux, vous observerez les mêmes symptômes de relèvement.

L'industrie du bois s'est reconstituée d'autant plus vite que les ressources forestières de l'Allemagne sont immenses; et, entre parenthèses, il ne faut pas oublier que les forêts des Couronnes et les forêts domaniales représentent à elles seules trente-neuf pour cent de la surface boisée et que sur un total de trente-quatre ou trente-cinq millions de mètres cubes de bois d'œuvre et de bois à brûler, une vingtaine de millions sont produits par l'État. Il y a donc là un élément très important de la richesse nationale. L'industrie du papier n'est pas plus à plaindre. La grande fabrique de Reisholz accuse, elle aussi, dix-huit pour cent de dividendes distribués. Il en est de même des banques. Alors que les banques françaises sont, pour la plupart, forcées de reculer devant les moindres immobilisations, alors que certaines d'entre elles en sont réduites à vivre au jour le jour, les banques allemandes réalisent des bénéfices considérables et donnent des dividendes qui varient de dix à vingt-cinq pour cent. Le régime des cartels, qui avait pris en Allemagne, avant la guerre, une si grande extension, est déjà rétabli dans toute sa puissance. La *Kœlnische Zeitung* et la *Germania* s'en félicitaient hautement il y a quelques jours. Nous allons donc retrouver demain l'industrie allemande rajeunie, conduite par une poignée de capitaines audacieux et cher-

chant à conquérir de nouveau tous les marchés du monde.

Tant mieux pour l'Allemagne. Cette merveilleuse renaissance fait honneur à son esprit d'initiative, à sa volonté, à son patriotisme Nous n'avons pas l'âme assez basse pour ne pas rendre justice à des efforts aussi remarquables. Mais, du moins, que l'Allemagne cesse de crier misère! Qu'elle ne se pose plus en débiteur insolvable! Qu'elle jette le masque de la faim et de la pauvreté!

L'éminent conférencier dont je parlais tout à l'heure rappelait à son auditoire un mot d'un écrivain allemand, M. Paul Michaelis, qui dans un livre intitulé : *Von Bismarck bis Bethmann Hollweg,* et publié en 1912, avouait : « Ce qui nous manque le plus, c'est le désir sincère de dire la vérité. » Et il se trouve que cet aveu n'est que la reproduction du mot célèbre de Velleius Paterculus, qui, soixante ans avant Tacite, disait des Germains qu'ils semblaient nés pour le mensonge. Le jugement sévère du vieil historien latin et du moderne auteur allemand est évidemment un peu sommaire, et je n'ai garde de m'approprier des appréciations aussi générales. Mais combien M. Georges Blondel a raison cependant de dénoncer le dédoublement de la conscience allemande et de montrer que l'Alle-

mand le plus honnête et le plus franc dans la vie privée se croit, le plus souvent, autorisé à mentir dans ce qu'il imagine être l'intérêt de son pays! *Deutschland über alles*, même au-dessus de la vérité. Un distingué professeur allemand, que j'avais reçu autrefois à ma table, m'écrivait avant la guerre des lettres charmantes et pleines d'admiration pour la France. Il a signé le manifeste des Quatre-vingt-treize.

XI

15 février 1921.

La visite du maréchal Pilsudski. — France et Pologne. — La Conférence de Paris et les réparations. — Les nouveaux États baltes. — Le traité de Sèvres. — L'Allemagne et les sanctions.

La visite qu'a faite en France le maréchal Pilsudski, accompagné du prince Sapieha, ministre des Affaires étrangères, et du général Sosnkowski, ministre de la Guerre, contribuera certainement à resserrer entre la Pologne et la France, comme l'a dit M. Millerand, « une entente qui est pour chacun des deux pays un élément indispensable de sécurité et de progrès, et qui constitue pour l'Europe une des plus solides garanties de la paix. » Pour consacrer officiellement cette entente, M. Briand a donné aux ambassadeurs alliés connaissance d'une déclaration très précise dans sa brièveté. Les mots de sécurité et de paix se retrouvent dans la formule

des deux gouvernements, après avoir été déjà prononcés dans les discours de l'Élysée, et ils sont, en effet, ceux qui expriment le mieux les avantages d'une alliance sincère entre la Pologne et la France. Ce n'est pas qu'il faille négliger, dans l'ensemble des forces qui poussent les deux peuples l'un vers l'autre, la puissance du sentiment et la grandeur des souvenirs communs. Après le discours de M. Jean Richepin à la Sorbonne, le prince Sapieha, très ému par la chaude éloquence du poète orateur, me disait : « C'est à Paris, c'est dans cette vieille Sorbonne, qui a été jadis si hospitalière pour nos réfugiés, que nous réalisons vraiment notre rêve et que nous avons le mieux conscience de notre résurrection. » Ne dédaignons pas ces liens spirituels, mais comprenons aussi qu'à l'heure présente, nous sommes également unis par des intérêts plus positifs, que définissent, avec une exactitude parfaite, les termes employés par M. Millerand et par le président du Conseil.

La paix européenne, telle qu'elle est sortie, frêle et chancelante, du traité de Versailles, repose, en grande partie, sur la constitution d'une Pologne indépendante et forte. Les intrigues auxquelles l'Allemagne n'a pas cessé de se livrer, soit à Dantzig, soit en Haute-Silésie, depuis la mise en vigueur du traité, montrent

assez qu'elle cherche, en affaiblissant la Pologne, à ébranler les assises, encore mal cimentées, de la nouvelle Europe. Ne pouvant rien aujourd'hui sur le Rhin, où la supériorité militaire des Alliés la paralyse, elle s'efforce de s'ouvrir une fenêtre à l'est et de se ménager, en face d'un horizon plus libre, des perspectives d'avenir. La Pologne écrasée, ou étouffée entre l'Allemagne et la Russie, ou, t ut au moins, réduite à l'impuissance, un jour se lèvera, où le Reich, libéré de toutes préoccupations de ce côté, et enrichi, de nouveau, des dépouilles de sa malheureuse voisine, se retournera contre nous et se montrera plus réfractaire encore à l'exécution du traité. Le plan est très clair. L'Allemagne ne prend même pas la peine de le cacher. Sa conduite nous dicte la nôtre.

En disant nous, je parle surtout de la France; mais je pense aussi, naturellement, à tous les Alliés. Sommes-nous cependant d'accord, à ce sujet, avec l'Angleterre, l'Italie, les États-Unis? Avec les États-Unis, l'entente sera, sans doute, facile; car ce n'est pas une opinion personnelle que le président Wilson a défendue à Paris, lorsqu'il y a soutenu, avec une grande énergie, la cause de la Pologne; il exprimait alors la pensée de la grande majorité du peuple américain. Nous serons bientôt fixés sur les nouvelles

dispositions de la Maison Blanche. Il n'y a aucun motif de croire qu'elles ne soient pas favorables aux vues de la France. Mais, avec l'Angleterre et l'Italie, il ne semble pas que notre politique soit mieux accordée dans le nord-est de l'Europe qu'elle ne l'est, jusqu'ici, en Asie Mineure.

La Conférence de Paris a, il est vrai, réalisé, comme l'a très justement dit M. Briand, une œuvre essentielle; elle a rapproché, sur des points déterminés, l'action des Puissances alliées. Elle a cependant laissé sans solution beaucoup de problèmes importants. L'heure ne serait-elle pas venue de procéder enfin avec nos amis, avec l'Angleterre surtout, à une liquidation générale de toutes les difficultés pendantes? A Paris comme à Londres, tous les gens sensés considéreraient comme une catastrophe, je ne dis pas même une rupture, mais un refroidissement de l'amitié franco-britannique. Pénétrés de cette conviction, les deux gouvernements se trouvent très forts, l'un et l'autre, pour mettre, une bonne fois, tous les dossiers sur la table et pour substituer à des discussions partielles, dont il faut convenir que la France a le plus souvent fait les frais, une conversation d'ensemble, où les éléments d'échange seront plus nombreux et où l'on mesurera plus aisément les sacrifices mutuels. Mais, pour arriver à ce règlement si

désirable, il faudrait avoir le courage de renoncer aux méthodes actuelles. Que les premiers ministres se rencontrent, de temps en temps, pour reprendre contact, pour se mieux connaître, pour mettre la dernière main à des accords préparés dans les chancelleries, rien de mieux; mais ces conférences, où l'on prétend changer la face du monde en trois jours, ont fait décidément assez de mal, depuis le commencement de l'an dernier, pour que le spectacle n'en soit pas plus longtemps imposé à l'admiration des foules. Y a-t-il rien de plus caractéristique, à cet égard, que l'incident qui s'est produit, dès la première séance tenue au quai d'Orsay par les gouvernements alliés? Le ministre des Finances français, fidèle à une thèse qu'il avait développée comme rapporteur général du budget au Sénat, a exposé aux autres délégués les droits de la France, tels qu'il les entendait et tels, d'ailleurs, qu'ils avaient été reconnus par le traité : réparation intégrale par l'Allemagne des dommages qu'elle nous a causés et remboursement par elle du montant de nos pensions militaires. Il a indiqué les sommes que représentaient, d'après lui, ces deux ordres de réclamations et il a demandé que la Conférence prît, comme point de départ de ses délibérations, les chiffres qu'il lui soumettait. Aussitôt M. Lloyd George a élevé une vive

protestation. Le gouvernement français rompait-il donc toute solidarité avec les cabinets antérieurs? Oubliait-il les engagements que la France avait pris à Boulogne? Comment nos Alliés allaient-ils pouvoir dorénavant négocier avec nous, si nous changions d'attitude à chaque changement de ministère? Cette amicale semonce a causé quelque surprise à M. Doumer. Il ne supposait pas, et pour cause, que nous eussions aliéné notre liberté à la conférence de Boulogne. Après cette réunion, notre gouvernement avait cru lui-même, de très bonne foi, ne s'être engagé ni sur un système de paiement par l'Allemagne, ni à plus forte raison sur des chiffres. Tant à la Chambre qu'au Sénat, il avait déclaré que rien de définitif n'avait été arrêté. C'est même M. Doumer personnellement qui avait posé la question, avec insistance, devant l'assemblée du Luxembourg, et la réponse avait été tout à fait rassurante. Il y avait donc eu, à Boulogne, un grave malentendu. Français et Anglais s'étaient séparés en plein désaccord, tout en s'imaginant qu'ils étaient d'accord. Ceux-ci considéraient qu'on avait accepté, de part et d'autre, comme représentation de la dette allemande, un certain nombre d'annuités; ceux-là étaient convaincus qu'on s'était borné à examiner des hypothèses; et, comme tout s'était

passé verbalement, comme il n'avait été dressé que des procès-verbaux informes et unilatéraux, comme les experts eux-mêmes n'avaient pas pris part aux délibérations les plus importantes, la conférence s'était terminée dans une équivoque.

Le ton chaleureux des discours prononcés, à la Chambre des députés, par M. Briand et, à Birmingham, par M. Lloyd George nous permet de mieux augurer des résultats obtenus dans les dernières réunions du quai d'Orsay. Nous ne serons cependant fixés sur la portée des diverses mesures adoptées qu'après la prochaine conférence de Londres, et nous ne devons pas nous dissimuler que presque tout ce qui s'est fait à Paris peut être bientôt remis en question. En tout cas, si les dernières discussions des Alliés se sont heureusement achevées dans la confiance et la cordialité, elles avaient commencé dans une atmosphère un peu orageuse, et il était même arrivé à l'un des interlocuteurs de formuler, sans artifices et sans ménagements, un ultimatum et une menace de rupture. Tels sont, je ne me lasserai pas de le redire, les inconvénients et les périls de ces controverses périodiques, engagées directement entre des chefs de gouvernement, qui, personnifiant, les uns et les autres, l'autorité suprême, sont obligés de se prononcer, tout de suite, par oui ou par non, et

n'ont pas la ressource d'en appeler à d'autres personnes pour prendre le temps de la réflexion. Cette fois, du moins, on n'a rien brisé et tous les pays intéressés ont eu, à la fin de la conférence, cette impression réconfortante que, grâce, en grande partie, à l'heureuse intercession des deux délégués belges, MM. Jaspar et Theunis, l'intimité nécessaire était rétablie entre les gouvernements alliés. Un des membres les plus distingués de la Chambre des députés, M. Joseph Barthélémy, écrivait ces jours-ci : « C'est là certes une constatation infiniment importante ; mais elle équivaut à des félicitations que l'on adresserait à une personne descendant du chemin de fer, pour le motif qu'elle n'a pas été victime d'un accident. » Sans doute ; mais, en un temps où les collisions de trains sont devenues si fréquentes, ces félicitations elles-mêmes ont parfois leur raison d'être. M. Joseph Barthélémy ajoutait, du reste, avec raison : « L'amitié anglaise est une nécessité. Nous avons besoin de l'Angleterre ; l'Angleterre a besoin de nous. Elle a besoin de notre marché pour son charbon, pour ses matières premières, pour ses produits manufacturés. Elle a besoin de notre résistance à l'Allemagne pour que Douvres ne soit pas menacée par des Berthas installées à Calais. Elle a besoin de nos côtes pour affirmer sa puissance

navale. D'aucun côté du détroit, on n'aurait pardonné aux hommes d'État qui auraient méconnu ces évidences. »

En dehors de cette consécration, disons même de ce renforcement, d'une entente indispensable, quelles réalités tangibles nous ont offertes les accords de Paris? Le « Conseil suprême » a, d'abord, distribué, comme une simple Académie, quelques prix de Vertu. Il a déclaré reconnaître comme États constitués des morceaux épars de l'ancien empire russe, la Lettonie, l'Esthonie, la Géorgie. Pour l'Ukraine et la Lithuanie, il n'a pris encore aucune décision. Mais, dès maintenant, voici que, grâce aux reconnaissances accordées, nous donnons une ratification solennelle à un morcellement qui va, sans doute, accroître l'instabilité de l'Europe orientale. Que deviendra demain toute cette poussière d'États? A quel vent s'envolera-t-elle? Retombera-t-elle sur les routes de l'Entente? S'en ira-t-elle en tourbillons derrière le char restauré de la Germania? Les Alliés se sont-ils prémunis contre les surprises de l'avenir? Ont-ils tout bonnement songé à dresser aujourd'hui contre la Russie soviétique une fragile barrière de petites nations indépendantes? Je ne sais, mais ce qui serait, en tout cas, à souhaiter, c'est que, demain, vis-à-vis des États qu'ils viennent

de tenir sur les fonts baptismaux, leur conduite politique fût mieux coordonnée qu'en ces derniers mois, vis-à-vis de la Pologne. Le tout n'est pas de mettre au jour des États, de les oindre et de leur donner des noms; il faut leur assurer les moyens de vivre et de protéger leur souveraineté.

La Conférence s'est ensuite retrouvée en présence de ce traité de Sèvres, qui hante, comme un cauchemar, les nuits des gouvernements alliés. Elle s'est tirée d'embarras par un nouvel ajournement et elle a décidé de convoquer à Londres, vers la fin de ce mois, les représentants de la Grèce constantinienne et des deux Turquies, celle d'Angora comme celle de Constantinople. Cette détermination paraît, à première vue, révéler une certaine évolution de la politique anglaise.

Le 4 janvier, l'agence Reuter annonçait encore officieusement que le gouvernement britannique ne songeait, ni à retarder la ratification du traité de Sèvres, ni à s'intéresser aux négociations entre Constantinople et Angora. Mais, depuis lors, il s'est produit quelques faits nouveaux. Une offensive grecque locale a échoué, en Asie Mineure, contre les troupes kémalistes; l'agitation révolutionnaire des Musulmans indous s'est étendue; il a été question à Londres d'éva-

cuer la Mésopotamie et de replier sur Bassorah les troupes d'occupation; et, à la suite de ces divers incidents, et de quelques autres, le traité de Sèvres paraît avoir perdu, aux yeux de l'Angleterre, les plus brillantes de ses qualités.

Si médiocre que soit ce flambé de notre manufacture nationale, il eût peut-être été plus facile d'en poursuivre la cuisson au mois d'août dernier, que de le remettre maintenant au four dont il est sorti. Qui va se charger de concilier à Londres les prétentions des Grecs et les résistances des Turcs? Il est moins aisé de reprendre un cadeau que de ne pas le faire et on a toujours assez mauvaise grâce à essayer de démontrer aux gens qu'on leur a trop donné. Et puis, n'allez pas vous imaginer que ce soient les envoyés de Constantin qui défendront, devant la prochaine conférence, les intérêts de la Grèce. Ils seront là, certainement, aux places que leur aura assignées le protocole. Mais, dans la coulisse, la Grèce aura un avocat autrement redoutable pour les Turcs. J'ai eu le plaisir de recevoir, ces jours-ci, M. Venizélos. Jamais l'éminent homme d'État n'a été plus en forme que depuis son retentissant échec. Il analyse, avec une philosophie supérieure et une admirable finesse d'observation, toutes les causes de sa défaite : son éloignement prolongé de la Grèce, les

charges persistantes de la mobilisation, le prestige de l'autorité royale et la force de l'idée monarchique; et, tout cela expliqué, il fait complète abnégation de lui-même et n'a plus d'autre pensée que d'excuser son pays et de lui conserver, malgré le changement de régime, les avantages qu'il lui avait assurés.

M. Venizélos déploie, pour justifier l'occupation de la Thrace et de toute la province de Smyrne, les merveilleuses ressources du talent le plus souple et le plus séduisant; et l'on peut être sûr, d'avance, qu'il ne se vengera, à Londres, de Constantin qu'en s'efforçant, avec un généreux patriotisme, de faire triompher intégralement la cause de la Grèce. Il faut cependant que les Alliés signent la paix avec Angora comme avec Constantinople; et il faut aussi que nous prenions nos garanties vis-à-vis du roi Constantin, dont la politique passée n'est pas faite pour nous rassurer. Le moins que nous puissions exiger de la Grèce, c'est, comme je le disais l'autre jour, le maintien des droits que l'Angleterre et nous, nous tenions des traités de Londres de 1832, de 1863 et de 1864. Mais il restera à rétablir la paix en Asie Mineure, et je crois qu'avant d'entendre contradictoirement, à ce sujet, les Grecs et les Turcs, nous ferons sagement d'avoir, avec le gouvernement britannique,

comme, du reste, avec le gouvernement italien, un échange de vues qui nous permette de préparer en commun nos résolutions finales.

Grèce, Turquie, ce n'étaient encore là que les hors-d'œuvre de la Conférence de Paris, et c'est sur les questions relatives au traité de Versailles qu'ont naturellement porté les principaux efforts des gouvernements alliés. « Ce traité, a dit M. Briand, devant la Chambre des députés, dans sa vive réplique à M. Tardieu, ce traité peut avoir toutes les vertus ; mais il a le défaut de la célèbre jument : il n'est pas vivant. » — « La première condition du rétablissement de la paix, a, de son côté, déclaré M. Lloyd George, dans son vigoureux discours de Birmingham, c'est que le traité demeure. Nous sommes entrés dans la guerre, parce qu'un traité a été violé ; maintenant que la guerre est finie, nous veillerons à ce que le traité soit respecté. Un traité qui est bravé, c'est la guerre en suspens. » — Sur quoi, un lecteur impartial de ces deux harangues ministérielles ne peut s'empêcher de se dire : « M. Briand nous affirme que le traité n'est pas vivant. M. Lloyd George parle-t-il donc du respect qui est dû à la mémoire des morts, lorsqu'il demande qu'on respecte le traité ? Et si, au contraire, M. Lloyd George demande que le traité soit tenu pour vivant et pour bien vivant, com-

ment M. Briand, qui proclame son accord avec M. Lloyd George, se donne-t-il l'air d'enterrer le traité? »

Tout cela évidemment n'est pas très clair pour les profanes. Mais, au fond, il n'y a pas de contradiction irréductible entre les paroles de M. Briand et celles de M. Lloyd George. Si nous cherchons, derrière le masque des mots, la pensée des deux orateurs, nous comprenons que M. Lloyd George, entraîné par le désir de nous montrer que les concessions déjà faites à l'Allemagne n'altéraient pas l'instrument diplomatique signé par elle, a voulu mettre en relief la vitalité du traité, et que M. Briand, cédant au plaisir de dénoncer les défauts du même traité devant celui de ses négociateurs qui le défend avec le plus de persévérance, s'est un peu imprudemment laissé aller à en prononcer l'oraison funèbre. Le mot malheureux qui lui est échappé risquerait d'être exploité contre nous en Allemagne, si M. Briand n'était pas assez habile pour expliquer, après coup, qu'en reprochant au traité de n'être pas vivant, il a simplement voulu lui donner la vie.

Quoi qu'il en soit, la Conférence de Paris, comme toutes celles qui l'ont précédée depuis la paix, a encore allégé plusieurs des obligations que le pacte de Versailles avait imposées à l'Allemagne. Le chancelier de l'Échiquier, M. Cham-

berlain, en a fait, l'autre jour, l'observation, en réponse aux protestations du docteur von Simons et de la presse germanique ; et on comprend mal que certains journaux français, dans leur empressement à louer les succès de notre gouvernement, aient fourni des aliments à l'animosité de l'Allemagne en laissant ignorer au Reich les importantes concessions que nous lui faisions. Le chiffre de deux cent vingt-six milliards, inexactement donné par une grande partie de notre presse comme celui de la créance alliée, a déchaîné une tempête au delà du Rhin. Comment payer une indemnité aussi colossale? Nous ne paierons pas, s'est écrié le *Vorwärts*. La valse des milliards, s'est exclamée la *Deutsche Allgemeine Zeitung*. Le monde renversé, a écrit le *Schwäbischer Merkur*. Retour à l'esclavage, le crime mondial de Paris, a répété la *Post*. Réunion de fous, a diagnostiqué le *Berliner Tageblatt*. Indemnité insensée, a gémi la *Vossische Zeitung*. Plan de spoliation de l'Allemagne, a conclu la *Kreuz Zeitung*. Et, pour rester en harmonie avec une opinion publique montée à ce diapason, le docteur von Simons a dit au Reichstag que le gouvernement allemand n'accepterait pas de prendre l'accord de Paris comme point de départ des négociations de Londres. L'Allemagne demande à traiter de pair à pair avec les Alliés,

dans des conditions qu'elle ne définit pas, mais qui soient de nature à lui laisser toute liberté de marchandage.

Voyons cependant les témoignages renouvelés de modération que lui ont, depuis quelques mois, donnés les gouvernements alliés. D'abord, dans cette question du désarmement, qui est pourtant capitale pour la France. Les délais fixés pour l'exécution des clauses militaires, aériennes et navales, expiraient le 10 janvier, le 20 mars, le 10 avril 1920. Le 26 avril, l'Allemagne n'avait pas exécuté ses engagements. Réunis à San-Remo, les Alliés lui adressèrent une signification catégorique, qui ne fut, bien entendu, suivie d'aucun effet. Deux mois plus tard, à Boulogne, avertissements itératifs, qui produisent le même résultat. Les Alliés se retrouvent à Spa, le 9 juillet, examinent derechef la situation et accordent de nouveaux sursis. Au terme indiqué, les missions interalliées constatent que l'Allemagne n'a pas dissous la police de sûreté, qu'elle a des sous-marins en construction, qu'elle fabrique du matériel aéronautique, qu'elle a, dans ses places maritimes, des pièces d'artillerie en surnombre, que les cadres et les effectifs de la Reichswehr dépassent les chiffres autorisés, que les *Einwohnerwehren* ont, en quantité considérable, des armes lourdes et des armes

portatives, bref que, non seulement l'Allemagne n'est pas désarmée, mais qu'elle continue à s'armer. Là-dessus, que fait la Conférence de Paris? Reprend-elle les exigences du traité de Versailles, ou même celles de Spa? Non, elle octroie à l'Allemagne toute une série de nouveaux délais échelonnés. Les facilités nouvelles laissées à l'Allemagne ne vont-elles pas avoir un contre-coup fâcheux sur notre propre organisation militaire? Sommes-nous, du moins, sûrs qu'aux nouvelles dates fixées des sanctions seront appliquées, si l'Allemagne ne s'est pas mise en règle? Le précédent de Spa n'est pas pour nous encourager. On a inscrit des sanctions un peu vagues dans le traité; on en a inscrit d'un peu plus précises sur le papier de Spa; on vient d'en inscrire d'un peu plus détaillées sur le papier qu'on a livré à la publicité après la Conférence de Paris. *Scraps of paper!* Autant de feuilles volantes qu'on enfouit, l'une après l'autre, dans les archives diplomatiques.

A-t-on pris, d'ailleurs, des dispositions claires pour qu'au cas de manquements de l'Allemagne, ces sanctions fussent appliquées sans un recommencement de discussion? Y a-t-il, à cet égard, des engagements mutuels des Alliés? A-t-on prévu telle sanction pour tel cas déterminé? M. Briand a dit à la Chambre que, si les péna-

lités adoptées n'avaient pas été signifiées à l'Allemagne, c'était parce qu'elles ne regardaient que les Alliés. Remarque très juste, si les Alliés sont bien d'accord, dès maintenant, sur ces pénalités. Mais j'ai toute raison de croire qu'une mise au point est encore nécessaire, que les sanctions n'ont pas jusqu'ici fait l'objet d'une convention obligatoire pour tous les Alliés, et qu'il subsiste, dans cette question essentielle, des flottements dangereux. Il est, du reste, à remarquer qu'à Birmingham, M. Lloyd George, si ferme et si lumineux en d'autres parties de son discours, a été, sur ce point, d'une extrême discrétion.

Après les armes, le charbon. L'accord de Spa, de funeste mémoire, prenait fin le 31 janvier. Par lettre du 27 décembre, la Commission des réparations, qui a qualité pour apprécier, à tout moment, les possibilités de livraison de l'Allemagne, a dressé un programme pour les expéditions à faire mensuellement après le 1er février. Les chiffres arrêtés sont sensiblement inférieurs à ceux que nous aurions le droit d'exiger en vertu du traité; mais, du moins, les avantages pécuniaires que les négociateurs de Spa avaient accordés à l'Allemagne sont supprimés pour l'avenir et, comme l'a dit M. Briand, on pourrait toujours revenir à l'exécution pure et simple du

traité, dans le cas où le *Reich* ne ferait pas régulièrement les livraisons qui lui sont demandées. Toutefois, ici encore, quelles seront nos garanties et comment joueront les sanctions? Il conviendra certainement qu'à la Conférence de Londres, les gouvernements alliés arrivent à mettre les points sur les *i*.

C'est surtout pour les réparations que ces précisions seront indispensables. Nous avons vu tout à l'heure dans quel état d'esprit les Allemands vont se présenter devant les gouvernements alliés. Nous pouvons nous attendre à toutes les chicanes et à tous les maquignonnages. M. Lloyd George a déjà fait justice, devant ses auditeurs de Birmingham, de quelques-uns des sophismes allemands. « M. von Simons, a-t-il dit, se plaint de n'avoir pas reçu de nous la facture complète de ce qui nous est dû. Cette facture complète est faite et, si elle peut lui être de quelque utilité, nous la lui enverrons. Mais je ne crois pas qu'elle le réjouisse. » En d'autres termes, la facture de Paris est moins élevée que le montant réel des réparations. Si les Alliés avaient été, tout à la fois, plus respectueux de la logique et du traité, ils auraient épargné à M. Lloyd George la peine d'adresser cette remontrance au docteur von Simons. Ils auraient commencé par établir et par révéler le chiffre des dommages; ils auraient

ensuite indiqué comment ils entendaient faire payer l'Allemagne et quels rabais ou quels délais ils croyaient devoir lui accorder pour ménager sa capacité de paiement. Il y a, convenons-en, quelque chose de singulier dans l'attitude de créanciers qui viennent dire : « Nous gardons notre facture complète dans notre poche ; nous vous la ferons connaître plus tard ; mais soyez sûrs que ce que nous vous demandons reste fort au-dessous de ce que vous nous devez. » Il serait beaucoup plus simple de montrer, d'abord, la facture complète, puis la facture de Paris, et de dire à l'Allemagne : « Voyez dans la différence un nouveau gage de notre modération. »

Mais nous sommes incorrigibles ; nous avons préféré triompher et annoncer au monde que les Alliés allaient toucher deux cent vingt-six milliards de marks or. Deux cent vingt-six milliards de marks or? La vérité est tout autre. Les accords de Paris prévoient que l'Allemagne s'acquittera au moyen de quarante-deux annuités, divisées chacune en deux parties : une partie déterminée d'avance, l'autre subordonnée à l'importance des exportations de l'Allemagne. Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en mathématiques pour savoir que, dans le calcul des annuités, il y a quatre éléments à considérer : le capital dû, le taux de l'intérêt, l'annuité elle-

même, c'est-à-dire la rente annuelle que paie le débiteur, et enfin le temps pendant lequel l'annuité doit être versée; et il suffit de résoudre une équation, ou même, plus simplement, de consulter des tables d'annuités, pour connaître la valeur actuelle, en capital, de la première fraction de la rente que l'Allemagne devra nous payer. Suivant le taux d'intérêt que l'on adoptera, on ramènera ainsi l'illusion des deux cent vingt-six milliards à une réalité de soixante-quinze, cinquante-sept ou cinquante et un milliards de marks or, auxquels il conviendra d'ajouter l'x à dégager plus tard d'une autre équation, c'est-à-dire l'inconnue que recèlent les futures exportations de l'Allemagne. Sur le tout, la France aura droit à cinquante-deux pour cent. Elle touchera, par conséquent, une somme inférieure à la moitié de ses dommages et de la charge de ses pensions, tels qu'ils sont évalués par les administrations compétentes et que M. Doumer les a exposés à la Conférence de Paris.

Nous voilà donc très loin du traité de Versailles. Dans la note envoyée le 29 mai 1919 à la Conférence de la paix par M. Brockdorff-Rantzau, il était dit : « Le gouvernement allemand se rend bien compte que, pendant des générations, le peuple allemand aura à supporter des charges plus lourdes que tout autre. L'Allemagne est

prête, dans les quatre semaines qui suivront la ratification du traité, à établir une reconnaissance de dette pour une somme de vingt milliards de marks or. Elle est prête également à constituer de la même manière les reconnaissances de dette nécessaires sur la somme totale correspondant aux dommages constatés et à opérer, à partir du 1er mai 1927, des paiements annuels sur cette somme, par tranches ne comportant pas d'intérêts, avec cette réserve que l'ensemble des réparations ne pourra, en aucun cas, dépasser une somme de cent milliards de marks or. »

La Conférence de la paix a repoussé ces propositions comme insuffisantes et le traité a stipulé que les réparations seraient égales aux dommages et qu'en attendant le paiement, l'Allemagne remettrait aux Alliés, en trois séries, des bons pour cent milliards de marks or, dont quarante portant intérêts, d'abord, de deux et demi, puis de cinq pour cent, et quarante portant intérêts de cinq pour cent. Toutes ces clauses sont aujourd'hui perdues de vue. Par une longue suite d'inexplicables concessions, nous en sommes venus à des combinaisons beaucoup plus onéreuses pour nous et plus avantageuses pour l'Allemagne, et, dans notre souci de ne pas laisser apparaître à l'opinion française l'énormité de nos rabais, nous n'avons même pas eu, vis-à-vis du Reich, le

mérite de l'étonnante bienveillance que nous lui témoignions.

Chaque fois que, le long de cette échelle de corde que nous a jetée le Conseil suprême et qui plonge malheureusement dans le gouffre de notre déficit budgétaire, nous avons descendu un nouvel échelon, nous avons entendu des voix rassurantes nous crier : « Ne vous inquiétez pas. En retour des sacrifices que nous nous imposons, nous obtenons des garanties sérieuses, qui ne figuraient pas dans le traité. »

On nous affirme maintenant, de ce côté du détroit, que les Alliés sont d'accord pour prolonger, au besoin, les délais d'occupation, pour occuper même une nouvelle partie du territoire allemand, pour saisir les douanes, pour établir dans les territoires rhénans un régime douanier indépendant du Reich, pour fermer à l'Allemagne, jusqu'à nouvel ordre, la porte de la Société des nations. Mais, de l'autre côté de la Manche, M. Lloyd George, si sympathiquement qu'il parle de la France, ne fait à toutes ces mesures de coercition que des allusions très voilées. En réalité, sur les sanctions, tout reste à préciser. Et de même, sur les dettes interalliées et sur les combinaisons de solidarité financière, que nous aurions dû régler avant de laisser amputer notre créance. Jusqu'ici, nous avons

toujours donné, et nous n'avons rien reçu. Avant de ratifier définitivement les accords de Paris, formulons clairement les contre-parties qui nous sont nécessaires. M. Briand nous a présenté, comme fiche de consolation, un programme budgétaire qui consisterait à emprunter chez nous, pendant une dizaine d'années, douze ou quinze milliards. Mais on n'emprunte pas sans avoir des intérêts à payer et, comme l'ont montré MM. Klotz et de Lasteyrie, les intérêts de ces emprunts successifs dévoreraient une grande partie des paiements de l'Allemagne. Ce ne sont pas des opérations de cette sorte qui rétabliront nos finances. Il ne suffit pas qu'à Londres M. Briand « ne cède pas d'un millimètre » ; il faut qu'il fortifie la ligne où nous ont ramenés, malgré nous, les conférences de San-Remo, de Hythe, de Boulogne, de Spa et de Paris.

XII

1er mars 1921.

La Commission des réparations et M. Boyden. — Les théories de M. Wilson. — Le président Harding. — La Conférence de Londres. — Grèce et Turquie. — Le traité de Versailles et l'unité de front des Alliés. — Les réparations.

M. Boyden, délégué des États-Unis à la Commission des réparations, a reçu du gouvernement américain ses lettres de rappel et a pris congé de ses collègues, qui lui ont tous exprimé leur reconnaissance et leurs regrets. Il siégeait, depuis quelques mois, à la Commission, non pas du tout, comme certains journaux l'ont dit, à titre de simple observateur, mais en collaborateur actif et assidu. Les États-Unis n'ayant pas ratifié le traité de Versailles avaient, sans doute, pris soin de déclarer que leur représentant ne pouvait avoir qu'un caractère officieux ; mais cette réserve était restée jusqu'ici purement théorique et, dans toutes les délibérations et dans tous les votes,

M. Boyden avait exercé une réelle influence par la droiture de son jugement et par la clarté de son esprit. Dans la séance où M. Dubois, député de la Seine, président de la Commission, a exprimé au délégué américain l'espoir qu'il reviendrait bientôt à Paris avec un mandat officiel et permanent, il a été prononcé, de part et d'autre, des paroles qui méritent d'être recueillies. « Dans les conditions qui ont existé jusqu'à l'heure actuelle, a dit M. Boyden, mon gouvernement n'a pas cru pouvoir coopérer avec les Puissances alliées à Bruxelles ou ailleurs pour l'élaboration de plans qui semblent entraîner une modification du traité. » Sous sa forme prudente et enveloppée, cette phrase est bien significative. Les États-Unis, qui regardent les choses d'Europe à distance et qui en paraissent momentanément détachés, estiment, en juges impartiaux et désintéressés, que les programmes établis par les Alliés dans leurs dernières conférences, « semblent entraîner une modification du traité » . Les Alliés n'ont pas cessé de prétendre le contraire; mais la vérité est plus forte que leurs protestations réitérées. Chaque fois qu'ils ont touché au traité, ils en ont déchiré un morceau.

De son côté, M. Dubois a dit à M. Boyden : « En dépit de tout ce qui a été allégué, nous nous rendons ce témoignage que nos travaux ont

été féconds dans la mesure où nous avons pu accomplir notre tâche en toute liberté et indépendance. » Il n'est pas possible d'indiquer plus clairement que la Commission des réparations a été tenue en bride par les gouvernements et mise dans l'impossibilité de remplir convenablement les fonctions qui lui sont assignées par le traité. M. Dubois, qui a vu de près tout ce qui s'est passé depuis près d'un an, sait comment la Commission a été peu à peu dessaisie de ses attributions, tantôt pour être dépossédée par des réunions d'experts alliés, tantôt pour être remplacée par les gouvernements eux-mêmes. Après quoi, on s'est étonné qu'elle n'achevât pas plus rapidement une besogne qu'on s'obstinait à lui rendre impossible.

Quoi qu'il en soit, la voici désormais démembrée par le départ de M. Boyden. Cette retraite n'est pas un incident négligeable; elle est un événement grave et symbolique. C'est l'Amérique qui se retire, jusqu'à nouvel ordre, des affaires européennes. Avant de passer la main à l'administration nouvelle, le gouvernement du président Wilson a tenu à faire place nette. Le président Harding se trouvera demain devant une table rase : pas de traité ratifié, pas de paix proclamée, pas d'engagements pris vis-à-vis de l'Europe. Il sera, pour l'avenir, entièrement maître de ses décisions.

Deux ans ont passé depuis que le président Wilson paraissait, du fond de son cabinet parisien, diriger l'opinion du monde. Les peuples l'accueillaient comme un prophète; la France l'acclamait comme un sauveur; les plus vieux États de l'Europe, aussi bien que les jeunes nations émancipées par la guerre, attendaient de lui les lois de leurs futures destinées. Bien des hommes se fussent enivrés de cet encens. Les adulations dont il était l'objet ne lui firent pas cependant perdre son équilibre. Il suivit avec une tranquille obstination la voie qu'il s'était tracée et, dans la préparation du traité, il réussit à faire adopter ses idées essentielles. Ses théories n'étaient pas toujours d'accord, loin de là, avec l'intérêt français, qu'il connaissait mal. Il avait sur notre vieux continent et en particulier sur notre pays des conceptions *a priori* qu'il n'a pas eu le temps de modifier au contact des réalités et qu'on n'a pas toujours su redresser. Il a été pour beaucoup dans l'une des plus fâcheuses erreurs du traité; il n'a pas compris que donner aux gages territoriaux une durée inférieure à celle de la dette allemande, c'était mettre les Alliés à la merci de la mauvaise volonté du débiteur; mais en revanche, il a réclamé avec insistance le désarmement immédiat de l'Allemagne, et, lorsqu'il a signé cette promesse d'assistance

militaire à la France, malheureusement restée en suspens devant le Sénat américain, il obéissait, j'en suis sûr, non seulement au désir de fonder une paix durable, mais à une réelle sympathie pour notre nation. Quand nous le portions aux nues, nous perdions un peu la mesure ; nous ne la perdrions pas moins aujourd'hui en lui imputant la responsabilité de tous nos mécomptes.

Un de nos plus grands torts a été de croire, pendant de longs mois, que M. Wilson était, à lui seul, toute l'Amérique. Notre manie des personnifications ne nous a-t-elle donc pas causé assez de surprises et de déceptions? Et ne ferons-nous jamais effort pour nous en guérir? Je regrette que ce soit un Allemand d'origine, un peu fou, d'ailleurs, Anacharsis Cloots, qui ait autrefois donné à la France cet excellent conseil : « France, guéris-toi des individus. » C'est nous-mêmes qui devrions sans cesse nous répéter cette sage leçon. Qu'ils viennent du dehors ou du dedans, les individus nous cachent trop souvent les idées ; nous les applaudissons, au passage, sur l'écran du cinéma ; et lorsqu'ils disparaissent, nous sommes parfois tout étonnés de constater qu'il ne reste rien sur la toile. Du président Wilson il reste cependant un grand souvenir, et il serait injuste de vouloir l'effacer. Nous ne

devons nous en prendre qu'à nous si, après sa défaite aux élections de 1918, nous avons persisté à ignorer son peuple. Après que le parti démocratique avait perdu la majorité au Sénat et à la Chambre des représentants, nous avons continué à voir en M. Wilson la seule incarnation de l'esprit américain. Nous nous sommes imaginé qu'il avait le droit et le pouvoir d'imposer ses volontés au nouveau Sénat et que le traité rédigé sous son inspiration serait ratifié sans l'apparence même d'une difficulté. Un beau jour, nous nous sommes trouvés non plus en présence d'un homme, mais en présence de l'Amérique; et la physionomie de l'Amérique n'avait plus la moindre ressemblance avec la physionomie de M. Wilson.

Que nous ménagent les États-Unis pour la grande échéance du 4 mars? Jusqu'ici, M. Harding s'est surtout occupé des innombrables questions de politique intérieure qui sollicitent immédiatement son activité. Il a eu, à Marion, en vue de la formation de son Cabinet, une longue série de conférences, où il s'est entretenu avec ses visiteurs de problèmes économiques et financiers, du programme naval et militaire des États-Unis et de la défense du canal de Panama. Le nouveau Président n'a pas caché que ces conversations lui avaient laissé quelques désillusions et

il s'est plaint, à Columbus, de trouver ses vieux amis « étrangement lointains » et de rencontrer déjà, sur sa route, des intrigues et des mensonges. C'est le sort de tous les hommes d'État. M. Harding ne peut échapper à la règle générale. Il s'habituera à voir la politique de près. Le spectacle n'est pas toujours très réjouissant.

Mais que pense-t-il de l'attitude à prendre par son pays dans le règlement de la paix européenne? Il a parlé de la France avec une bienveillance marquée et nous ne doutons pas des sentiments qu'il professe pour nous. M. Herrick s'en était porté garant, avant l'élection présidentielle, dans son dernier voyage à Paris. Les Allemands retombent certainement dans la grossière méprise qu'ils commettaient au cours des hostilités, lorsqu'ils croient maintenant l'Amérique disposée à les décharger de leurs lourdes responsabilités. Comme le disait très justement M. Louis Dubois à M. Boyden, « l'Amérique ne peut pas, elle ne doit pas oublier qu'appelée par son esprit d'honneur, elle a fait traverser l'Océan à ses meilleurs fils, elle a pris part à la guerre universelle, elle a participé à l'élaboration du traité, et voulu que justice nous fût rendue. » Mais traduire ces sentiments dans les faits, définir et mettre en pratique cette solidarité franco-américaine, reprendre en commun le tra-

vail interrompu, c'est la grande œuvre à laquelle nous devrons nous consacrer dans quelques jours. Tenons-nous prêts pour ce nouvel effort.

En attendant, nous avons recommencé à Londres les conversations engagées naguère à Paris, tant à propos du traité de Sèvres qu'à propos du traité de Versailles. Sur les deux points, la tâche qui incombe à M. Briand et à ses collaborateurs est extrêmement ardue et je me garderais bien de dire un mot qui la pût compliquer. Tout ce qu'il est permis de faire, en ce moment, c'est d'indiquer précisément quelques-unes des difficultés probables, d'examiner des hypothèses et d'exprimer des souhaits.

Il n'y a point à nous dissimuler, d'abord, que les deux gouvernements britannique et français ont abordé l'étude des affaires orientales dans un état d'esprit très différent. Le traité de Sèvres n'a plus guère, à Paris, que des adversaires. Il est impossible de savoir maintenant qui l'a négocié. Tout le monde se défend d'y avoir collaboré. C'est un étonnant phénomène de génération diplomatique spontanée. De l'autre côté du détroit, on paraît, au contraire, plus fermement attaché à ce traité. On conserve évidemment la pensée d'utiliser en Orient l'armée et la marine grecques comme auxiliaires ou plus exactement comme remplaçantes, des troupes et des escadres

britanniques. La merveilleuse habileté de M. Venizélos, s'exerçant, sinon en faveur du roi Constantin lui-même, du moins au profit de la nation qui a trahi le grand homme d'État et rappelé le souverain germanophile, n'a pu que confirmer le gouvernement anglais dans ses dispositions antérieures et le détourner de demander à la Grèce des concessions territoriales suffisantes pour donner à la fois satisfaction aux Turcs de Constantinople et à ceux d'Angora. Il n'est donc pas surprenant que M. Calogeropoulos ait confié, par avance, à quelques journalistes ses espérances de succès.

Quels que soient nos motifs de ressentiment contre le roi Constantin, nous serions nous-mêmes très heureux que la Grèce ne payât pas trop cher les frais d'un arrangement et qu'elle conservât aussi larges que possible les profits de notre commune victoire. Mais nous sommes bien forcés de considérer un peu aussi l'intérêt de la France. Ni financièrement, ni militairement, nous ne pouvons supporter plus longtemps les charges qui pèsent sur nous dans le Levant. Ceux des Français qui tiennent le plus à maintenir intact le mandat que nous avons reçu sur Alexandrette, le Liban et la Syrie, ceux-là même qui n'entendent pas laisser diminuer la zone d'influence qui nous a été reconnue en Cilicie,

sont naturellement les premiers à penser que l'exercice de nos droits doit se concilier rapidement avec une importante diminution de dépenses et ne pas apparaître au pays comme une source permanente de difficultés budgétaires. Or, la seule manière d'alléger nos comptes d'Orient, c'est de rétablir la paix avec les Turcs. Sans doute, nous avons fort à nous défier des gens d'Angora, parmi lesquels il est des marionnettes dont les fils sont tenus à Berlin ou à Moscou. Mais enfin, si vive que soit notre amitié pour la Grèce, nous ne pouvons pas rester indéfiniment sous les armes en Asie Mineure.

Londres était-il l'endroit le mieux choisi pour causer de ces délicates questions avec les Grecs et avec les Turcs? J'avoue que je ne le crois pas. J'ai déjà eu l'occasion de dire que lord Curzon avait beaucoup insisté autrefois auprès de M. Clemenceau pour que le traité oriental se négociât à Londres, et non pas à Paris; et, en fait, bien qu'on ne puisse plus découvrir nulle part les négociateurs, il semble que jusqu'à la signature donnée le 10 août 1920, ce soit un peu à San Remo, mais surtout à Londres qu'ait été fait tout le travail préparatoire. Il n'est guère probable que le milieu soit plus favorable aujourd'hui que l'an passé aux solutions recommandées par la France. Au moment où j'écris cette chro-

nique, ma pensée est donc enfermée dans un inquiétant dilemme : ou bien, la Conférence de Londres se piquera de trouver, coûte que coûte, en quelques heures, la quadrature du cercle oriental, et il est à craindre qu'elle n'aboutisse à des improvisations fugitives; ou bien, elle continuera sa besogne après le départ du gouvernement français; et, quand nous aurons les talons tournés, nous aurons aisément tort, comme tous les absents.

Et puis, Londres est bien loin d'Angora, bien loin même de Constantinople. Ne risquons-nous pas qu'un jour les délégués turcs refusent de nous répondre en nous disant qu'ils manquent d'instructions, ou qu'un autre jour ils ne dépassent leurs instructions, avec l'arrière-pensée de se laisser ou de se faire désavouer? On avait proposé, il y a plusieurs mois, de convoquer les bolcheviks aux Iles des Princes. L'idée a été abandonnée et personne n'a demandé qu'on la reprît. Mais les Iles des Princes eussent été un théâtre charmant pour une conférence chargée de préparer une revision réfléchie du traité de Sèvres; elles nous eussent, en même temps, rapproché des réalités asiatiques. Si les pourparlers de Londres aboutissent à une rupture ou à une suspension, songeons à la mer de Marmara et aux douceurs de Prinkipo.

Par bonheur, les accords de Paris ont laissé le point de vue de l'Angleterre et le nôtre moins distants l'un de l'autre dans tout ce qui touche au traité de Versailles. Les discours de M. Lloyd George, comme ceux de M. Briand, ont fortement insisté sur cet avantage, dont on ne saurait, en effet, méconnaître l'importance. Jamais l'unité de front des Alliés n'a été plus indispensable qu'aujourd'hui, car jamais la mauvaise volonté de l'Allemagne n'a été plus évidente, plus systématique et plus audacieuse. Vous représentez-vous M. Thiers faisant, après le traité de Francfort, des tournées dans la France entière, pour dire partout aux populations : « La paix qu'on nous a imposée est inexécutable. Nous sommes décidés à ne pas remplir nos obligations. Nous ne paierons pas un centime des milliards que nous avons promis. Tout ce que nous pouvons, c'est vendre à l'Allemagne quelques-unes de nos marchandises en couverture de ce que nous lui devons. Qu'elle fasse des commandes à notre industrie. Nous n'avons pas autre chose à lui offrir » ? Comment croyez-vous que M. de Bismarck eût accueilli ce défi ?

Aujourd'hui, M. von Simons va partout essayer de démontrer que le traité de Versailles est une monstruosité. Bien plus, il ose s'approprier les pires calomnies de l'ancien régime impérial et

soutenir que l'Allemagne n'est pas responsable de la guerre, qu'elle a fait simplement une guerre défensive. Ainsi, lorsque l'Allemagne, pour permettre à l'Autriche d'écraser la Serbie, déclarait la guerre à la Russie, c'était une guerre défensive qu'elle déclarait! Lorsqu'elle déclarait la guerre à la France, c'était encore une guerre défensive! Et c'est par une coupable méconnaissance de la vérité que l'Italie a refusé de remplir les obligations de la Triple alliance, qui la forçait à seconder l'Allemagne en cas de guerre défensive! Et c'est par une non moins criminelle injustice que l'Angleterre a cru la Belgique et la France attaquées et s'est portée à leur secours! Et c'est par une incroyable aberration que le Japon, les États-Unis, le Brésil et tant de peuples des deux mondes ont pris parti contre l'Allemagne, au lieu de l'aider à se défendre! M. von Simons est convaincu que l'Allemagne a eu raison contre tout l'univers et le docteur Helfferich, complétant la pensée du ministre des Affaires étrangères, s'écrie : « Nous chanterons, en dépit de tous les diables : *Deutschland, Deutschland über alles*. » Voilà l'œuvre des Alliés, voilà les résultats des concessions qu'ils ont faites depuis un an à l'Allemagne : renonciation à la livraison des coupables, prorogation des délais fixés pour le désarmement, avances et primes pour le char-

bon, amputation de notre créance. Au lieu de nous remercier, l'Allemagne nous menace et nous injurie.

Le rabais que les Alliés se sont spontanément imposé, dans la dernière Conférence de Paris, est cependant formidable et il nous créera une situation dont les commissions financières des deux Chambres se sont vivement alarmées. Elles ont même jugé nécessaire de prier le gouvernement d'obtenir de nos alliés des précisions et des garanties complémentaires. C'est ainsi qu'elles se sont demandé comment les annuités fixes et variables, prévues par l'accord de Paris et devant commencer à courir le 1er mai prochain, joueraient avec l'article 235 du traité de Versailles. Aux termes de cet article, l'Allemagne devait payer, pendant les années 1919, 1920 et les quatre premiers mois de 1921, en prestations de diverses natures, l'équivalent de vingt milliards de marks or, à valoir sur la créance des Alliés. Sur cette somme, qui formait donc un simple acompte, devaient être prélevés le remboursement des frais de l'armée d'occupation et le paiement des dépenses de ravitaillement de l'Allemagne ; et il était stipulé que le solde viendrait en déduction des sommes dues par l'Allemagne à titre de réparations. Dès lors, après les accords de Paris, se posaient des

questions importantes. Supposons, en premier lieu, que ce compte de vingt milliards de marks or laisse, le 1er mai prochain, un solde créditeur au profit de l'Allemagne, après imputation des frais d'occupation militaire et de ravitaillement. En d'autres termes, supposons que les paiements effectués par l'Allemagne, en or ou en marchandises, aient atteint vingt milliards de marks or et dépassent, en même temps, le règlement des frais d'occupation et de ravitaillement : le solde créditeur sera-t-il imputé sur les annuités à recevoir de l'Allemagne en vertu des accords? S'il en était ainsi, les annuités établies à Paris seraient réduites d'autant et du même coup les Alliés seraient privés des sommes représentant les frais d'occupation. Supposons, en second lieu, que les versements de l'Allemagne balancent les frais d'occupation et de ravitaillement; il ne nous restera rien pour garantir ces frais dans l'avenir. Supposons enfin que le total des versements effectués n'atteigne pas le montant des frais d'occupation et de ravitaillement et que, par suite, le règlement révèle un solde débiteur de l'Allemagne; comment, en ce dernier cas, l'Allemagne acquittera-t-elle ce solde débiteur? Quel gage lui sera, en outre, réclamé pour garantir désormais les frais d'occupation? Autant de questions sur lesquelles MM. Milliès-

Lacroix et Henry Chéron ont appelé l'attention du gouvernement et qu'il conviendra de régler à Londres.

Mais la grosse bataille se livrera, sans doute, sur les contre-propositions allemandes. Quelles qu'elles soient, elles tendront à augmenter les énormes sacrifices que nous infligent déjà les accords de Paris. Elles seront donc inacceptables. Les plus périlleuses sont celles que le Reich nous a déjà présentées à Spa et qu'il a tenté, depuis lors, de faire approuver par nos Alliés : la prise en charge par l'Allemagne de la reconstitution de nos provinces dévastées. Ce n'est pas une idée nouvelle. Elle s'était déjà fait jour avant la signature du traité de Versailles. Dans sa lettre du 29 mai 1919 au président de la Conférence de la paix, le comte Brockdorff-Rantzau déclarait que l'Allemagne était prête à effectuer des paiements en espèces, jusqu'à la somme de cent milliards de marks or et à mettre « toute sa force économique au service de la reconstitution. » Mais déjà il ajoutait : « Elle désire collaborer par son travail à la restauration des territoires détruits de la Belgique et du nord de la France. » Et, dans la note annexée à cette lettre, la délégation allemande parlait encore avec insistance de la valeur du travail qui serait fourni et des matériaux qui

seraient livrés par l'Allemagne. Dans les conversations qui suivirent, la délégation allemande revint à la charge; et le 16 juin 1919, lorsque M. Clemenceau répondit au comte de Brockdorff-Rantzau, les Alliés laissèrent à l'Allemagne, pour faire des propositions, quatre mois à partir de la signature du traité, et ils lui indiquèrent, par avance, les combinaisons qu'ils consentiraient à examiner avant l'expiration de ce délai. « L'Allemagne, disaient-ils, pourra offrir une somme globale pour le règlement, soit de l'intégralité de sa dette, soit de telles ou telles catégories de dommages parmi celles qui sont inscrites au traité. L'Allemagne pourra offrir, soit d'effectuer par ses propres moyens la restauration et la reconstruction, en partie ou en totalité, dans des secteurs dévastés, soit de réparer, dans les mêmes conditions, certaines catégories de dommages dans des régions déterminées ou dans toutes les régions qui ont souffert de la guerre. L'Allemagne pourra offrir, en vue de l'exécution de ces travaux, et même si elle ne les exécute pas elle-même, de la main-d'œuvre, des matériaux et des services de techniciens. » La note contenait, en outre, cette réserve prudente : « Il est impossible de déclarer d'avance que ces propositions seront acceptées et, dans le cas où elles seraient admises, elles pourront être soumises à

des conditions susceptibles de faire l'objet de discussions et d'arrangements. » Ainsi, les Alliés disaient aux Allemands : « Pendant six mois, nous vous offrons un régime de faveur. Vous serez libres de nous faire des propositions. Vous pourrez, ou bien entreprendre vous-mêmes la reconstitution, même en totalité, d'un des secteurs dévastés, ou bien réparer, même dans toutes les régions sinistrées, certaines catégories déterminées de dommages. Votre droit sera donc limité dans le temps : vous avez six mois pour vous décider. Il sera également limité dans l'espace. Vous ne pouvez vous charger de toute la reconstitution. Il faudra que vous choisissiez certains secteurs et certaines catégories de dommages. Et encore, bien entendu, nous nous réservons de repousser ou de discuter et de conditionner vos projets. » Et M. Clemenceau concluait sa lettre d'envoi par ces mots, que j'ai déjà cités ici et qu'il faut bien encore rappeler : « Si, au cours des deux mois qui suivront la mise en vigueur du traité, on peut arriver à un accord, l'exacte responsabilité pécuniaire de l'Allemagne sera ainsi déterminée. Si un accord n'est pas intervenu dans ce délai, l'arrangement prévu par le traité sera exécuté. » Le délai est expiré depuis longtemps et, non seulement l'Allemagne émet la prétention de conserver le pri-

vilège qui lui avait été momentanément reconnu, mais elle paraît vouloir en élargir l'étendue et en aggraver les effets. Elle rêve de lâcher sur nos départements du Nord et de l'Est ses industriels, ses entrepreneurs, ses ingénieurs et ses ouvriers. Besoin n'est pas de montrer les dangers que présenterait cette nouvelle invasion. Les populations des communes dévastées sont calmes, raisonnables et profondément pacifiques; mais on ne peut pas attendre d'elles qu'elles aient déjà oublié, au milieu de leurs ruines, les souffrances de la guerre et les méfaits des soldats allemands. Qu'il vienne, çà et là, sous le contrôle français, des équipes d'ouvriers d'outre-Rhin, soit. A la condition qu'ils soient sérieusement surveillés, on pourra éviter les incidents et les rixes. Mais que, dans des pays restés pendant quatre ans sous la domination allemande, on voie revenir, comme ingénieurs et comme contremaîtres, les officiers et les sous-officiers qui ont mis les habitants à contribution et se sont partout promenés en maîtres, ce sera courir les risques les plus redoutables : il n'y aura pas d'autorité assez puissante pour prévenir les conflits et pour assurer le maintien de l'ordre.

Si les Alliés sont décidés à écarter ces combinaisons périlleuses et à n'accepter que dans une

sage mesure les prestations en nature et en main-d'œuvre, s'ils sont également résolus à ne plus consentir de diminution sur une créance déjà si cruellement amputée, ils doivent s'entendre, d'avance, sur la conduite à suivre vis-à-vis d'une Allemagne récalcitrante et, par conséquent, sur la mise en pratique des sanctions prévues. A comparer les déclarations de M. Briand et celles de M. Lloyd George, il est aisé de deviner que, sur cette question capitale, l'accord entre les deux gouvernements n'est pas encore aussi complet qu'on pouvait l'espérer. Rien n'a été signé à Paris. On s'est borné à énumérer quatre sanctions éventuelles. On n'a pas eu le temps d'en définir le fonctionnement. La note officieuse qu'a publiée à ce sujet le gouvernement allemand rend indispensables une nouvelle conversation des Alliés et une entente complémentaire.

La première sanction prévue est, en effet, la suivante : « La date à partir de laquelle commenceront à courir les délais d'occupation des territoires rhénans ne comptera qu'à dater du moment où satisfaction aura été donnée aux Alliés. » Et M. Briand, commentant ce texte, a répété ce qu'avait déjà déclaré autrefois M. Millerand : « Actuellement, les délais ne courent pas, puisque l'Allemagne n'a pas encore exécuté

le traité. » Mais la note officieuse du Reich répond : « L'affirmation que les délais d'occupation des pays rhénans n'ont pas encore commencé à courir a été déjà, à plusieurs reprises, repoussée par l'Allemagne. Les délais commencent à courir dès le moment de l'entrée en vigueur du traité. » Ainsi, il y a contradiction flagrante entre la thèse française et la thèse allemande et, jusqu'ici, nos alliés n'ont même pas fait savoir publiquement s'ils adhéraient à notre opinion. A l'expiration des délais fixés par l'article 429, la France se trouvera donc dans un redoutable embarras, si nous ne dissipons pas, dès maintenant, ce malentendu. On nous a dit que nous n'avions pas à signifier les sanctions à l'Allemagne, parce qu'elles ne la regardaient pas; mais, si elle en conteste la légalité, nous sommes bien obligés de lui répondre et de lui faire connaître notre volonté. Il ne suffit pas, d'ailleurs, que seuls nous répétions : « Les délais ne courent pas » ; il faut que nos alliés le répètent avec nous et que, tous ensemble, nous imposions à l'Allemagne notre interprétation. Autrement, nous nous payons de mots et nous renvoyons aux échéances de cinq, de dix et de quinze ans des difficultés que le temps ne pourra qu'envenimer.

La seconde sanction dont il a été parlé à Paris

est, comme on se le rappelle, ainsi libellée : « Il sera procédé à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit la Ruhr ou toute autre. » Ici encore, la note du Reich conteste le droit des Alliés : « D'après l'opinion officielle en Allemagne, nous dit-on, même l'article 18 de l'annexe II du traité de Versailles n'autorise pas l'extension de l'occupation à d'autres territoires allemands, car, en vertu de cet article, il ne peut être question que de représailles économiques. La question des garanties pour l'exécution du traité de Versailles est réglée de la manière la plus complète par les articles 429 et 430 du traité de paix. » Nous saisissons, dans ces quelques lignes, toute la perfidie de la manœuvre allemande. Chaque fois que nous abandonnons un des droits que nous confère le traité, on nous demande plus que nous n'offrons ; chaque fois que nous invoquons le traité, on nous dit qu'il est inexécutable ; chaque fois que nous voulons prendre une garantie, on nous objecte qu'elle n'est pas conforme au traité. Ce malheureux traité est donc, pour les Allemands, vivant ou mort, selon qu'il leur plaît de le ressusciter ou de le tuer. Là où il leur sert, il est inattaquable ; là où il les gêne, il n'est plus qu'un cadavre à jeter au charnier. Le raisonnement du Reich sur les articles 429 et 430 et sur

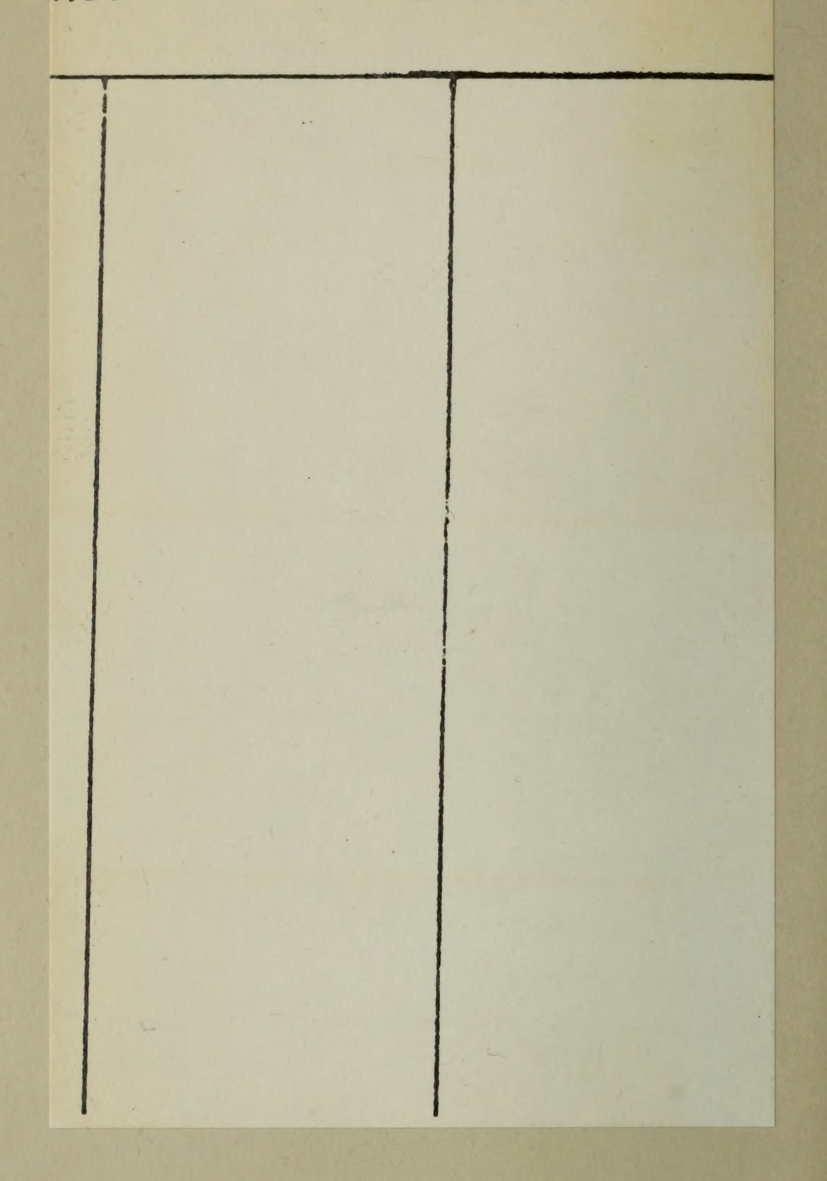
l'article 18 de l'annexe II est, du reste, démenti par le texte et par l'esprit de ces clauses. L'article 429 prévoit l'évacuation des trois zones au bout de cinq, dix et quinze années, si les conditions du pacte sont fidèlement observées par l'Allemagne; l'article 430 porte que, si pendant ou après les quinze ans, la Commission des réparations constate un manquement volontaire de l'Allemagne, il sera immédiatement procédé à la réoccupation de tout ou partie de ces zones. Mais l'article 18 de l'annexe II, relative aux réparations, est beaucoup plus large : « Les mesures que les puissances alliées et associées auront le droit de prendre en cas de manquement volontaire par l'Allemagne et que l'Allemagne s'engage à ne pas considérer comme des actes d'hostilité peuvent comprendre des actes de prohibitions et de représailles économiques et financières et, en général, *telles autres mesures* que les gouvernements respectifs pourront estimer nécessitées par les circonstances. » Les mots « telles autres mesures » laissent évidemment aux Alliés toute liberté de choix et la protestation du Reich ne résiste pas à la lecture de l'article. Mais, du moment où elle est formulée, nous ne devons pas commettre l'imprudence de la négliger. Le traité fournit déjà, par lui-même, prétexte à un assez grand nombre de

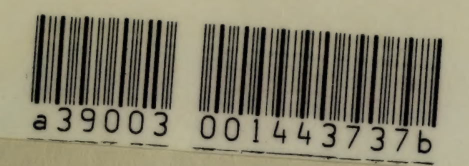
discussions; arrangeons-nous, du moins, pour que les protocoles subséquents ne recèlent pas de nouvelles causes de différends. M. Briand est certainement dans le vrai lorsqu'il dit que les sanctions dont les Alliés sont convenus à Paris rentrent dans le cadre du traité; mais, lorsque nous sommes exposés à voir le paiement de notre créance échelonné sur l'épouvantable espace de quarante-deux années, ce ne sont pas des garanties d'une heure que nous avons à établir. Si nous remettons à l'Allemagne, comme le comportent les accords de Paris, une portion de sa dette, nous ne ferons rien d'abusif ni d'exorbitant en exigeant, comme contre-partie, qu'elle reconnaisse, par un avenant explicite, la validité des sanctions que nous pouvons avoir, tôt ou tard, à lui appliquer. D'autre part, nous agirons sagement en ne laissant rien au hasard, même dans nos rapports avec nos alliés, pour la mise en œuvre de ces garanties. Depuis un an, l'occasion a perdu ses derniers cheveux. Prenons-la aujourd'hui par le cou.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer par
Plon-Nourrit et Cie,
à Paris, le 18 mai 1921.




a39003 001443737b

